

La Saint-Jean-Baptiste (*)



LES peuples heureux n'ont pas d'histoire. Et pourtant, nous en avons une, nous, les Canadiens français, et il est permis de croire que nous sommes loin d'être de malheureuses gens. La fortune, en effet, ne nous a pas mesuré ses dons avec trop de parcimonie, et même, on peut l'affirmer, à plus d'un point de vue la Providence nous a un peu gâtés. Fils de l'Eglise et de la France, nous sommes nés, il y a trois siècles, d'une pensée d'idéal et de foi. Après des jours sombres—mais glorieux, vécus sous les drapeaux de France, nous nous sommes fait comme une seconde naissance—et ce ne fut pas sans gloire non plus, à l'ombre des institutions anglaises :

Gardant mes souvenirs, donnant ma loyauté,
Je m'en vais tressaillant de joyeuse espérance,
Ami de Dieu, mon maître, en toute liberté,
Je suis sujet anglais, mais toujours fils de France. (1)

A ce "miracle" de notre survivance—comme parle M. Maurice Barrès (2) —, la Saint-Jean-Baptiste, fondée à Montréal par Ludger Duvernay en 1834, et dont par conséquent nous fêtons,

(*) Cet article a été préparé pour l'Album-Souvenir qui paraît à l'occasion des fêtes du 24 juin.

(1) D'une poésie de l'auteur de cette notice, Cf. *Articles et Etudes*, p. 226.

(2) Article au *Gaulois* (12 décembre 1908).

en cette année 1909, le soixante-quinzième anniversaire, n'a pas été étrangère, loin de là. N'aurait-elle fait que raviver chaque année, au retour du 24 juin, la flamme jamais éteinte cependant de notre patriotisme, qu'elle aurait puissamment mérité de tous ceux qui ont à cœur chez nous de voir vivre sous le soleil le nom canadien-français. Mais l'on sait qu'elle a fait plus et mieux.

C'est devenu la mode un peu partout de médire ou de sourire de nos discours de la Saint-Jean-Baptiste. Il est juste d'admettre que quelques-uns, plusieurs même, de nos boniments ne sont pas sans l'avoir un peu mérité. Les Canadiens français, a écrit quelque part M. l'abbé Camille Roy, aiment beaucoup les discours: ils aiment à en entendre, et surtout ils aiment à en faire. Et c'est ainsi que, le plus souvent, on se venge des tirades enflammées... par d'autres tirades qui ne le sont pas moins. Il reste vrai, en tout cas, suivant le beau mot de Mgr d'Hulst au quatorzième centenaire du baptême de Clovis à Reims (1896), qu'il est toujours utile et salutaire "d'incliner l'avenir devant le passé", même quand ce serait au moyen de discours qui, inévitablement, se ressemblent les uns les autres. Les jeunes générations qui montent à la vie ont le droit sans doute de prétendre au libre développement de leur vitalité propre; mais elles ont le devoir aussi de se ressouvenir de tout ce qu'à fait et dit l'histoire, et un peuple qui, comme le nôtre, est né d'une pensée d'idéal et de foi, ne saurait entretenir plus noble souci que celui de maintenir ses aspirations à la hauteur de ses traditions.

Ce fut là, disons-le hautement, l'honorable tâche que se fixèrent avant toute autre Ludger Duvernay et ses amis quand ils donnèrent pour motto à la société qu'ils fondaient ces mots expressifs: "Rendre le peuple meilleur". Certes, personne n'en doute, ils voulaient le progrès; mais ils ne l'entendaient pas à la façon des révolutionnaires. Pour eux, comme pour nous, la race dont ils étaient les fils avait dans le monde sa vocation, et ils ne prétendaient pas l'y soustraire. D'après les vieilles traditions venues de France, les feux de la Saint-Jean étaient tout ensemble un emblème de foi, un symbole de patriotisme et un signe de ralliement. Catholiques, Français et unis, voilà ce que

voulaient être les fondateurs de la Saint-Jean-Baptiste et voilà ce qu'ils ont été.

La première réunion de la Saint-Jean-Baptiste eut lieu le 24 juin 1834, dans le jardin de John McDonell, rue Saint-Antoine à Montréal, sous la présidence de l'honorable Jacques Viger, alors maire de la ville. Un étudiant en droit, Georges-Etienne Cartier (plus tard Sir Georges), composa et chanta lui-même des couplets de circonstance. Les événements de 1837 et 1838, qui amenèrent l'exil de Duvernay avec celui de plusieurs autres patriotes, paralysèrent presque à ses débuts la Saint-Jean-Baptiste. La seconde réunion à Montréal ne put avoir lieu que le 9 juin 1843. Elle se tint au marché Sainte-Anne. L'honorable Denis-Benjamin Viger la présida, et Georges-Etienne Cartier y remplit les fonctions de secrétaire. Mais Ludger Duvernay était toujours l'âme du mouvement. Depuis son retour de l'exil en 1842, il n'avait pas cessé de travailler à la réorganisation de sa chère société.

Les fondateurs de notre société nationale se donnaient comme but : 1o d'unir entre eux tous les Canadiens ; 2o de leur fournir un motif de réunion et l'occasion de fraterniser et de se mieux connaître ; 3o de cimenter l'union qui doit régner entre les membres d'une même famille ; 4o de favoriser par toutes les voies légitimes les intérêts nationaux et industriels de la population canadienne du pays et des membres de l'association en particulier ; 5o de former, au moyen de souscriptions annuelles, un fonds qui serait employé à des oeuvres de bienfaisance. ; 6o d'engager enfin les membres à pratiquer les uns envers les autres tous les devoirs que commandent l'honneur et la fraternité.

Tous les ans, le 24 juin, on célébra depuis lors à Montréal la fête nationale. Une messe solennelle avait lieu à Notre-Dame. Une procession imposante défilait par les rues de la ville. Des discours patriotiques chantaient la gloire des aïeux et les espérances d'avenir. Et quarante ans se passèrent ainsi. Conscient de sa vitalité et de sa force, le jeune peuple, dont nous sommes si fiers, marchait résolument vers l'avenir. Aux jours plutôt sombres de l'Union de 1840 succédait bientôt l'époque féconde de la *Confédération* de 1867. La société Saint-Jean-Baptiste

ne laissait pas pour sa part d'entretenir nos compatriotes dans le culte de leurs meilleures traditions.

De 1834 à 1873, vingt-deux présidents se succédèrent à la tête de l'Association. Ce furent MM. Jacques Viger (1834), Denis-Benjamin Viger (1843-1844), J. Masson (1845), A.-N. Morin (1846-1847), Joseph Bourret (1848-1849), E.-R. Fabre (1850), Ludger Duvernay (1851-1852), C.-S. Cherrier (1852), Georges-Etienne Cartier (1854-1855), J.-B. Meilleur (1857), D. Masson (1858), Pierre Beaubien (1859), J.-A. Quesnel (1860), R. Trudeau (1861), G.-R.-S. de Beaujeu (1862), Olivier Berthelet (1863), T. Bouthillier (1864), P.-J.-O. Chauveau (1865-1866), C.-A. Leblanc (1867-1868), G. Ouimet (1869-1870), C.-S. Rodier (1871), et C.-J. Coursol (1872-1873).

En 1873, le patriote L.-O. David (aujourd'hui sénateur) s'emparant d'une idée qui avait été émise par Ferdinand Gagnon, de Worcester, et par l'abbé Casgrain, de Québec, proposait à l'association Saint-Jean-Baptiste d'inviter et de réunir à Montréal pour le 24 juin 1874—c'est-à-dire pour le quarantième anniversaire de la fondation—toutes les sociétés nationales qui s'étaient organisées sur le modèle de la société-mère de Duvernay, soit au Canada, soit même aux Etats-Unis. M. L.-O. Loranger (aujourd'hui juge de la cour supérieure) eut la présidence du comité d'organisation de cette célébration. Le succès le plus complet couronna l'entreprise. Ce fut une démonstration grandiose, qui devait être suivie de plusieurs autres sur divers points du pays et jusqu'aux Etats-Unis au cours des futures années. Le rêve de Duvernay se réalisait. Les Canadiens se sentaient plus forts pour la revendication ou l'affirmation de leurs droits les plus sacrés. On comprit qu'on pouvait faire encore davantage.

De 1874 à 1884, neuf présidents se succédèrent. Ce furent MM. A.-A. Dorion (1874), Jacques Grenier (1875), Louis Archambault (1876), J.-P. Rottot (1877-1878), J.-B. Rolland (1879), T.-J.-J. Loranger (1880), Napoléon Bourassa (1881), Louis Beaubien (1882), J. Perrault (1883), et une deuxième fois T.-J.-J. Loranger (1884).

En 1884, le cinquantième anniversaire de la fondation fut célébré avec une pompe et un éclat inoubliables. Vingt-cinq

ans ont passé depuis, et ceux d'entre nous qui doublent au moins le cap de la quarantaine n'évoquent pas sans enthousiasme les fêtes montréalaises qu'ils ont vécues, vers leur quinzième année—les fêtes de 1884: la *Cavalcade historique*, où l'on vit défiler maints brillants personnages de l'histoire de France et du Canada; la pose de la première pierre du *Monument National* (que l'on voulait construire alors au coin des rues Craig et Gosford) et le *Banquet* du 24 juin; enfin et surtout les mémorables séances du *Congrès National*, qui se tint à la salle de la rue Bleury, chez les Pères Jésuites. Ce furent trois jours de patriotisme intense. L'honorable juge Thomas Loranger, nous l'avons dit, était alors président de l'Association et c'est l'honorable juge P.-J.-O. Chauveau qui accepta la présidence du *Congrès National*. Les hommes marquants du pays, soit au *Banquet* du 24, soit aux séances du *Congrès*, firent entendre les plus belles affirmations de foi chrétienne, de vitalité nationale, de fidélité aux vieux souvenirs et de loyauté impeccable aux institutions qui nous régissent. Parlèrent ainsi: Loranger, Chauveau, Chapleau, Mercier, Laurier, David, Ouimet, Langevin, Routhier, Fréchette, Beaugrand, Tassé, Gagnon, DeLorimier, Baby, Coursol, Lacoste, Bergeron, Thibault, Perrault, Sicotte, DeMontigny, Trudel, Royal, Poirier, Archambault, Mgr Fabre, Mgr Laflèche, l'abbé Colin, l'abbé Rouleau, l'abbé Lévesque, le curé Sentenne, le curé Dauray, le curé Labelle, l'abbé Bouer (de Windsor, Ont.) et l'abbé Ouimet (de Chicago). Hélas! Les deux tiers au moins de ceux dont nous venons de rappeler les noms sont déjà descendus dans la tombe. Mais, grâce à eux tous, la Saint-Jean-Baptiste s'affirma en 1884 d'une façon magnifique.

De 1884 à 1909, l'oeuvre de notre association nationale continua de s'affirmer à Montréal, avec des fortunes diverses, comme il arrive pour toute institution humaine. Il faut toujours des épreuves et du temps aux grandes et fortes oeuvres. Au juge Thomas Loranger ont succédé, jusqu'à ce jour, huit présidents: MM. Adolphe Ouimet (1885-1886), E.-P. Lachapelle (1887), L.-O. David (1887-1888-1889-1890-1891-1892), L.-O. Loranger (1893-1894-1895-1896-1897-1898), F.-L. Béique (1899-1900-1901-1902-1903-1904), J.-X. Perrault (1905), H. Laporte (1905-

1906-1907), et enfin J.-C. Beauchamp (1908-1909), à qui échoit l'honneur de présider, cette année, le soixante-quinzième anniversaire.

L'oeuvre du *Monument National* mérite une mention bien spéciale. Le succès de la célébration de 1874 en avait inspiré l'idée, en faisant comprendre par le fait de quel intérêt serait pour nos réunions populaires une maison nationale : une maison qui fût en quelque manière la propriété de tous et comme le sanctuaire de la patrie. M. L.-O. David avait cette oeuvre justement à coeur. Et tous les présidents, depuis 1873, s'y employèrent, en particulier le président de 1880, puis de 1884, M. T.-J.-J. Loranger. On en avait beaucoup parlé notamment au *Banquet* du 24 juin, en 1884. Pourtant, un moment, il sembla que l'oeuvre menaçait de périr. Sous la présidence du Dr Lachapelle, en 1886, elle se ranima. En 1887, M. David, qui était alors député à Québec, obtint du cabinet Mercier et de l'Assemblée Législative un don de dix mille dollars. On y ajouta les souscriptions volontaires d'un certain nombre d'actionnaires. On donna des concerts. On organisa des fêtes. Bref, en 1890, le terrain de la rue Craig ayant été jugé peu favorable, on en achetait un autre rue Saint-Laurent, et, en 1893, après bien du travail et bien des sacrifices de la part des promoteurs de l'oeuvre, le *Monument National* était inauguré. La superbe construction de la rue Saint-Laurent et l'oeuvre qu'elle abrite font sûrement honneur à notre ville et à notre pays. Reconnue d'utilité publique, l'oeuvre reçoit du gouvernement de Québec, depuis 1896, une subvention annuelle de deux mille cinq cents dollars. Mais la dette de construction est encore trop considérable pour permettre de faire tout le bien qu'on voudrait. Déjà cependant des cours publics et gratuits d'instruction pratique—auxquels le nom de feu J.-X. Perrault restera attaché—ont été créés, qui sont suivis, chaque hiver, par des centaines d'auditeurs, et qui devraient l'être par des milliers. Une caisse nationale d'économie a aussi été fondée, par l'initiative de M. Arthur Gagnon, laquelle fonctionne depuis quelques années. Signalons en plus la fondation, il y a trois ou quatre ans, de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, qui groupe dès à présent plus de sept mille Canadiennes françaises en une puissante et féconde association

féminine, dont notre nationalité est en droit d'attendre, pour le progrès de son avenir, un concours aussi efficace qu'intelligent et dévoué. Nous n'insistons pas sur ces oeuvres actuelles, que tout le monde connaît et apprécie. Nous devons nous borner et, d'ailleurs, il nous paraît dans l'ordre de laisser à nos successeurs le soin d'écrire l'histoire que nous vivons.

Il n'entre pas non plus dans le cadre de ce précis historique de parler des célébrations de la fête nationale—dont quelques-unes furent si brillantes—qui ont eu lieu ailleurs qu'à Montréal. Nous tenons à signaler ici cependant, et ce avec les sentiments de la plus respectueuse et de la plus vive gratitude, le très grand honneur que le Saint-Père glorieusement régnant, Pie X, sur la demande de la société Saint-Jean-Baptiste de Québec, a fait à notre association nationale, l'an dernier (25 février 1908), en accordant que désormais, au point de vue religieux aussi, saint Jean-Baptiste soit considéré comme "le patron spécial des fidèles franco-canadiens, tant de ceux qui sont au Canada que de ceux qui vivent à l'étranger".

"L'association Saint-Jean-Baptiste"—écrivait en 1901 l'un de ses plus dévoués présidents, M. le sénateur L.-O. David, après avoir parlé du *Monument National*, des cours gratuits et de la caisse nationale d'économie—: "L'association Saint-Jean-Baptiste a encore beaucoup d'autres oeuvres en vue. Elle voudrait, par exemple, fonder un conservatoire des arts et métiers, des écoles techniques et professionnelles, une bibliothèque publique, scientifique et industrielle; elle voudrait organiser des concours de littérature, d'éloquence, de musique, de peinture, de sculpture et de science. . . ; elle voudrait en un mot empêcher qu'aucun talent, faute d'aide et d'encouragement, ne fût perdu pour l'honneur et la force de la nationalité canadienne-française. . . ; elle espère qu'avant longtemps toutes les sociétés Saint-Jean-Baptiste s'uniront sous son égide, pour mieux faire en commun le travail de conservation et de glorification de la nationalité canadienne-française dans toutes les parties de l'Amérique."

Ces vœux patriotiques, celui surtout du groupement et de l'union de nos sociétés nationales, qu'exprimait M. le sénateur David il y a bientôt dix ans, volontiers nous les faisons nôtres en terminant cette esquisse historique—à la fois trop longue et

trop courte—de notre société Saint-Jean-Baptiste. Unissons-nous dans l'amour de la commune patrie, de la patrie catholique et française! Il est des groupements nécessaires, comme il est des exclusions nécessaires. La conscience de notre propre vitalité nationale se peut exprimer librement et ouvertement, sans que nous manquions en rien au respect le plus sincère et le plus vrai pour les droits et pour les convictions de ceux qui ne pensent pas comme nous et au milieu de qui nous vivons. Cela paraît incontestable. Sachons le comprendre et sachons nous en inspirer dans la pratique de la vie.

Personne ne l'a mieux compris, croyons-nous, ni plus intelligemment, ni plus largement, que le grand patriote canadien-français à qui, en cette année de son soixante-quinzième anniversaire, la Saint-Jean-Baptiste de Montréal entend rendre un spécial hommage d'admiration patriotique: Sir Louis-Hippolyte LaFontaine. "LaFontaine — a écrit M. A.-D. De Celles, à la dernière ligne du beau livre qu'il lui a consacré — fut la plus grande figure de la plus belle période de notre histoire." Nous le croyons sans peine. Lafontaine a si admirablement compris ce que doit être un patriote canadien-français!

Puissent, à son exemple, les jeunes générations—celles qui sont déjà nées et celles qui viendront — dans le respect des grandes choses qu'ont faites nos pères et dans la noble ambition de développer leurs propres initiatives, marcher à l'avenir en maintenant toujours leurs aspirations à la hauteur de leurs traditions!

O Canadien, selon la devise de tes frères aînés d'il y a quarante ans, les zouaves de Pie IX: "Aime Dieu et va ton chemin!"

Juin 1909.

Elie J. Auclair,

Secrétaire de la Rédaction.

Pages d'Histoire

(Suite)

II

Québec en 1643.—Arrivée de Louis d'Ailleboust, de sa femme et de sa belle-soeur sur les rives canadiennes.—En route pour Villemarie.—L'âme de la France chrétienne.—Actions de grâces.—Les lucioles.

Québec n'était guère, en 1643, qu'un petit poste de commerce où les blancs et les indigènes se coudoyaient chaque jour, mais où s'exerçait déjà d'une façon remarquable le génie civilisateur de la France. Pour instruire la jeune population ⁽¹⁾ il y avait le collège des Jésuites, alors dirigé par le Père Barthélemi Vimont, et les classes des Ursulines, établies en 1639 par Madame de la Peltrie et la Mère Marie de l'Incarnation. L'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang, fondé par la duchesse d'Aiguillon et les Hospitalières de Dieppe, donnait ses soins aux malades ⁽²⁾.

L'église de Notre-Dame de la Recouvrance ayant été détruite par un incendie en 1640, la partie supérieure de la maison des Cent-Associés servait d'église paroissiale à la cité naissante. Cette maison était vraisemblablement située sur la partie nord-ouest du terrain de l'église anglicane actuelle, non loin d'un ruisseau qui prenait sa source au sommet du Cap Diamant et descendait vers la vallée par une succession de cascades, en passant en face du petit collège—plusieurs fois reconstruit et agrandi par la suite—dont l'emplacement est occupé de nos

⁽¹⁾ La population totale de Québec et de toute la colonie ne dépassait guère deux cents âmes à cette date.

⁽²⁾ L'Hôtel-Dieu était alors établi à Sillery; la communauté ne vint se fixer à proximité du fort Saint-Louis que l'année suivante.

jours par l'hôtel-de-ville. Un autre ruisseau descendait également de la cîme du cap; il roulait ses flots abondants à quelque distance à l'ouest des habitations, et allait tomber en belle cascade au pied du coteau Sainte-Geneviève ⁽¹⁾. Le fort Saint-Louis, construit par Champlain en "terres, fascines et bois", avait été reconstruit en maçonnerie solide par le chevalier de Montmagny. La citadelle du cap Diamant n'existait pas encore ⁽²⁾. Le plus grand nombre des résidents demeurait à la basse-ville.

L'art et l'industrie avaient peu fait encore pour la ville naissante; mais l'Européen, qui toujours alors arrivait à Québec par le golfe Saint-Laurent ⁽³⁾ ne pouvait manquer d'être vivement impressionné à la vue de l'admirable panorama, bien des fois décrit, qui offre aux regards, réunis en un tableau unique, un confluent (la réunion des eaux du Saint-Laurent et de la rivière Saint-Charles), un promontoire (le cap Diamant), une île (l'île d'Orléans), une chaîne de montagnes (les Laurentides), une cataracte (la chute de Montmorency).

Au matin du 15 août 1643, jour de la fête de l'Assomption, deux voiles doubaient le petit cap appelé dès lors la Pointe-Lévy ⁽⁴⁾, à une lieue de Québec. Le gouverneur, M. de Montmagny, fit sans doute saluer par le canon du fort l'apparition de ces navires portant les couleurs de la France. C'était à l'heure de la messe paroissiale, et l'on peut concevoir avec quelle hâte, l'office terminé, les fidèles se rendirent à la basse-ville pour y recevoir les nouveaux arrivants.

M. de Montmagny attendait les vaisseaux expédiés de La

(1) Ce ruisseau n'a été canalisé que vers 1855; il coulait immédiatement en-dehors des portes Saint-Louis et Saint-Jean, au pied des murs d'enceinte de la ville, et tombait en nappe blanche sur le côté sud de la rue Saint-Valier.

(2) Elle ne fut commencée qu'en 1693.

(3) En passant d'ordinaire par l'*Entrée des Bretons*, au sud de Terre-neuve.

(4) Ainsi nommée par Champlain en l'honneur du duc de Lévy-Ventadour, vice-roi de la Nouvelle-France.

Rochelle, et était déjà renseigné sur le caractère de ce nouveau contingent de la "recrue de Montréal", comme on disait alors. Il trouva dans le chef de l'expédition un homme doué des qualités qu'il prisait davantage et que lui-même possédait à un haut degré.

Dans le courant de cette journée du 15 août, Louis d'Ailleboust, sa femme et sa belle-soeur se consacraient à l'oeuvre des missions sauvages dans l'église paroissiale provisoire de Québec. Le Père Vimont s'exprime ainsi dans sa relation de 1643: "M. d'Ailleboust, très honnête et très vertueux gentilhomme, associé à la Compagnie de Montréal, avec sa femme et sa belle-soeur, de pareils courage et vertu, et toute cette sainte troupe aborda ici, et vint (à l'église) se consacrer à Dieu et au salut des sauvages, sous la protection et faveur de la Reine de l'univers, dont nous célébrions ce jour-là le triomphe".

Les religieuses de l'Hôtel-Dieu reçurent sans doute, en leur petit monastère de Sillery, la visite de Madame d'Ailleboust, qui devait, bien des années plus tard, se constituer "pensionnaire perpétuelle" de leur communauté et se donner toute entière au service des pauvres. De son côté, Mademoiselle de Boulongne ne put manquer de faire la connaissance de l'institut des Ursulines, où l'appel divin allait la conduire avant longtemps ⁽¹⁾.

Les effets du chargement de LaRochelle venaient d'être transportés dans une barque spacieuse amarrée à la plage de la basse-ville. Les colons de la nouvelle recrue dirent adieu à ceux de Québec, et l'on se mit en route pour la destination définitive à laquelle chacun avait hâte d'arriver.

M. de Montmagny était allé à Villemarie au mois de juillet précédent, et, dit l'abbé Dollier de Casson, il y avait annoncé "qu'on espérait de grands effets cette année-là de la part de la Compagnie de Montréal.....; outre cela il dit qu'un gentil-

(1) Elle entra au noviciat des Ursulines de Québec le 2 décembre 1648, 1649, et fit sa profession religieuse le 8 décembre 1650. Elle mourut au vieux monastère en 1667. Une autre soeur de Madame d'Ailleboust était religieuse en France, chez les Bénédictines.

homme de Champagne nommé M. d'Ailleboust venait ici avec sa femme et la soeur de sa femme; de plus il apprit qu'on avait fait une fondation pour un hôpital au Montréal, mais que pour avoir le détail il fallait patienter jusqu'au mois de septembre que M. d'Ailleboust arrivât". Les voyageurs qui venaient de quitter Québec étaient donc attendus à Villemarie.

Mis sur ses gardes à cause des surprises possibles des Iroquois, M. d'Ailleboust s'entoura durant tout le trajet de précautions infinies. La végétation des côtes, tantôt abruptes, tantôt onduleuses, faisant bordure au Saint-Laurent, était dans toute sa splendeur. A partir du Cap Rouge, témoin de la première tentative de colonisation canadienne au temps de Roberval et de Cartier, aucune trace de défrichement ne s'offrait aux regards. Après avoir parcouru près de vingt-cinq lieues, les voyageurs aperçurent quelques habitations françaises: c'était le poste des Trois-Rivières (le *Métabérantin* des aborigènes), établi dès l'année 1634 par M. de LaViolette, d'après les ordres de Champlain. Puis la solitude recommença, mais belle, calme, poétique, le grand fleuve coulant avec majesté entre des rives élargies et fuyantes ⁽¹⁾, couvertes d'érables touffus et d'ormes gigantesques, baignant, çà et là, des îles débordantes de verdure où croissaient avec profusion des plantes odoriférantes. L'air était embaumé. L'âme des voyageurs se serait enivrée de ce spectacle et de ces parfums sans la crainte persistante de voir, au détour de chaque îlot, surgir une troupe de Peaux-Rouges placés en embuscade.

Après plusieurs jours de navigation, l'embarcation jeta l'ancre un peu au-dessous de l'endroit appelé de nos jours "le pied du courant", presque en face de l'île à laquelle Champlain avait

(1) Les Français de cette époque avaient toujours soin de suivre le chenal du nord en montant ou en descendant le lac Saint-Pierre, afin d'éviter la rencontre des Iroquois, qui, d'ordinaire, pénétraient dans cette partie du pays par la rivière Richelieu, au sud du fleuve Saint-Laurent.

donné le nom d'île Sainte-Hélène ⁽¹⁾. De ce point on apercevait l'établissement de Villemarie; mais comme aucun signe ne manifestait la présence des Français sur la côte, on craignit parmi la recrue que les Iroquois ne se fussent emparés du Fort. De leur côté, les habitants de Villemarie, voyant cette barque immobile au milieu du fleuve, eurent l'idée qu'elle avait peut-être été capturée par leurs farouches ennemis. Pour mettre fin à ses propres appréhensions, M. de Maisonneuve alla lui-même au-devant des voyageurs dans une barque légère, et le Fort ouvrit bientôt ses portes aux nouveaux arrivants.

On peut se figurer la joie qui régna à Villemarie ce jour-là. L'âme de la France, vaillante, intelligente et chrétienne, brillait dans les traits de chacun de ces héros obscurs fraternisant sur ce rivage solitaire, à mille lieues de la patrie. Les Dieppois parlaient de la Normandie; les Rochelais s'informaient de leurs parents et amis de l'Aunis; Madame de la Peltrie, Jeanne Mance et Charlotte Barré embrassaient avec effusion Madame d'Ailleboust et Mademoiselle de Boullongne, leurs vaillantes soeurs par le dévouement—ravies, les unes et les autres, et le coeur débordant d'une mutuelle sympathie. M. de Maisonneuve lisait les dépêches que lui adressaient ses co-associés de La Flèche et de Paris.

M. d'Ailleboust prit la parole et exposa les projets de la Compagnie à l'endroit de l'établissement de Montréal, insistant sur le côté religieux de l'entreprise, et annonçant de nouvelles générosités d'une bienfaitrice inconnue ⁽²⁾ en faveur de Mademoiselle Mance, chargée par elle de l'érection d'un hôpital à Villemarie.

Le soir du même jour, toute la colonie se réunit dans la chapelle du Fort pour y faire la prière en commun, selon l'usage.

⁽¹⁾ "Au milieu du fleuve, écrivait Champlain, il y avoit une isle d'environ trois quarts de lieue de circuit, capable d'y bastir une bonne et forte ville, et l'avons nommée l'isle de Sainte-Elaine." On sait que la jeune femme de Champlain se nommait Hélène Boullé. Ce fut aussi Champlain qui donna leurs noms actuels au Saut Saint-Louis et à l'île-aux-Hérons.

⁽²⁾ Madame Claude de Bullion (Angélique Faÿre de Berlèze.)

On y voyait la plupart des colons de la première heure dont on a conservé la liste ⁽¹⁾. Un Père jésuite présidait à cet exercice ⁽²⁾.

Il est permis de croire qu'aux chants de reconnaissance des voyageurs et de toute l'assistance se mêlèrent ce soir-là les notes vibrantes d'un luth aux cordes harmonieuses. Ainsi que le rapporte M. Dollier de Casson dans son *Histoire du Montréal*, M. de Maisonneuve avait appris à jouer de cet instrument pendant un séjour qu'il fit en Hollande au début de sa carrière militaire.

Dans la demi-clarté qui régnait à l'intérieur de la chapelle, les nouveaux arrivés virent sans doute, et non sans émotion, remplaçant la lampe du sanctuaire, des mouches phosphorescentes emprisonnées sous un vase de cristal,—lucioles dont les mouvements incessants faisaient jaillir de fugitives lueurs, et qui rendaient à leur manière l'hommage d'adoration dû à la Divine Eucharistie ⁽³⁾.

Il y avait plus d'un an que l'on avait fait à Villemarie l'inauguration des lucioles adoratrices, si l'on peut ainsi parler. Partis de Québec le 8 mai 1642, sous la conduite du chevalier de Montmagny, gouverneur du Canada, les premiers colons de Montréal, ayant à leur tête M. de Maisonneuve, M. de Puiseaux, Madame de la Peltrie, Mademoiselle Mance, et accompagnés du R. P. Barthélemi Vimont, supérieur général de la Compagnie de Jésus, étaient rendus à destination le 18 du même mois, et prenaient pied à l'endroit appelé Place-Royale par Champlain.

⁽¹⁾ Voir cette liste au volume IX des Mémoires de la Société Historique de Montréal (année 1880).

⁽²⁾ Le Père Poncet paraît avoir résidé à Villemarie en 1642 et les Pères Dupéron, Davost et Dreuillettes en 1643.

⁽³⁾ Pendant plusieurs années, la difficulté de se procurer l'huile nécessaire n'avait pas permis de tenir une lampe constamment allumée devant le Très Saint-Sacrement. M. l'abbé Gabriel Souart, sulpicien, ayant été nommé curé de Villemarie en 1657, prit alors l'engagement d'entretenir la lampe du sanctuaire et d'y faire brûler de l'huile d'olive, nuit et jour, à ses propres frais, en attendant qu'il pût, par l'achat d'un terrain, créer une rente perpétuelle à cet effet.

“Comme on arriva de grand matin, dit M. Dollier de Casson, on célébra la première messe qui ait jamais été dite en cette isle (de Montréal), ce qui se fit dans le lieu où depuis on a fait le château ⁽¹⁾. Afin de faire la chose plus célèbre on donna le loisir à Madame de la Peltrie et à Mademoiselle Mance d’y préparer un autel, ce qu’elles firent avec une joie difficile à exprimer et avec la plus grande propreté qu’il leur fut possible. Elles ne pouvaient se lasser de bénir le ciel qui, en ce jour, leur était si favorable que de les choisir et de consacrer leurs mains à l’élévation du premier autel de cette colonie. Tout le premier jour on tint le Saint-Sacrement exposé. . . On n’avait point de lampes ardentes devant le Saint-Sacrement, mais on y avait certaines mouches luisantes qui y brillaient fort agréablement jour et nuit, étant suspendues par des filets d’une façon agréable et belle, et toute propre à honorer, selon la rusticité de ce pays barbare, le plus adorable de nos mystères.”

III

Au berceau de Montréal. — La Place-Royale de Champlain, emplacement du Fort érigé par Maisonneuve. — Premier contact avec les Algonquins. — Madame d’Ailleboust étudie leur langue. — M. d’Ailleboust ingénieur. — Les dogues gardiens du Fort. — La vaillante Pilote.

Retournons plus en arrière encore.

Le 28 mai de l’année 1611, Samuel de Champlain débarqua sur la pointe de terre où, trente et un ans plus tard, M. de Maisonneuve devait ériger le fort de Villemarie, au confluent de la petite rivière Saint-Pierre et du fleuve Saint-Laurent. Le fondateur de Québec passa vingt jours à cet endroit. Il y fit abattre une quantité de beaux arbres et déblayer un vaste espace de terrain auquel il donna le nom de Place-Royale. Il y rencontra deux cents Hurons, venus du pays des Grands Lacs pour faire avec lui la traite des pelleteries. Champlain visita cet endroit

(1) Château ou fort.—La maison du fort fut démolie en 1682-83 et remplacée par la maison de M. de Callière.

à plusieurs reprises et y fit construire quelques abris temporaires, ériger une muraille en briques, et semer des graines de jardin. Ce lieu était bien connu des Iroquois, qui le nommaient *Tiotiaki*. A peu de distance se trouvaient plus de six cents arpents de terre en prairies que des sauvages (quels sauvages?...) avaient autrefois cultivée. "N'oublions pas, dit M. Jacques Viger, que, dans l'itinéraire de Champlain, un voyage au Saut Saint-Louis, c'était un voyage à la Place-Royale, la Poinc-à-Callière de nos jours... Champlain appelle Place-Royale, mais jamais Mont-Royal ou Mont-Réal, le coin de terre qu'il défricha et habita".

C'est donc sur la Place-Royale de Champlain que s'élevait le Fort de Villemarie construit par Maisonneuve. Et c'est là que nous allons retrouver les voyageurs de la recrue de 1643 ⁽¹⁾.

(1) On a inauguré à Montréal, le 18 mai 1894, un monument que beaucoup de Montréalais n'ont jamais vu. Il est situé Place-d'Youville (continuation de l'ancienne Place-Royale), presque en face de la rue Saint-Pierre. C'est un obélisque en granit, dont le piédestal, de forme quadrangulaire, porte quatre inscriptions sur plaques de bronze. Une de ces inscriptions se lit comme suit :

Le XVIII mai MDCXLII
près de cet obélisque,
entre
le fleuve et la rivière qui coule sous la rue des Commissaires,
à
l'endroit appelé Place Royale par Champlain
le XXVIII mai MDCXI,
Paul de Chomedey de Maisonneuve
jeta les fondements de la ville de Montréal.
Il érigea
les premières habitations, le fort, la chapelle, le cimetière,
qu'il renferma dans une enceinte de pieux.
Le XXIII février MDCXLII
Montréal avait été consacré à la Sainte Vierge sous le nom de Ville-Marie;
Le XIII février MDCLIV
Louis XIV lui accorda sa première charte civique.
Le XXVI mars MDCXLIV
Chomedey de Maisonneuve
en
fut nommé premier gouverneur particulier.

Le jour même de leur arrivée et les jours qui suivirent immédiatement, M. d'Ailleboust et ses compagnons s'occupèrent à disposer de ce qui concernait leur propre installation et à préparer leurs lettres pour leurs parents et amis de la vieille France; en même temps ils prenaient contact avec les Algonquins du voisinage. S'inspirant de l'exemple de la jeune femme de Champlain ⁽¹⁾, Madame d'Ailleboust commençait l'étude de la langue des indigènes, — étude dans laquelle elle réussit d'une façon remarquable. Le Père Dreuilletes, qui était linguiste, dut l'aider dans cette tâche difficile.

Il faut noter ici un événement qui ne fut pas sans quelque importance dans la colonie naissante. Madame de la Peltrie, s'estimant de peu d'utilité, et constatant que le projet de fonder une communauté d'Hospitalières à Villemarie était plus en faveur que son propre projet d'y établir une maison d'enseignement, — tâche qui fut dévolue plus tard à la Vénérable Marguerite Bourgeois, — résolut de s'en retourner à Québec avec sa fidèle compagne Charlotte Barré. Le départ eut lieu dès l'automne de 1643. La bien aimée fondatrice du plus ancien monastère d'Ursulines de la Nouvelle-France fut reçue à Québec avec la plus grande joie. Son séjour à Montréal avait duré dix-huit mois ⁽²⁾.

Ce même automne de 1643, "les dépêches de France étant parties, on commença d'arracher les petits pieux qui environnaient le Fort, et à mesure on le revêtit de beaux bastions que traça M. d'Ailleboust, auquel M. de Maisonneuve laissa la conduite de cette entreprise: Messieurs de la Compagnie lui ayant mandé qu'il était fort intelligent en ce fait; aussi y réussit-il très bien, ainsi qu'on l'a vu depuis". C'est Dollier de Casson qui s'exprime ainsi. Trois ans plus tard M. d'Ailleboust réduisait à

⁽¹⁾ Hélène Boullé, veuve du fondateur de Québec, vivait encore à cette date. Elle entra comme novice chez les Ursulines de Paris, en 1645, sous le nom de soeur Hélène de Saint-Augustin, et devint, en 1648, religieuse professe et fondatrice d'un couvent d'Ursulines à Meaux, où elle mourut le 20 décembre 1654, à l'âge de 56 ans, (*N.-E. Dionne*.—*Serviteurs et servantes de Dieu en Canada*.)

⁽²⁾ *Annales des Ursulines de Québec*.

quatre le nombre des bastions du fort. Ces nouveaux ouvrages étaient si admirablement construits que rien de semblable n'avait été vu encore dans la colonie de la Nouvelle-France.

Le Fort—ou le Château, comme on disait alors, indistinctement—avait la forme d'un quadrilatère régulier. Dans son *Esquisse historique de la ville de Montréal*, M. A. Leblond de Brumath dit qu'il était "flanqué de quatre bastions en maçonnerie, les courtines, de deux toises de haut, étaient en bois, et le tout mesurait trois cent vingt pieds de long. Trois portes y donnaient accès; l'entrée principale ouvrait sur le Saint-Laurent; les deux autres donnaient, celle du nord sur la petite rivière (Saint-Pierre), celle du sud sur le moulin qui fut construit plus tard, en 1648 ⁽¹⁾. Dans son enceinte s'élevait un bâtiment à deux ailes au centre duquel se trouvait la chapelle, des magasins servant d'entrepôt, l'hôpital. Enfin près du fort on établit le premier cimetière".

Subséquentement, on construisit, en-dehors de l'enceinte fortifiée, des maisons qui augmentèrent en nombre chaque année ⁽²⁾.

L'hôpital Saint-Joseph, établissement distinct confié à la direction de Mademoiselle Jeanne Mance—qui en fit l'inauguration en 1644—était plus éloignée du rivage que les autres bâtiments. Comme il y avait alors peu de malades à Villemarie, on y réunissait les enfants des colons et aussi des adultes indigènes pour les catéchiser ⁽³⁾.

Dans les jours d'alerte, le gouverneur ordonnait parfois à tous les habitants de rentrer dans le Fort. La garde de celui-ci nécessitait une constante surveillance. Quelques dogues que

(1) Le moulin du Fort, ainsi qu'on le désignait, était garni de meurtrières comme le célèbre moulin appelé *Le Cavalier* (terme de fortification), à Québec. — E. G.

(2) Il y en avait quarante en 1659.

(3) Ce ne fut qu'en 1659 que les Mères Judith Moreau de Brésoles, Catherine Macé et Marie Maillé, hospitalières de La Flèche, en Anjou, prirent la charge de l'Hôpital Saint-Joseph de Villemarie.

L'on avait amenés de France étaient pour les sentinelles d'admirables auxiliaires; grâce à leur odorat merveilleux, ils savaient découvrir les Iroquois cachés en embuscade dans les plis de terrain ou les bois du voisinage, et s'empressaient de dénoncer leur présence par des aboiements furieux. "Les chiens, dit M. de Casson, faisaient, tous les matins, une grande ronde pour découvrir les ennemis, et allaient ainsi sous la conduite d'une chienne nommée Pilotte. L'expérience journalière avait fait connaître à tout le monde cet instinct admirable que Dieu donnait à ces animaux, pour nous garantir de quantités d'embuscades, que les Iroquois nous faisaient partout, sans qu'il nous fût possible de nous en garantir si Dieu n'y eût pourvu par ce moyen" (1).

M. Philippe Hébert a eu l'heureuse pensée de faire figurer l'intelligente Pilotte à côté de Lambert Closse dans l'un des hors-d'oeuvres du beau monument qui décore la Place-d'Armes, à Montréal.

IV

Les premières pages des annales de Ville-Marie. — Sanglant épisode. — Le surnaturel dans l'histoire. — L'historien Parkman. — Fils et filles de la catholique Champagne. — Louis d'Ailleboust défricheur et agriculteur. — Ses travaux de fortifications. — Il est nommé gouverneur intérimaire de Montréal. — Voyage en France. — Madame d'Ailleboust bienfaitrice des pauvres sauvages.

Il n'entre pas dans le cadre de cette petite étude d'écrire un résumé de l'histoire de Montréal. La première période de cette histoire est sublime et navrante. Presque toutes les pages en sont teintes de sang. L'holocauste du Long-Saut et l'épouvantable tragédie de Lachine ne sont que les développements d'une longue série de drames où périrent des hommes et des femmes, assassinés, faits prisonniers ou torturés, et qui commença, dès l'année 1643, par le massacre de trois colons: Pierre Laforest, Bernard Boète et Guillaume Boissier, tués et scalpés à quelques

(1) *Histoire du Montréal*, de 1643 à 1644.

pas seulement de l'enceinte du fort construit par Maisonneuve. Et ce qu'il y a de vraiment digne de fixer l'attention des historiens et des penseurs, c'est que tous les habitants de Villemarie savaient, avant de quitter la France, le sort entouré de périls qui les attendait et les risques qu'ils auraient à courir. Ils étaient animés d'un enthousiasme religieux extraordinaire. Ce qu'ils voulaient c'était de faire briller l'Evangile au sein de la barbarie, c'était l'augmentation du royaume de Jésus-Christ. Leur héroïsme n'était pas la vertu d'un moment, le résultat d'une circonstance imprévue et fugitive: c'était la vertu de chaque instant, de chaque jour, de la vie tout entière. Il convient de dire cependant que le sol de l'île de Montréal était fécond ⁽¹⁾; que la charité régnait en souveraine à Villemarie, et que la vie intime, entre Français, y était d'une idéale et consolante douceur.

Pour apprécier comme il convient la conduite des fondateurs de Montréal, "il faudrait, dit l'historien protestant Parkman, pouvoir se placer à un point de vue plus qu'humain"..... A l'époque qui suivit immédiatement la Réforme, continue-t-il, le catholicisme voulut se retremper "aux sources les plus pures de la vie primitive de l'Eglise; et à la suite de ce mouvement l'on vit éclore des vertus, un élan, un zèle dignes des Croisades. A bien des points de vue, l'entreprise de Montréal a le caractère de cette époque; l'esprit de Godefroy de Bouillon revit dans Chomedey de Maisonneuve, et Marguerite Bourgeois réalise l'idéal de la femme chrétienne, fleur de la terre baignée dans les rayons célestes, dont la mission semble n'être que de pénétrer de sa douce influence un siècle barbare" ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Au printemps de 1644, "on commença à faire du bled français à la sollicitation de M. d'Ailleboust." La récolte fut abondante. (Dollier de Casson). Le Père Ragueneau écrivait plus tard: "La récolte des blés a été, cette année, très heureuse partout, mais principalement à Montréal, où les terres sont fort excellentes..... Ce lieu eût été un paradis terrestre pour les sauvages et pour les Français sans la terreur des Iroquois, qui paraissent continuellement et le rendaient presque inhabitable; ce qui a fait que les autres sauvages s'en sont retirés." (Relation de 1651).

⁽²⁾ *Les Jésuites dans l'Amérique du Nord au XVII^e siècle*, par Francis Parkman; traduction de la Ctesse G. de Clermont-Tonnerre. — Paris, Didier et Cie, éditeurs, 1882.

La vénérable Marguerite Bourgeois, dont on vient de lire le nom, était, elle aussi, fille de la Champagne. Le Père Bouvard, supérieur des Jésuites de Québec, lui a rendu cet élogieux témoignage: "Je ne crois pas avoir jamais vu de fille aussi vertueuse que la soeur Bourgeois, tant j'ai remarqué en elle de grandeur d'âme, de foi, de confiance en Dieu, de dévotion, d'humilité, de mortification, de zèle".

L'abbé Faillon, après avoir cité les lignes qui précèdent, ajoute: "Ce serait ici le cas de parler des exemples admirables que Mademoiselle Mance et Madame d'Ailleboust donnaient, de leur côté, à la colonie. Qu'il nous suffise de dire que les personnes choisies par la divine Providence pour influencer sur l'esprit et les moeurs des colons, offraient une réunion digne des plus beaux temps de l'Eglise. M. de Maisonneuve avait fait voeu de chasteté perpétuelle; Mademoiselle Mance et Soeur Bourgeois s'étaient également consacrées à Dieu par le voeu de virginité, ainsi que M. et Madame d'Ailleboust, malgré leur mariage; et toutes ces âmes d'élite étaient comme un sel de sagesse qui contribuait très efficacement à inspirer l'amour de la vertu et à préserver de la corruption du vice tout le reste de la colonie" (1).

Presque au début de son séjour à Villemarie, M. d'Ailleboust se fit défricheur et agriculteur, sans cesser pour cela de s'occuper de fortifications. Les quelques maisons qu'il construisit sur ses défrichements de l'île de Montréal ressemblaient à autant de redoutes et pouvaient soutenir un siège de quelques heures ou de quelques jours, en attendant des secours de l'extérieur. En réalité Louis d'Ailleboust continua toujours de faire bénéficier la colonie de ses "belles lumières", comme parle Dollier de Casson, et on le vit successivement ajouter de nouveaux bastions au fort de Villemarie, alors qu'il était gouverneur intérimaire de Montréal; fortifier le poste des Trois-Rivières et élever des redoutes sur la côte de Beaupré lorsqu'il remplissait les fonctions de gouverneur-général du Canada; puis,

(1) *Histoire de la colonie française en Canada*: vol. II, page 221. Rappelons ici que l'ancienne province de Champagne fournit aussi à la Nouvelle-France le plus illustre de ses intendants, Jean Talon, né à Châlons-sur-Marne.

après qu'il eut terminé sa carrière politique, construire à Montréal le célèbre fort du Coteau Saint-Louis, au sommet d'un monticule de cinquante pieds de hauteur ⁽¹⁾.

Ce monticule fut rasé au siècle dernier et remplacé, d'abord par le "Carré Dalhousie", puis par l'hôtel et la gare Viger et quelques dépendances appartenant à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien ⁽²⁾.

Le vicomte d'Argenson écrivait à la date du 4 août 1659: "On a commencé une redoute et fait un moulin sur une petite éminence fort avantageuse pour la défense de l'habitation, du moins du côté qu'ils appellent le *Coteau Saint-Louis*." Il y eut alors deux moulins à vent à Villemarie: l'*Ancien Moulin* ou *Moulin du Fort*, et le *Moulin du Coteau*.

La redoute du coteau fut plusieurs fois reconstruite, puis garnie de canons. Les Sulpiciens, devenus les seuls seigneurs de l'île en 1663, en transportèrent la propriété au roi de France, et elle prit alors le nom de Citadelle de Montréal.

Louis d'Ailleboust devint gouverneur intérimaire de Montréal au mois d'octobre de l'année 1645, en remplacement de M. de Maisonneuve appelé en France à la mort de son père. Le fondateur de Villemarie revint au Canada l'année suivante; mais à peine arrivé à Québec, il apprit, par une lettre de M. de la Dauversière, que sa mère était sur le point de convoler en secondes noces, et que son beau-frère venait d'être assassiné. Il retourna aussitôt en France, sans même se rendre à Villemarie, et M. d'Ailleboust continua de remplir les fonctions de gouverneur de Montréal.

A son retour définitif à Montréal, M. de Maisonneuve informa M. d'Ailleboust qu'on désirait le voir à la Cour, et qu'il allait être appelé à remplacer M. de Montmagny comme gouverneur-général du Canada.

M. d'Ailleboust partit de Québec le 21 octobre 1647 pour se

(1) Exactement cinquante-quatre pieds.

(2) L'énorme quantité de terre qui fut déplacée lorsque disparut la citadelle du coteau Saint-Louis servit à niveler le Champ de Mars (1812), puis à combler un étang et à assainir un marais du voisinage (1819). Tout le sol de surface du Carré Viger est formé de cette terre ainsi transportée.

rendre en France. Concurremment avec M. des Châtelets, il était chargé par les "habitants" du Canada de demander au roi et à la reine régente certaines modifications à l'arrêt du 27 mars 1647, qui fut la première charte politique du Canada (1).

Madame d'Ailleboust n'accompagna pas son mari dans ce voyage, non plus que dans un voyage subséquent qu'il fit au pays natal. Sa santé se maintenait excellente, et elle s'était sincèrement attachée à sa nouvelle patrie. Elle était l'objet de l'affection et de l'admiration des femmes indigènes ainsi qu'en témoignent les annales de l'époque. Parlant couramment leur langue elle consolait les pauvres veuves dont les maris avaient été victimes des cruautés iroquoises, et s'entretenait souvent avec les néophytes. On peut dire que durant toute sa vie canadienne—qui ne dura pas moins de quarante-deux ans—il lui fut constamment donné, comme à un illustre personnage de l'époque de "répandre les bienfaits et recueillir l'amour". Les Algonquins la nommaient *Chaoué-rindamaquetch* (2), c'est-à-dire "Celle qui a pitié de nous dans notre misère". Elle connaissait l'idiome local et s'employa même à l'enseigner aux autres, ce qui n'était pas toujours facile (3). Un couple d'Indiens convertis, désireux de s'unir par un mariage chrétien, rendit un jour hommage à son savoir d'une façon assez originale:—"Nous voulons nous marier et nous nous sommes promis, lui dit l'épouseur; tu sais parler le sauvage comme nous et tu nous comprends bien: viens donc nous marier dans l'église puisque le Père est absent".

(A continuer.)

Ernest Gagnon.

(1) Ce document important a été publié dans la *Revue Canadienne* — volume 30, page 352.

(2) Relation de 1647.

(3) Les sauvages étaient facétieux à leurs heures. Un Français qui éprouvait beaucoup de difficultés à apprendre de l'un d'eux la langue algonquine, dit un jour à son professeur indigène:—"Je n'entends rien à ce que tu me dis." A quoi le Peau-Rouge répondit:—"Cela n'est pas surprenant: tu as des oreilles françaises et j'ai une langue sauvage. Coupe tes oreilles et tâche de te procurer des oreilles de sauvage: tu me comprendras aussitôt." (Relation de 1648.)

Mouvement Social Catholique



LE 25 novembre 1908, le *Correspondant* publiait un remarquable article, qui avait pour titre *Le mouvement social catholique en Espagne*. Dans des pages bien vivantes, M. A. Luga constatait que les jeunes générations de la catholique Espagne se sont enfin fatiguées des luttes fratricides au sujet du carlisme, de l'intégrisme et du mestizisme. Pour protester contre ce byzantisme politique, elles se mirent à l'étude des maux qui menaçaient leur pays, et elles s'aperçurent bientôt que le socialisme s'introduisait lentement, mais sûrement, dans la population, et que la poussée anticléricale ouvrait déjà bien large la tranchée qui permet aux idées françaises de pénétrer dans la péninsule. Elles résolurent en conséquence d'entrer résolument sur le terrain social. Les résultats obtenus furent merveilleux, parce que le mouvement fut admirablement secondé.

Signalons, par exemple, la fondation d'une chaire de sociologie au grand séminaire de Madrid récemment construit et renouvelé dans son personnel. Senor Severino Aznar en fut le premier titulaire. Son enseignement devait avoir assez tôt du retentissement. On ne tarda pas en effet à se rendre compte que la presse, la grande puissance du monde à l'heure actuelle, avait une action à exercer dans cet apostolat nouveau. Et, on fonda une revue, la *Paz social*, dont on confia la direction à ce professeur distingué. "Nous n'aurons de haine pour personne—lisait-on au programme de la rédaction—cette revue veut la paix. Mais elle ne la veut pas seulement pour ceux qui jouissent, pour ceux qui se trouvent bien dans la vie; elle la veut pour tous, pour la société tout entière. Aussi son nom

n'est-il pas la *paix* mais la *paix sociale*. Nous estimons qu'aujourd'hui il ne saurait y avoir de paix s'il n'y a pas de justice, s'il n'y a pas de charité. Nous avons donc pris pour devise ces deux grandes idées dont nous voyons les âmes assoiffées : justice, charité."

L'Espagne, si souvent accusée d'être en léthargie, se réveille donc et prouve que les nations catholiques latines sont capables d'un effort sérieux vers l'avenir. Au reste cette constatation n'est pas nouvelle. M. Max Turmann, dans un livre publié il y a quelques années, a retracé le développement du catholicisme social depuis la publication de la célèbre encyclique de Léon XIII sur la condition des ouvriers. Il a continué cette étude dans la *Revue pratique d'Apologétique* pour les premières années du XXe siècle (1). En pays chrétien, le mouvement social catholique peut se développer tout à son aise. Les lecteurs de la REVUE CANADIENNE me pardonneront bien si je veux essayer de le leur dire à mon tour. Peut-être pourront-ils dégager de cette étude quelques leçons pratiques pour nous.

L'homme est un animal social. Il y a longtemps que le vieil Aristote donnait cette définition, et la sagesse moderne ne l'a pas pu modifier. Les utopies des rêveurs n'ont fait que la confirmer, parce qu'elle est basée sur la nature et que la nature ne change guère. Les siècles passent, mais la nature, elle, demeure. Dans le règne animal, dont il est le couronnement et la gloire, l'homme seul possède le langage articulé. Il entre par ce langage en communication avec ses semblables, échange avec eux ses pensées, ses affections et ses sentiments. Et déjà, c'est la vie sociale qui s'empare de lui. Mais elle s'impose à un autre titre. L'homme naît faible et sans défense contre les obstacles qui s'imposent à son développement physique, intellectuel et moral. De longues années après sa naissance, il a encore besoin du milieu social de la famille; sans lui, il périrait bientôt et ne pourrait atteindre la perfection de son être. Adulte, il dépend toujours étroitement de son entourage. L'homme est si peu de chose, disait Jules Simon, qu'il ne peut

(1) *Revue pratique d'Apologétique*, 15 décembre 1908, 15 janvier et 1er février 1909.

presque rien faire sans s'associer à d'autres hommes. Et M. Frédéric Bastiat démontrait naguères cette vérité de la façon saisissante que voici.

Prenons un homme appartenant à une classe modeste de la société, un menuisier de village, par exemple, et observons tous les services qu'il rend à la société, et tous ceux qu'il en reçoit; nous ne tarderons pas à être frappés de l'énorme disproportion apparente. — Cet homme passe sa journée à raboter des planches, à fabriquer des tables et des armoires. Il se plaint de sa condition, et cependant que reçoit-il en réalité de cette société, en échange de son travail ? — D'abord, tous les jours, en se levant il s'habille. Personnellement, il n'a fait aucune des nombreuses pièces de son vêtement. Pour que ces vêtements, tous simples qu'ils sont, soient à sa disposition, il faut qu'une énorme quantité de travail, d'industrie, de transport, d'inventions ingénieuses ait été accomplie. Il faut que des Américains aient produit du coton, des Indiens de l'indigo, des Français de la laine et du lin, des Brésiliens du cuir; que tous ces matériaux aient été transportés en des villes diverses, qu'il y aient été ouvrés, filés, tissés, teints ! — Ensuite il déjeune. Or, pour que le pain qu'il mange lui arrive tous les matins, il faut que des terres aient été défrichées, closes, labourées, fumées, ensemencées; il faut que les récoltes aient été préservées avec soin du pillage; il faut qu'une certaine sécurité ait régné au milieu d'une innombrable multitude; il faut que le froment ait été récolté, broyé, pétri et préparé; il faut que le fer, l'acier, le bois, la pierre, aient été convertis par le travail en instruments de travail; que certains hommes se soient emparés de la force des animaux, d'autres du poids d'une chute d'eau....; toutes choses dont chacune, prise isolément, suppose une masse incalculable de travail mis en jeu, non seulement dans l'espace, mais dans le temps. — Cet homme ne passera pas sa journée sans employer un peu de sucre, un peu d'huile, sans se servir de quelques ustensiles. Il enverra son fils à l'école, pour y recevoir une instruction qui, quoique bornée, n'en suppose pas moins des recherches, des études antérieures, des connaissances dont l'imagination est effrayée. Il sort. Il trouve une rue pavée et éclairée. On lui conteste une propriété. Il trouvera des avocats pour défendre ses droits, des juges pour l'y maintenir, des officiers de justice pour faire exécuter la sentence..... toutes choses qui supposent encore des connaissances acquises, par conséquent des lumières et des moyens d'existence! Il va à l'église. Elle est un monument prodigieux, et le livre qu'il y porte est un monument peut-être plus prodigieux encore de l'intelligence humaine. On lui enseigne la morale, on éclaire son esprit, on élève son âme, et pour que tout cela se fasse, il faut qu'un autre homme ait pu fréquenter les bibliothèques, les séminaires, puiser à toutes les sources de la tradition humaine, qu'il ait pu vivre sans s'occuper directement des besoins de son corps.....

L'indigence est—nul ne peut le nier— le fond de notre na-

ture. D'où il faut conclure que le correctif nécessaire et unique de cette infirmité originelle est naturel, et, comme c'est l'instinct de la sociabilité qui doit jouer ce rôle de sauveur, nous devons admettre que cet instinct est bien le fruit spontané de la nature.

Or l'Eglise instituée par le Christ veut le salut et le bien-être de tous les individus de cette société civile naturelle. Mais elle veut réaliser le salut de tous et de chacun, des plus pauvres et des plus humbles comme des plus riches et des plus puissants, dans la société et par la société. C'est pourquoi son oeuvre est éminemment sociale. L'homme qu'elle veut atteindre, ce n'est pas l'homme déraciné de son milieu naturel, c'est l'homme dans la société. Elle tend à développer la responsabilité du citoyen, à le rendre meilleur et plus fort. Voilà pourquoi le mouvement social catholique doit chercher à réformer l'individu dans la société, c'est-à-dire à restaurer les institutions, à ramener l'ordre dans la société et en particulier à faire revivre le plan divin dans tous les groupements naturels: dans la famille, dans la profession, dans les associations, dans la cité.

Le mouvement social catholique a vraiment pour ambition de combattre ceux qui relèguent à l'arrière-plan le surnaturel chrétien. Hélas! ils ne sont pas si rares, même parmi nos intellectuels montréalais, ceux qui traitent le dogme comme une friperie démodée dont on ne se débarrasse pas totalement par faiblesse pieuse pour les traditions et par respect pour les aïeux. Ils voudraient bien conserver le règne de la justice et de la charité, mais en reniant le miracle de l'amour de Jésus mourant sur la croix. C'est ce que l'on voulait aussi, en Espagne, et ailleurs. Et quelle force de résistance n'a-t-il pas fallu opposer à tous ces démolisseurs du royaume de Dieu!

* * *

Nous n'avons pas l'intention de parler de toutes les manifestations du catholicisme social dans ces dernières années. Il nous suffira de faire ressortir certains traits qui se sont plus fortement accentués dans les divers pays du monde européen.

Au premier plan, nous remarquons le succès croissant des di-

verses *Semaines sociales*. Nous avons sous les yeux les comptes rendus de ces réunions en France. Ce sont de beaux volumes de *Cours pratiques sociaux* dans lesquels le christianisme n'occupe pas une posture humiliée. Loin de là, il revendique ses droits avec fierté. Et pourquoi ne le ferait-il pas, puisqu'il porte en lui, selon les propres termes de Pie X : "le germe d'un apostolat régénérateur du peuple", parce qu'il est apte à répandre dans les masses, sous une forme sagement et opportunément moderne, ces principes chrétiens qui seuls correspondent aux actuels besoins sociaux?

La *Semaine sociale* est d'origine récente, elle a pris naissance en Allemagne sur l'initiative du *Volksverein*. "Les conférences, était-il dit dans le programme initial de ces cours, devront s'étendre aux questions essentielles du vaste domaine social. On insistera beaucoup sur les principes, en même temps qu'on s'efforcera d'indiquer les connexions étroites de la théorie et de la pratique.—On tâchera, ajoutait-on : 1) de montrer l'importance des questions sociales, la part que la classe dirigeante et particulièrement le clergé doivent prendre à la solution de ces problèmes, d'éveiller le goût et l'amour des études sociologiques; 2) de marquer le lien qui rattache les unes aux autres les différentes questions, de mettre en lumière les principes auxquels devra obéir le législateur, quand il s'agira des lois ouvrières; 3) de traiter à fond—autant que le temps le permettra—les questions théoriques et pratiques, d'ouvrir aux étudiants des horizons nouveaux et surtout de leur fournir les indications bibliographiques à l'aide desquelles il leur sera facile de compléter leur formation; 4) enfin d'établir des relations personnelles entre les maîtres de la science sociale et leurs auditeurs, contact fécond pour l'avenir, également utile aux uns et aux autres."

Ce vaste plan—dont on peut avec profit méditer les détails au Canada—ayant été mis à exécution réussit au-delà des espérances de ses promoteurs. Les diverses villes allemandes se plurent à appeler l'*Université sociale ambulante* afin qu'elle donnât chez elles ses doctes et pratiques leçons. Etudiants et conférenciers déployèrent le même zèle pour l'étude des problèmes sociaux.

Mais, on le sait, c'est le propre de l'école catholique sociale d'être internationale. L'institution devait franchir les frontières germaniques. Un groupe de "jeunes" l'organisa bientôt à Lyon. L'approbation du cardinal-archevêque avait donné aux bonnes volontés le courage d'aller de l'avant. Les cours eurent lieu dans la première semaine du mois d'août 1904. Ils obtinrent un plein succès. Une brise d'Évangile soufflait. Le Décalogue et le sermon sur la montagne reprenaient leurs droits. Un souffle de christianisme passait sur les âmes. Les forces divines léguées aux hommes par les siècles chrétiens revendiquaient la maîtrise de l'avenir!

L'institution était fondée. Elle ne demandait plus que son développement normal. Pour l'assurer, on confia la direction doctrinale des futures *Semaines sociales* à l'*Union d'étude des catholiques sociaux* qui se réunissait à Paris sous la présidence de M. Henri Lorin. L'éminent sociologue devait mettre toute son âme au triomphe de l'oeuvre. Chaque année, il vient redire, dans les Déclarations qu'il lit à l'ouverture des délibérations, ce que l'Église attend de ses enfants, à l'heure actuelle, c'est à savoir "une action positive consistant à la fois dans un travail sur eux-mêmes et dans un travail auprès des hommes du dehors".

Depuis le coup d'essai de Lyon, chaque année s'est tenue en France une *Semaine sociale*. En 1905, c'était à Orléans, en 1906, à Dijon, en 1907, à Amiens, et en 1908, à Marseille. Celle de 1909 aura lieu à Bordeaux.

Dans notre pays où les catholiques qui veulent cacher leur drapeau se rencontrent malheureusement assez souvent, il serait utile de relire plus souvent encore ce que M. Lorin disait en définissant, à Orléans, l'orientation des *Semaines*: "Catholiques pratiquants, nous voulons, d'une part prendre la conscience nette de ce que postule et de ce qu'entraîne le catholicisme au point de vue social, nous voulons faire pénétrer les exigences de la justice telles que l'impliquent les affirmations de notre foi dans le détail des rapports sociaux. Nous voulons d'autre part retrouver, dans les diverses doctrines qui s'essaient à résoudre la question sociale, ce qu'elles ont d'inconsciemment catholique, et, partant, de pro-

fondément vrai; nous voulons donner aux hommes, participant à leur insu d'idées qui sont nôtres, conscience de leurs affinités avec la conception chrétienne, des emprunts qu'ils lui font et des convergences auxquelles la logique devrait les conduire. Parachever, pour nos propres consciences, la connaissance de la morale chrétienne et nous préparer à rendre plus notoire pour les hommes du dehors la partie sociale des dogmes chrétiens, voilà donc notre objectif."

L'introduction d'un pareil programme au Canada ne serait-elle pas une oeuvre éminemment méritoire? Mais comprendrait-on tout ce que cela suppose de désintéressement social, et combien il serait nécessaire de s'affranchir de toute autre considération?

Comme on pouvait s'y attendre, le nouvel apostolat eut au loin du retentissement, et ses propagateurs de France et d'Allemagne eurent ailleurs des imitateurs. Et cela d'autant mieux que les faits semblaient leur donner raison. L'Espagne eut, en 1906, la *Semaine* de Madrid; en 1907, celle de Valence; en 1908, celle de Séville.

Ce fut au mois de mai 1906 que se tint à Madrid un "Curso breve" ou Cours bref, organisé par le *Cercle de la Défense sociale* et par le *Conseil national des corporations catholiques ouvrières*. Cette première réunion n'éveilla que peu d'intérêt—ce qui est de nature à consoler les fondateurs d'oeuvres sociales. Mais le mouvement qui se dessinait allait s'accroître. A Valence, l'année suivante, on constata ce que peut faire la presse quand elle s'occupe avec intelligence de l'organisation d'une *Semaine*. La *Paz social* s'en fit l'initiatrice. Elle fit plus, tous ses rédacteurs y professèrent. Le public en fut d'autant plus empressé à suivre les leçons. De 500 qu'ils étaient à Madrid les auditeurs, à Valence, allèrent jusqu'à 1300. A Madrid, on comptait 12 ouvriers, à Valence il y en eut 150!

Evidemment, on avait compris le chaleureux appel de la Commission d'initiative. Qu'on nous permette d'en citer quelques passages pour montrer comment les promoteurs se défendaient de toute arrière-pensée politique et déclaraient n'obéir qu'à l'inspiration de leur foi chrétienne.

Ouvriers modestes de cette oeuvre de réforme sociale qui cherche force et

direction dans le catholicisme, disaient-ils, nous désirerions que les catholiques d'Espagne fissent un effort généreux pour acquérir une conscience claire de tout ce que la religion exige de nous et du lien logique qu'il y a entre nos croyances et nos conceptions sociales. Nous désirerions qu'aussitôt ils se misent à étudier les maux sociaux et qu'ils s'appliquassent ensuite à trouver des procédés de guérison... Et ceci, d'une façon désintéressée et sincère, sans vues de propagande politique, par l'effet seul de l'indignation naturelle que feront sentir en eux les injustices observées, seulement par commisération pour ceux qui souffrent, car l'Évangile ne ment pas et ne dit pas de phrases vides de sens lorsqu'il dit que nous sommes tous frères... C'est une atmosphère qu'il nous faut créer; il faut modifier un peu notre mentalité et même arracher d'un grand nombre de cerveaux des plantes parasites qui ont crû parmi les fécondes et saines idées que le Christianisme y a semées. Et pour créer cette ambiance et faire ce travail dans les âmes, nous avons pensé que le procédé des *Semaines sociales* était un procédé merveilleux, rapide, presque providentiel. Ce sont comme des *Universités ambulantes* qui, une année dans une région, une autre année dans une autre, ensemencent les idées sociales du catholicisme, éveillent le sens social, rendent la réalité de la fraternité humaine, éclairée et impérative et recueillent la fleur des âmes en les liant par le noeud d'un idéal toujours vivant. Les *Semaines sociales* doivent être encore davantage pour nous; elles doivent être comme une retraite spirituelle où nous nous examinerons sur nos devoirs sociaux et où nous recueillerons des énergies morales pour les accomplir.

L'exemple de la France et de l'Espagne ne tarda pas à être suivi en Italie. En 1907, on eut les *Journées* de Milan et la *Semaine* de Pistoia; en 1908, celles de Bresciana et de Palerme. Les catholiques italiens, avec l'active participation de M. le professeur Toniolo, étudièrent un grand nombre de sujets d'actualité brûlante. C'est ainsi que l'on s'occupa des questions agraires et de la récente grève de Parme. Une aube de résurrection, comme l'avait annoncé Pie X, s'annonçait pour l'Italie. Clergé et laïques catholiques entreprenaient un apostolat régénérateur du peuple. On voulait répandre, "sous une forme sagement et opportunément moderne, ces principes chrétiens qui seuls correspondent aux actuels besoins sociaux (2)".

Les Belges, à leur tour, ne devaient pas être les derniers à entrer dans le mouvement; mais ils lui imprimèrent, sous la poussée de leur esprit positif, une direction particulière. La théorie

(2) Pie X dans sa lettre à la *Semaine sociale*, de Pistoia.

fut reléguée au second plan, et, de préférence, on accorda aux applications immédiates une attention prépondérante. Aussi bien, dès 1905, le Boerenbond organisait à Louvain une *Semaine agricole*, dans laquelle on se préoccupait exclusivement des oeuvres sociales de la campagne. Encouragé par le succès qui couronna ces études des questions rurales, on résolut bientôt de grouper les ouvriers des villes. Beaucoup de ces derniers suivirent les séances avec assiduité et recueillement, et ils ne craignirent pas de s'imposer un travail de six heures par jour pour acquérir la formation technique nécessaire à tous ceux qui veulent participer aux oeuvres ouvrières.

Sur les terrains les plus divers, on vit donc s'organiser cet apostolat, aussi bien dans la protestante Hollande que dans la catholique Italie, aussi bien dans la Belgique, où le catholicisme règne, que dans cette Espagne que l'on croyait en léthargie, mais où vient de s'affirmer une intensité de vie si remarquable.

Il n'est pas jusqu'à la Pologne russe, où l'Eglise commence à peine de respirer, qui n'ait tout de suite "dépensé pour une *Semaine sociale* les générosités d'un coeur qui a recouvré le droit de battre (3)". Les catholiques sociaux polonais ont reconnu la nécessité de "l'étude pour l'action". Plus de sept cents "étudiants" répondirent à l'appel des organisateurs. Tous se montraient passionnés pour apprendre. C'était un spectacle touchant, au témoignage de M. Max Turmann qui cite un des élèves, de voir tous ces prêtres, dont beaucoup avaient les cheveux blancs, écouter, avec une extrême attention, l'enseignement du professeur social et s'efforcer de le résumer en des notes rapides. Le programme des leçons accusait une préoccupation constante de l'apostolat sacerdotal, mais d'un apostolat qui doit prendre son point d'appui sur une action nettement sociale et populaire.

* * *

Voilà ce que l'on fait ailleurs pour le bon renom du Christ et pour le bon renom du progrès. Au moment où le régime éco-

(3) Georges Goyau.

nomique s'étaie orgueilleusement sur l'autorité du plus fort, il convient de faire entendre la voix de l'Évangile qui revendique les droits des faibles au nom de la véritable fraternité.

M. Anatole France, dans son trop fameux conte philosophique *l'Île des Pingouins*, trace de l'avenir du genre humain des tableaux bien sombres. Il s'est préoccupé de l'éternelle question sociale. Dans sa société future, riches et pauvres sont voués à un malheur inévitable. Les milliardaires entassent des sommes pour assouvir des désirs qu'ils n'éprouveront jamais. Les pauvres sont des dégénérés qu'il faut abandonner à leur sort mauvais sans jamais songer à leur relèvement social. C'est que la société future de M. France "est fondée sur ce qu'il y a de plus fort dans la nature humaine : l'orgueil et la cupidité" (4).

Telle n'est pas la conception que l'Église se fait des destinées humaines. Le catholicisme social n'a qu'une ambition : prouver que les âmes peuvent croire au progrès tout en croyant au Christ. Les groupes d'études sociales doivent donc montrer dans le Christ "un incessant ouvrier du mieux", et représenter "la recherche du mieux comme un élan vers le Christ, comme un épisode inséré dans l'histoire de son règne". Puissions-nous saluer bientôt le jour où l'on comprendra, chez nous aussi, que "le corps de l'Église catholique présente le type le plus parfait de l'organisation sociale (5)"! Puissions-nous comprendre comment on peut mettre en activité, sur le terrain des oeuvres pratiques, toutes les forces que le catholicisme contient en réserve et améliorer ainsi la condition des individus et celle de la société civile!

Ph. Perrier.

(4) Dans la *Revue des Deux-Mondes*, (15 novembre 1908), M. René Doumic analyse et critique ce livre malsain de M. Anatole France, qui refait avec un cynisme qu'on ne saurait trop flétrir le *Discours sur l'histoire universelle*. Le grand ennemi des sociétés, c'est pour lui le christianisme; et, comme le fait remarquer le nouvel académicien, "notre religion est synonyme d'ignorance, de sottise et de fanatisme". M. Doumic constate avec un malin plaisir, que M. Anatole France "a toujours aimé à jouer avec les vases de l'autel et qu'il affectionne ces taquineries théologiques qu'il ne dédaigne pas d'emprunter au répertoire un peu suranné du XVIIIe siècle".
P. P.

(5) Gratry.

Études Bibliques

VI

VIE CACHÉE DE JÉSUS A NAZARETH; SA MANIFESTATION AU TEMPLE DE JÉRUSALEM

(*Luc, II, 40-52*)

Ego flos campi et lilium convallium.
Je suis la fleur des champs et le lis des
vallons. (Cant., II, 1)

Au nord de la Palestine, dans la basse Galilée, vers le centre de cette chaîne de montagnes qui borne la partie septentrionale de l'immense plaine d'Esdreton, s'ouvre une vallée d'un mille environ de longueur. Des haies de cactus la partagent en petits prés ou jardins, que la verdure, aux dernières pluies du printemps, pare de ses plus riches teintes, et qui respirent un calme indéfinissable. Très étroite d'abord, cette vallée s'élargit insensiblement et vient aboutir à une sorte de bassin assez vaste, fermé de tous côtés par les montagnes. Là, sur le penchant d'une colline, qui s'élève à une hauteur de 500 pieds environ au-dessus, repose, "comme une poignée de perles dans une coupe d'émeraude", une petite ville orientale avec ses toits presque plats et ses rues étroites. L'église des Grecs unis qui occupe l'emplacement de l'ancienne synagogue, les murailles massives du couvent des Pères latins avec l'église de l'Annonciation, le haut minaret de la mosquée des Turcs, s'y font distinguer d'abord; autour de ces édifices plus vastes, se groupent de blanches maisons, disséminées dans la campagne, dont le figuier, l'olivier, l'oranger, le grenadier et les autres arbres qui la couvrent font un grand jardin. A l'époque du printemps surtout, le paysage se revêt d'une grâce et d'une fraîcheur incomparable: les colombes roucoulent dans les arbres, la huppe vole çà et là

avec une activité infatigable, le rollier, le plus commun et le plus joli des oiseaux de la Palestine, se joue avec ses ailes d'azur dans les prairies émaillées de fleurs innombrables. Une claire et abondante fontaine coule à l'extrémité nord-est de la ville et entretient autour d'elle une délicieuse fraîcheur. Les femmes qui viennent y puiser de l'eau ont une grâce singulière, avec leur amphore retenue d'une main sur la tête, tandis que l'autre s'appuie sur la hanche; et il serait difficile de trouver une race d'enfants plus heureuse, plus hardie, plus brillante, que ces petits pâtres aux joues vermeilles et à l'oeil étincelant, qui prennent leurs ébats sur le gazon, dans le voisinage de cette fontaine.

C'est dans cette petite ville, appelée par saint Jérôme "la fleur de la Galilée", et qui est devenue si fameuse sous le nom de Nazareth, que le Fils de Dieu, cette divine Fleur, voulut passer toute sa vie mortelle, à part 3 ou 4 ans. C'est là que la Sainte Famille vint s'établir, au retour d'Egypte, et que Jésus voulut se préparer, loin des bruits du monde, et au sein de la plus profonde obscurité, au grand ouvrage pour lequel Il était descendu du ciel.

L'évangile enveloppe d'un mystérieux silence toute cette partie de la vie du Sauveur des hommes, dont nous aurions été si heureux de connaître jusqu'aux moindres détails. Un seul trait de son adolescence nous a été conservé par saint Luc, avec deux remarques générales sur sa croissance, et deux mots rapportés, l'un par saint Matthieu ⁽¹⁾ l'autre par saint Marc ⁽²⁾ sur les humbles occupations qu'Il embrassa. C'était assez nous faire entendre que la vie de Jésus Enfant, Adolescent, Jeune Homme, ne se distingua de celle de ses compatriotes du même âge et de la même condition, que par cette ineffable pureté qui rayonnait comme une invisible auréole autour de son front.

Rien de plus simple que la maison où s'écoulèrent des jours si précieux. Comme celles des pauvres familles du pays, elle devait consister en une seule pièce, qui servait à la fois de cuisine, de lieu de travail, de chambre à coucher ⁽³⁾. Elle n'avait d'au-

⁽¹⁾ Matth., XIII, 55.

⁽²⁾ Marc, VI, 3.

⁽³⁾ Cf. l'abbé Trochon) *Introduction générale à la Bible*, p. 391.

tre lumière que celle qui entrait par la porte. Dans un coin, se dressait le coffre de bois qui renfermait les provisions; le long de la muraille, étaient disposées les nattes ou coussins que l'on étendait à l'heure du repas et du sommeil, ainsi que tous ces autres ustensiles de ménage qui servaient aux besoins de chaque jour; l'eau était conservée dans de grands vases d'argile rangés près de la porte. Des planches dressées à l'extérieur contre le mur, des instruments aratoires en mauvais état, et différents outils de charpentier qu'on voyait çà et là, dans une apparente confusion, ne pouvaient laisser aucun doute sur le métier qu'avait embrassé le chef de la Sainte Famille ⁽⁵⁾.

Le Roi des rois ne voulut pas d'autre palais que cette humble et pauvre demeure, dont il était la vie et la joie. Quel charme pour l'imagination de se reposer sur l'intérieur de cette sainte maison, que les anges couvraient de leurs ailes, et entouraient de tant d'amour et d'attendrissement! On ne se rassasie pas de voir le divin Enfant porté dans les bras de sa mère, de le contempler doucement endormi sur le sein de la Vierge, ou dans son humble couchette, et de le voir, à son reveil, regarder de ses beaux yeux pleins d'amour, celle qui veillait sur lui avec une sollicitude et une tendresse plus que maternelles! "Aimable Enfant, heureux ceux qui vous ont vu hors de vos langes développer vos bras, étendre vos petites mains, caresser votre sainte mère et le saint vieillard à qui vous vous étiez donné pour fils, faire, soutenu de lui, vos premiers pas, dénouer votre langue, et bégayer les louanges de Dieu votre Père!" ⁽⁶⁾

Dès que l'âge le lui permit, Jésus commença à rendre à Marie et à Joseph ces petits services que les parents pauvres ont l'ha-

⁽⁵⁾ Jésus a-t-il été élevé dans la sainte maison qui se trouve maintenant à Lorette, selon une tradition imposante et où s'est opéré le mystère de l'Incarnation, ou plutôt, à quelque distance de là, dans la maison de Joseph, qui a été formée en chapelle? (V. Victor Guérin: *La Terre Sainte*; et Frère Liévin: *Guide de la Terre Sainte*.) En tout cas, il est très vraisemblable que l'atelier de Joseph n'était pas séparé de la maison où Jésus fut élevé. "Il n'y a pas un seul fait de l'histoire juive qui autorise l'hypothèse d'une séparation entre le foyer domestique et l'atelier de l'artisan." Abbé Le Camus: *Notre voyage aux pays bibliques*, t. II, p. 202).

⁽⁶⁾ Boss., *Elév.*, 20e Sem., 1ère élév.

bitude de demander à leurs enfants. De quel oeil Joseph le voyait se baisser pour ramasser les débris de bois semés çà et là dans l'atelier, et avec quelle émotion il acceptait le secours de ses mains enfantines ! Qu'il était beau à voir, le pur, le noble, le gracieux Enfant, avec sa petite tunique sans couture, sa ceinture aux riantes couleurs, et le turban qui serrait sa chevelure flottante (7), lorsque vers le soir, Il accompagnait sa mère à "la fontaine de la Vierge", ou qu'Il rapportait lui-même à la maison la cruche remplie d'eau, ou qu'Il jouait avec les enfants de son âge aux flancs de la colline !

Cependant, remarque l'évangéliste, "l'Enfant grandissait et se fortifiait, rempli de sagesse, et la grâce de Dieu était en lui". Saint Luc ajoute, quelques lignes plus bas, que Jésus croissait non-seulement en âge et en taille, mais aussi en sagesse et en grâce. Il découvrait ainsi peu à peu et par degrés tous ces trésors de sagesse et de science, qui étaient cachés en lui depuis le premier moment de sa conception ; à mesure qu'Il avançait en âge, il reluisait dans tout son extérieur, dans son air, dans son maintien, dans ses actions, dans ses discours, je ne sais quoi de modeste, de digne, de céleste et de divin qui charmait les coeurs et les portait à Dieu. Tel le soleil qui, toujours également lumineux en lui-même, éclaire et chauffe davantage à mesure qu'il s'élève sur l'horizon.

Ne faut-il donc voir dans ces oeuvres de grâce et de sagesse qui éclataient dans la conduite de l'Homme-Dieu que le resplendissement extérieur de la beauté de son âme ? Ne cachaient-elles pas aussi quelque progrès réel dans la science ou la grâce sanctifiante ? Comme en sa qualité d'Homme-Dieu, Il possédait cette grâce dans toute sa plénitude dès le commencement, elle ne pouvait évidemment progresser en lui que dans ses manifestations (8). Quant à sa science, notons d'abord qu'outre la science incréée et infinie qu'Il possédait comme Dieu, Il avait,

(7) Cf. Trochon, *ibid.*, p. 398 ; Ezech., XXIV, 17.

(8) Luc, II, 40, 52.

(9) Cf. S. Thom., *Sum. th.*, III, 9, VII, a.-12.

comme homme, une triple science créée et par conséquent finie : 1° la science béatifique, par laquelle Il voyait Dieu face à face et en lui toutes les créatures passées, présentes et futures avec tout ce qu'elles ont fait, feront ou pourraient faire ; 2° la science infuse, par laquelle Il connaissait ces mêmes objets en leur propre nature au moyen d' "espèces ou images intelligibles", que Dieu avait déposées dans son âme ; 3° la science acquise qui résultait de l'expérience et du jeu naturel de ses facultés ⁽¹⁰⁾. L'Homme-Dieu réunissait ainsi dans sa sainte âme le triple mode de connaissance propre à la nature humaine, à la nature angélique, à la nature divine. Aussi bien il était juste qu'en tant que chef de l'humanité tout entière, Il possédât sur la terre toute la science qui a été accordée à n'importe quel homme en cette vie ou en l'autre : c'est-à-dire non-seulement la science purement naturelle et humaine, mais encore la science béatifique des bienheureux et la science infuse d'Adam innocent. Or, il est manifeste que la science béatifique et la science infuse de Jésus n'étaient pas susceptibles d'accroissement réel. Requises par la dignité de sa Personne et parfaites dès le premier moment de sa conception, elles ne purent se développer que dans leur rayonnement, qui était proportionné à son âge et aux exigences de sa mission. Mais rien n'empêche de croire avec beaucoup de théologiens qu'Il a progressé réellement dans la science humaine et naturelle. C'est, en particulier la doctrine de saint Thomas ⁽¹¹⁾, qui ajoute que ces progrès furent si merveilleux et si rapides que, sans le secours d'aucun maître et par la seule force de son intelligence, Il est arrivé à la connaissance de toutes choses ⁽¹²⁾.

⁽¹⁰⁾ Cf. id., III, 9, IX, a. 2, 3, 4.

⁽¹¹⁾ *Sum. theol.*, III, 9, XII, a. 2.

⁽¹²⁾ "Secundum hanc scientiam Christus non a principio scivit omnia, sed paulatim et post aliquod tempus, scilicet in perfecta aetate." "Expérimentalement, le Christ n'a pas connu toutes choses dès l'origine, mais peu à peu et avec le temps." *Sum. theol.*, ut supra, ad 1. "Non fuit conveniens ejus (Christi) dignitati ut a quocumque homine doceretur." "Il répugnait à sa dignité qu'il reçût l'instruction d'un homme quelconque." *Ibid.*, a. 3. Sur toute cette question, voir aussi Vacant: *Dictionnaire de Théologie*: art. *Agnòtes*.

Saint Luc nous a laissé un trait touchant de cette science et de cette sagesse incomparable de l'Enfant-Dieu. D'un charme infini, ce petit épisode a encore l'inappréciable avantage de mettre à nu sous nos yeux, pour ainsi dire, le secret de la vie intime du Sauveur et de nous ouvrir une vue sur cette vaste et si obscure portion de son existence, qu'Il passa à Nazareth. C'est ainsi que les quelques points brillants que le télescope nous montre sur la partie non éclairée de la lune en son croissant, et qui ne sont autre chose que des pics de montagnes assez élevés pour être atteints par les rayons du soleil, peuvent nous donner quelque idée du caractère général de cet astre.

D'après la loi de Moïse, tous les hommes de la nation juive devaient se présenter devant le sanctuaire de Jéhovah trois fois par an, à Pâques, à la Pentecôte, et à la fête des Tabernacles ⁽¹³⁾. Sans y être obligées, les femmes accompagnaient souvent, par dévotion, les pieuses caravanes à la ville sainte, surtout à l'occasion de la grande solennité pascale. Les enfants n'étaient assujettis à cette prescription, non plus qu'aux autres ordonnances de la loi juive, qu'à l'âge de douze ans révolus. Alors, supposé assez fort pour l'observer tout entière le jeune Israélite devenait, selon l'expression reçue, *filis de la loi*, *ben hattôrâ*, ou du précepte, *ben mitsvâ*; on cessait de l'appeler *enfant* ou *petit*, *kâton*; il devenait *gâdol* (grand), et traité alors plus en *homme ish*, il commençait, aux yeux de la loi, à être responsable de ses actes. A cette occasion il était présenté par son père dans la synagogue, où il était invité à donner lecture d'un passage de la Loi. Il recevait ainsi la *confirmation* et se trouvait introduit dans la communauté comme membre ⁽¹⁴⁾. Or, Jésus avait atteint l'âge de 12 ans. Comme ses parents se disposaient, selon leur coutume, à l'approche de la fête de Pâque, à monter à Jérusalem avec la caravane galiléenne, Il se joignit à eux, selon la Loi, pour aller, lui aussi, "dans son Temple adorer l'Eternel", et célébrer la plus grande solennité de la nation. C'était sans doute son premier pèlerinage à la ville

⁽¹³⁾ Deut., XVI, 16.

⁽¹⁴⁾ Cf. Sepp.: Vie de J.-C., VII.

sainte. C'est ce que semble indiquer saint Luc en disant que les *parents* de Jésus allaient tous les ans à Jérusalem ⁽¹⁵⁾. Une distance de 80 milles environ le séparait de cette ville. La nature avait revêtu sa plus gracieuse parure, en cette saison de l'année; des fleurs innombrables étalaient partout leurs riches couleurs, et l'air était chargé de parfums. Quelles douces émotions durent remplir l'âme du divin voyageur, à l'aspect de cette nature, qui semblait vouloir lui faire hommage de tous ses charmes, et lui rappelait partout les divines beautés de son Père! Avec quel intérêt Il contempla tous ces lieux fameux dans l'histoire de ses ancêtres, et qui se pressaient le long du chemin sous ses regards pénétrants! Et de quel oeil Marie et Joseph regardaient le divin Adolescent qui s'avancait devant eux, à cet âge où tout dans l'homme, l'air, les traits, la démarche, et tant d'autres particularités, lui donnent quelque chose de mieux défini, et, pour ainsi dire, de plus individuel, que dans l'enfance! La douce et pure beauté qui enveloppait son corps comme d'un vêtement, la grâce toute céleste qui respirait en toutes ses actions, ce je ne sais quoi de divin qui s'échappait de toute sa Personne, ravissait le coeur de la Vierge-Mère et lui causait à chaque moment de nouvelles surprises. Plus elle le regardait, plus Jésus lui paraissait beau, et moins elle se sentait en état de vivre sans lui.

Au bout de trois jours, le Temple de Jérusalem avec sa toiture dorée et ses colonnades de marbre brilla aux regards du divin Pèlerin. Lui seul pourrait dire quels sentiments remplirent son âme, à la vue de ce monument si fameux élevé à la gloire de son Père, avec quelle émotion Il pénétra sous ces voûtes sacrées, et quelles prières s'échappèrent alors de son coeur. A coup sûr, les anges suspendirent leurs harmonies, en voyant le Fils de Dieu fait Homme, alors âgé de 12 ans, agenouillé dans le Temple entre Marie et Joseph, et s'offrant derechef à son Père comme la victime du monde. Et lorsque le moment fut venu de "manger la pâque", avec quel attendrissement Il dut, lui, le véritable Agneau de Dieu, prendre part à la cène, et cé-

(15) Luc., II, 41.

lébrer ces fêtes pascales, qui figuraient celles qu'Il allait bientôt lui-même inaugurer dans le monde!

Cependant la semaine des azymes touchait à son terme⁽¹⁶⁾. La multitude immense des pèlerins accourus à Jérusalem de tous les points de l'Orient, se disposa à partir, et les différentes caravanes se reconstituèrent, selon les différents territoires d'où elles étaient parties. Dans la caravane galiléenne, à laquelle appartenait la Sainte Famille, il ne tarda pas à se former, comme dans les autres, des groupes variés, mais qui devaient tous se retrouver sur le soir, à la première station. Selon l'usage, les femmes et les vieillards étaient montés sur des chameaux, ânes ou autres animaux; armés de longs bâtons, les jeunes gens et les hommes encore vigoureux menaient par une courroie les bêtes de somme; les enfants jouaient à côté de leurs parents, allaient d'un groupe à l'autre, ou prenaient les devants, jusqu'à ce que la fatigue les obligeât à venir demander une place à côté de leur mère.

Par un conseil digne de sa haute sagesse, l'Enfant-Dieu, au lieu de suivre ses parents, et sans les avertir, "demeura à Jérusalem". Ainsi Samson n'avait pas cru devoir déclarer à son père ni à sa mère le premier des hauts faits qui jetèrent tant de lustre sur sa vie⁽¹⁷⁾. On comprend sans peine que Jésus ait pu, dans le tumulte et la confusion du départ de la caravane, échapper à la vigilance de Marie et de Joseph. Et eux, persuadés qu'Il se trouvait dans quelque groupe voisin, poursuivaient leur route, sans le moindre soupçon du glaive suspendu sur eux. Une joie extraordinaire inondait leurs cœurs; jamais ils ne s'étaient sentis plus près de Dieu: le parfum des fêtes pascales dont ils étaient encore tout embaumés, et ces mille voix de la nature qui ne leur avait jamais paru plus belle, absorbaient en eux tout autre sentiment que celui de l'adoration et de l'amour. Les

⁽¹⁶⁾ L'expression de S. Luc: "Consummatis diebus", "les jours de la fête étant passés," semble indiquer que la Sainte Famille resta à Jérusalem jusqu'à la fin de l'octave de Pâque, selon la coutume du plus grand nombre des pèlerins.

⁽¹⁷⁾ Juges: XIV, 6: "Et hoc patri et matri noluit indicare".

ombres du soir commençaient déjà à s'étendre sur la terre, lorsque la caravane, après sa première journée de marche, fit halte pour la nuit ⁽¹⁸⁾. De tous les côtés, les membres de chaque famille se réunirent à l'endroit convenu. C'est alors seulement que, ne voyant pas reparaître Jésus, après quelque temps d'une attente inquiète, Marie et Joseph furent frappés de la pensée qu'ils pouvaient l'avoir perdu. Le choc fut terrible. D'affreuses ténèbres se répandirent dans leur âme; tout semblait s'être évanoui autour d'eux: jamais deux êtres ne s'étaient sentis plus seuls dans ce vaste monde. En proie à de mortelles angoisses, ils se mettent à la recherche de Jésus parmi les groupes de leurs proches et de leurs amis. Vaines démarches! ils durent se retirer sans lui. La nuit était complète. Dieu seul sait ce qu'elle fut pour Marie et Joseph. Que d'appréhensions sur le sort de l'Enfant! que de réflexions, que de craintes, si mal fondées qu'elles fussent, de s'être rendus indignes du dépôt si cher et si précieux confié à leur vigilance! Dès la pointe du jour, sans s'inquiéter du départ de la caravane, ils reprennent le chemin de Jérusalem, et continuent leurs investigations douloureuses. Ils redemandent partout leur trésor, ils interrogent toutes les personnes, dont ils espèrent quelque renseignement, ils scrutent toutes les retraites où l'inquiétude leur fait soupçonner sa présence. Inutiles efforts: aucun rayon de lumière ne vint jeter le moindre jour dans cette obscurité affreuse, qui faisait leur supplice; et lorsque vers le soir, ils arrivèrent à Jérusalem, ils se trouvaient encore sans Jésus. Pauvre mère! quelle fut alors votre désolation, et comme, en ces jours de votre Passion, le glaive de douleur prédit par Siméon dut se retourner cruellement dans votre âme si aimante! Consolez-vous, ô Reine des martyrs, demain, à l'aurore ⁽¹⁹⁾, Il reparaitra et la lumière de

⁽¹⁸⁾ S'il faut en croire une tradition, cette première halte aurait eu lieu à El-Bireh, l'ancienne Béroth.

⁽¹⁹⁾ S. Luc dit: "Post diem tertium": "au bout de trois jours": manière de parler hébraïque, qui correspond à "die tertio", "le troisième jour"; cf. Luc, 11, 21: "Post quam consummati sunt dies octo": les huit jours étant accomplis", pour: "le huitième jour; et encore, Matth., XXVII, 63: "Post tres dies resurgam", "après trois jours je ressusciterai", pour: "je ressusciterai le troisième jour".

son doux visage dissipera toutes les ténèbres qui vous oppressent.

Après une nuit qui leur parut d'une longueur infinie, Marie et Joseph dirigèrent leurs pas vers le Temple, dès le matin, persuadés que Jésus, s'Il était resté à Jérusalem, devait à cette heure se trouver dans la maison de son Père. Une lueur d'espérance brilla dans leurs coeurs, au moment où ils franchirent le seuil de l'édifice sacré.

Dans une des dépendances du Temple, se trouvait la grande école de la Synagogue, où les membres du Sanhédrin donnaient leurs leçons. Ils avaient toujours devant eux, surtout au temps de Pâques, une foule nombreuse, avide de recueillir les paroles qui sortaient de la bouche de ces maîtres fameux. Ce jour-là, et peut-être aussi les deux jours précédents, l'Enfant-Dieu, le Verbe incarné, s'était mêlé aux auditeurs; et assis sur une natte, à la façon des écoliers orientaux ⁽²⁰⁾, lui aussi, Il écoutait les maîtres d'Israël, leur posait des questions, et répondait à celles qui lui étaient adressées; et dans ses réponses comme dans ses interrogations, Il faisait voir tant de sagesse et de sagacité, que tous les auditeurs étaient ravis et comme hors d'eux-mêmes. Les vieux docteurs de la Synagogue partageaient l'admiration de la foule, et ne savaient que penser de cet Adolescent qui unissait une intelligence si extraordinaire à tant de modestie et de grâce.

Ce fut sur ces entrefaites que Marie et Joseph, arrivés dans leurs recherches à cet endroit du Temple, revirent enfin celui dont la perte leur avait été plus pénible que mille morts. Ils ne pouvaient croire à tant de bonheur; leur joie n'eut d'égale que l'admiration où les jeta cette première manifestation de celui qu'ils étaient habitués à voir mener à Nazareth une vie si simple, et si pleine de réserve. Dès que l'assemblée se fut dissoute, la mère de Jésus, se rapprochant de son Fils, et le serrant sur son coeur, laissa échapper de sa bouche ces paroles où respiraient un respect et une tendresse sans pareils: "Mon Fils,

⁽²⁰⁾ L'expression toute hébraïque: "*in medio doctorum*," au milieu des docteurs", ne signifie rien de plus que: "*apud doctores*," "à l'école des docteurs".

pourquoi donc avez-vous agi ainsi à notre égard? Votre père⁽²¹⁾ et moi, nous vous cherchions dans des angoisses mortelles”⁽²²⁾. Assurément Marie ne songeait même pas à adresser un reproche à son Fils dont elle connaissait l’innocence parfaite; dans son amour maternel, et avec cette liberté respectueuse à laquelle lui donnait droit sa qualité de mère, elle désirait simplement savoir de lui le secret du mystère de ces trois jours. Dans sa réponse, qu’Il adressa à Marie et à Joseph à la fois, Jésus leur rappela avec une grâce et un respect infinis, que les liens qui l’attachaient à eux devaient céder aux droits plus sacrés et plus élevés de son Père céleste sur lui. “Pourquoi donc me cherchiez-vous?” leur dit-Il, “ne saviez-vous pas que je dois être occupé des affaires de mon Père?”⁽²³⁾. C’est là la première parole du Seigneur Jésus que les Evangiles nous aient transmise; c’est la seule qui nous ait été conservée de ses trente premières années. Comme un rayon lumineux échappé des ténèbres qui recouvraient la majesté du divin Adolescent, cette parole, si sublime dans sa simplicité, éclaire toute la vie du Sauveur des hommes. D’un côté elle nous révèle le mobile secret de toute sa conduite, qui n’était autre que cette volonté de son Père, à laquelle Il venait de faire le sacrifice de l’affection si tendre et si vive qu’Il portait à Marie et à Joseph, en attendant qu’il lui fit le sacrifice de sa vie; d’un autre côté, en nous rappelant son origine divine et sa consécration totale à la gloire de Dieu et au salut des hommes, elle dépose en faveur du mystère de l’Incarnation et du grand oeuvre de la Rédemption; et ainsi cette parole vraiment glorieuse, selon le mot du prophète⁽²⁴⁾, peut être regardée

(21) C’est le titre que Joseph portait dans la Sainte Famille, aussi bien que devant l’opinion publique. Par délicatesse Marie le nomme avant elle.

(22) Le mot grec rendu dans le Vulgate par “dolentes”, implique l’idée d’une douleur violente.

(23) Plusieurs interprètes ont regardé l’expression: “in his quae Patris mei sunt”, comme synonyme de: “dans la maison de mon Père”, c’est-à-dire, dans le Temple. Cette explication paraît peu probable: on ne voit pas que Jésus dût absolument se trouver au Temple.

(24) “Et auditam faciet Dominus gloriam vocis suae”. “Le Seigneur fera entendre sa voix glorieuse”. (Is. XXX, 30).

à bon droit comme le résumé de la vie et de la doctrine du Sauveur. Est-il étonnant que Marie et Joseph eux-mêmes n'aient pu en sonder toute la profondeur ni en mesurer toute la portée? Et que de questions ne dut-elle pas provoquer en eux? qu'allait-Il faire? inaugurerait-Il son ministère public? voulait-Il demeurer dans le Temple de celui qu'ils savaient bien, eux aussi, être son unique Père? Autant de problèmes qui se pressaient dans leurs esprits. Marie et Joseph respectèrent les obscurités de la divine parole, et ne portèrent pas plus loin leurs interrogations. "Apprenons", remarque ici Bossuet, "que ce n'est pas dans la science, mais dans la soumission, que consiste la perfection"⁽²⁵⁾. En livrant à l'évangéliste ce dernier détail relatif à son ignorance du mystère dont parlait Jésus (et qui doute que ce ne soit elle qui l'ait révélé?) Marie ne songeait qu'à s'abaisser en face de toutes les générations futures: elle a conquis par cette noble humilité plus de droit à notre admiration que n'aurait fait l'intelligence la plus pénétrante du mystère qu'elle adora sans le comprendre. La Vierge renferma religieusement dans son cœur la mystérieuse parole, qu'elle médita sans cesse dans la suite, avec tous les autres détails⁽²⁶⁾ de la vie de son Fils. Elle les conservait dans le secret de son âme, en attendant que le temps fût venu d'en faire part aux apôtres et aux premiers fidèles. Ce fut la grande occupation de la mère du Rédempteur sur la terre. Et lui, comme pour dédommager Marie et Joseph de la peine, si généreusement portée, que leur avait causée son absence, "Il descendit avec eux, et vint à Nazareth, et Il leur était soumis". Il s'était élevé, au Temple, à des hauteurs où les maîtres d'Israël ne purent atteindre; Il redescendit dans l'obscurité qui avait abrité ses premiers ans: Il n'avait déchiré un instant le nuage qui l'enveloppait, que pour s'y renforcer plus profondément, et donner à ses abaissements un plus grand prix.

De retour à Nazareth, Jésus se remit donc, avec une divine simplicité, au service de ses parents auxquels Il obéissait en

⁽²⁵⁾ *Elévat.*, 20e Sem. 7e élév.

⁽²⁶⁾ "Omnia verba haec": expression qui, en hébreu, signifie aussi bien les actions que les paroles.

tout, les aidant dans leur ménage ou à l'atelier. Ce fut toute sa vie jusqu'à l'âge de 30 ans; ce fut tout ce qu'on savait de lui dans la petite bourgade de Nazareth: Il n'y était connu que comme le fils du charpentier et charpentier lui-même ⁽²⁷⁾. Quel mystère! Il est la Sagesse incarnée: orné de tous les dons de la nature et de la grâce, Il unit à une éloquence divine une douceur ineffable et une incomparable habileté à gagner les âmes; Il n'est venu en ce monde que pour dissiper l'erreur, combattre le vice, réformer les mœurs et sanctifier le genre humain; c'est le Messie glorieux promis par les prophètes en termes si magnifiques et attendu depuis tant de siècles; c'est le Roi de gloire et le Dieu du ciel et de la terre. Et c'est lui qui est là, en ce coin de terre méprisé, dans l'atelier d'un artisan, occupé à manier la scie et le rabot! C'est lui qui mène une vie si commune et si insignifiante en apparence, non pas seulement pendant quelques mois ou quelques années, mais presque tout le temps qu'Il a passé parmi nous! Comment ne pas être saisi de stupeur devant un pareil spectacle? Quelles raisons ont donc bien pu porter le Fils de Dieu à embrasser un genre de vie si inattendu? Il a jugé apparemment, dans sa suprême sagesse, qu'Il ne pouvait mieux travailler aux affaires de son Père et au salut des hommes qu'en donnant d'abord l'exemple de ces vertus fondamentales d'humilité et d'obéissance, qu'Il devait prêcher plus tard et dont le monde avait presque entièrement perdu jusqu'à la notion. Et tout en rappelant aux hommes par ses exemples ce grand devoir de la soumission, dont l'oubli les avait conduits jusqu'au fond de l'abîme, Jésus, en ceignant le tablier de l'ouvrier, n'a-t-il pas aussi voulu réhabiliter le travail mécanique et lui rendre ses titres de noblesse? Sans doute, chez les Juifs, le travail n'avait pas cessé d'être en honneur: ils avaient appris de leurs livres saints que, même au paradis terrestre, le premier homme devait travailler de ses mains ⁽²⁸⁾; aussi les rabbins eux-mêmes ne rougissaient-ils pas d'exercer

(27) Matt., XIII, 55; Marc, .i, 3

(28) Gen., II, 15.

une profession manuelle, dont ils faisaient leur délassement et leur gagne-pain. On peut se demander cependant s'ils ont été assez éclairés pour honorer le travail sans l'instruction, c'est-à-dire l'état de simple artisan. Quoi qu'il en soit, tout le monde sait quel mépris l'antiquité païenne professait pour le travail manuel; il était considéré comme une chose honteuse, indigne d'un homme libre et d'un citoyen. "On doit regarder comme bas, dit Cicéron, se faisant l'écho d'Aristote, le profit de tous ceux dont on paye la peine et non le talent: car quiconque vend son travail se vend lui-même et se met au rang des esclaves... Tous les métiers d'artisans sont bas et serviles; une boutique est indigne d'un homme libre" (29). Aussi le travail des mains avait-il été rejeté presque tout entier sur la foule immense des esclaves qui constituaient la grande majorité de l'Empire (30) et qu'on regardait et traitait plutôt comme des animaux et des meubles que comme des personnes. Par la force des choses et pour échapper à la réprobation qui pesait sur les oeuvres *serviles* et sur quiconque maniait un outil, la grande masse des prolétaires ou hommes libres indigents, qui, dans l'état présent de nos sociétés, auraient demandé à leurs bras le pain de chaque jour, se trouvaient réduits, surtout dans les grandes villes, à vivre sans travailler et à tendre la main à l'Etat (31) chargé de pourvoir à leur subsistance et à leurs plaisirs. On devine quelles turpitudes et quelles misères devait entraîner "l'abomination d'un tel ordre social" (32). En relevant et en consacrant en sa Personne la dignité de l'artisan, l'Homme-Dieu rendit aux hommes libres le goût du travail et enleva par là même à l'escla-

(29) "Illiberales autem et sordidi quoestus mercenariorum omniumque quorum operae, non quorum artes emuntur. Est enim in illis ipsa merces auctoramentum servitutis... Opificesque omnes in sordida arte versantur: nec enim quidquam ingenuum potest habere officina" (Cic. *De officiis*, l. I, 42).

(30) Cf. Paul Allard: *Esclaves, serfs et mainmortables*, c. I, p. 30; Godefroid Kurth, *Les origines de la civilisation moderne*. 5e éd. t. I, p. 32.

(31) Cf. Paul Allard: *it.*, c. III, p. 42, 43.

(32) Chateaubriand, *Discours historiques*, Etude 5e, 3e partie, p. 450.

vage sa raison d'être. M. Paul Allard ⁽³³⁾ remarque que, dès la fin du IV^e siècle, le travail avait peu à peu échappé aux mains des esclaves pour revenir à celles des ouvriers libres, et que le nombre de ceux-ci n'avait cessé de croître, tandis que les premiers diminuaient. Et c'est ainsi que, par cette vie si obscure et si insignifiante en apparence que Jésus mena à Nazareth, loin du bruit et des affaires qui passionnaient alors les hommes, Il préparait les grands siècles de la civilisation chrétienne et travaillait à la gloire de son Père aussi efficacement qu'au milieu des triomphes de sa vie publique.

Une autre grande leçon ressort de là, à l'adresse de tous, mais spécialement des petits et des humbles. C'est que ce qui fait le prix de notre existence sur la terre, ce n'est pas le côté extérieur de nos actions, mais la droiture, la pureté d'intention qui les anime; c'est que ce qui fait la grandeur de notre vie, ce n'est pas le bruit, l'agitation extérieure ou la gloire qui vient des hommes, mais cette action paisible et intérieure de l'âme qui accomplit sous les yeux de Dieu la part de travail qui lui est dévolue, quelle qu'elle soit. Aux yeux du monde, la vie de la plupart des hommes n'est guère de plus d'importance, comme on l'a dit, que l'éphémère qui bourdonne sa petite heure au soleil d'été, ou la goutte d'eau perdue au milieu de ces myriades d'autres qui tombent sur notre globe. Cette pensée doit-elle abattre leur bonne volonté et décourager leurs légitimes ambitions? et parce qu'ils occupent si peu de place ici-bas, doivent-ils en conclure qu'ils n'ont rien de mieux à faire qu'à s'y amuser le plus qu'ils peuvent? L'exemple du divin Ouvrier de Nazareth se dresse devant eux pour leur rappeler que l'insignifiance apparente de leur vie peut cacher quelque chose de grand en réalité, que leur perfection et leur bonheur ne consistent pas à faire des choses remarquables au jugement des hommes, que les talents brillants, les rares succès, les actions d'éclat ne sont pas des éléments essentiels d'une vie noble et heureuse, et que des millions d'êtres chéris du ciel peuvent se rencontrer dans les rangs des insignifiants et des obscurs; cet exemple est là pour les convaincre

⁽³³⁾ *Esclaves, serfs et mainmortables*, XIX, p. 290.

que l'accomplissement du bon plaisir divin, quel qu'en soit l'objet, est le tout de la vie et en fait seul la grandeur et le mérite, et que, conséquemment, pour mener une vie vraiment élevée et incomparablement plus noble que celle que les grands du monde étalent avec tant de faste, pour mener une vie sublime et toute divine, il n'y a qu'une chose à faire, c'est, à l'exemple de Jésus de Nazareth, de mettre toute son ambition à bien remplir sa tâche de chaque jour, si humble qu'elle soit, sans se soucier du jugement des hommes et en se contentant des yeux, de l'approbation et de la faveur de celui auprès duquel tous les mortels ensemble ne sont qu'un vain néant. C'est l'encourageante et consolante leçon qui se dégage de ces longues années de silence et d'obscurité qui forment presque tout le tissu de la vie de l'Homme-Dieu sur la terre.

2. Many, p. 2. 2.

La Représentation Proportionnelle



LE lundi, 15 mars 1909, le gouvernement canadien s'est engagé, sur la demande de M. F.-D. Monk, député de Jacques-Cartier, à nommer un comité spécial pour étudier les différents modes de représentation proportionnelle adoptés ou proposés dans les autres pays.

Néanmoins nous pouvons fort bien en attendant le rapport de ce comité passer en revue, pour notre propre édification, les multiples systèmes de représentation proportionnelle et chercher si parmi le nombre il y en a un qui pourrait s'appliquer au Canada.

D'abord, quelles sont les différences organiques du système majoritaire actuel et du système de représentation proportionnelle? Le système majoritaire n'admet dans une circonscription qu'une seule opinion, celle de la majorité, tandis que la représentation proportionnelle (R. P., comme l'écrivent les Belges) tient compte de toutes les variétés d'opinion assez importantes, réunit ensemble les électeurs aux idées semblables, les subdivise en groupe, disons de 10,000 électeurs, et donne à chacun de ces groupes un représentant; et dans ces conditions comme disait Mirabeau "l'assemblée devient pour la nation ce qu'est une carte réduite pour son étendue physique", nous avons une carte à l'échelle de un dix-millième.

La représentation proportionnelle est depuis longtemps sortie du domaine théorique, et son procès n'est plus à faire. Néanmoins rappelons pour mémoire quelques-uns des défauts inhérents au système majoritaire actuel: influence néfaste de l'élément vénal du corps électoral—influence qui devient décisive dans le cas d'une circonscription où les opinions des honnêtes gens sont à peu près également partagées; désintéresse-

ment fatal de la chose publique chez l'électeur vivant dans un comté d'opinions contraires aux siennes; découpage des districts ministériels par un gouvernement soucieux d'assurer en chambre une majorité qui n'existe pas dans l'électorat; enfin, représentation purement accidentelle, déterminée par la géographie et qui peut être entièrement indépendante de l'opinion publique.

Ce dernier avancé en fera sans doute tressauter plusieurs, c'est pourquoi nous nous empressons de fournir des chiffres à l'appui. En Angleterre, après la chute du ministère Gladstone, 1,436,000 électeurs libéraux étaient représentés par 296 députés; et 1,222,000 électeurs conservateurs, par 356 députés. D'un côté, en 1889, dans les cantons suisse de Ticino, les conservateurs au nombre de 12,653 avaient 77 sièges, tandis que les libéraux avec un vote de 12,008 voix n'avaient pu élire que 35 députés; nous devons ajouter que cette élection causa tellement d'indignation qu'en 1890 il y eût une révolution à main armée qui se termina par l'adoption du système de représentation proportionnelle. D'où l'on voit que le système majoritaire actuel ne garantit absolument rien, puisqu'il permet alternativement le gouvernement de la majorité par la minorité et l'oppression de la minorité par la majorité.

Il est bien entendu que le système de représentation proportionnelle ne corrige pas les électeurs corrompus; mais si l'on remplace notre unité électorale, le comté, par la province, ou par la fraction de province, il devient trop dispendieux et trop dangereux pour un parti d'acheter assez de votes pour s'assurer la majorité, et à peu près inutile de n'en acheter que quelques-uns. En outre, il faut compter sur la fierté nouvelle de l'électeur convaincu que son vote sera pour quelque chose dans le gouvernement du pays et désireux de remplir honnêtement ce nouveau devoir.

Le système de représentation proportionnelle est maintenant appliqué en Danemark, en Autriche-Hongrie, en Belgique, en Bavière, en Norvège, en Suède, en Tasmanie, en Australie, en Nouvelle-Zélande et dans quelques parties des Etats-Unis. Et il est à remarquer qu'il n'a jamais été question dans aucun de ces pays de revenir à l'ancien système. Partout on a constaté

chez les électeurs un intérêt toujours croissant dans les questions politiques, et, chez les hommes politiques, une diminution de la violence dans les luttes électorales.

L'application du système de représentation proportionnelle comporte dans son fonctionnement deux problèmes :

- 1° *Le calcul du nombre de sièges à attribuer à chaque parti.*
- 2° *Le choix par chaque parti des candidats qui doivent le représenter en chambre.*

Le système le plus ancien est celui de M. Andrae, un mathématicien danois, ministre des finances. C'est en 1855 qu'Andrae proposa aux chambres du Danemark sa réforme électorale, et il faut croire qu'il exposa sa méthode d'une façon très claire car la mesure fut adoptée presque sans discussion. Quatre ans plus tard, M. Thomas Hare, un Anglais, publiait un livre dans lequel il préconisait un système presque semblable à celui du mathématicien danois. Ces deux systèmes quoiqu'employés dans plusieurs pays, pour déterminer les sièges remportés par chaque parti aussi bien que pour désigner les représentants, conviennent mieux dans le deuxième cas; c'est pourquoi nous ne les exposerons que plus loin.

1. *Méthode pour déterminer le nombre de sièges à attribuer à chaque parti.*

La méthode la plus simple est celle connue généralement sous le nom de *méthode du plus grand reste*, mais désignée dans le livre de M. P.-G. La Chenais sous le titre de *méthode rationnelle*.

Cette méthode a été adoptée dans les cantons de Genève et de Neuchâtel et par la ligue américaine; elle consiste dans l'application de la règle de trois.

On fait d'abord la somme de tous les votes qui s'appelle "*la masse électorale*"; cette masse électorale divisée par le nombre de représentants à choisir donne le *quotient électoral* ou *unité de représentation*. C'est ensuite en divisant la somme des votes obtenus par chaque parti (*chiffre électoral*) par ce quotient électoral, qu'on déterminera les sièges gagnés par les différents partis.

Si après avoir fait ce calcul pour tous les partis, il reste encore quelques sièges non distribués, on les attribuera aux partis ayant le plus grand reste. Soient onze sièges à partager entre cinq partis et la masse électorale 154,000.

Parti	Chiffre électoral	Quotient électoral	Reste	Sièges
A	78,800	÷ 14,000 = 5 +	8,800	5
B	39,700	÷ " = 2 +	11,700	3
C	1,200	÷ " = 0 +	1,200	0
D	11,100	÷ " = 0 +	11,100	1
E	23,200	÷ " = 1 +	9,200	2
Masse électorale = 154,000		÷ 11 = 14,000	8	11

Ce système favorise les partis faibles au détriment des partis puissants, comme on peut le constater par le tableau suivant qui indique le nombre de votes que chaque parti a dû payer par

Le parti A obtient un siège pour	15,760	votes.
" B "	13,233	"
" D "	11,100	"
" E "	11,600	"

On voit que seul le parti "A" donne par siège un nombre de votes plus grand que l'unité de représentation, soit 14,000; et que le parti "D" obtient un siège bien que son chiffre électoral soit de 2,900 voix plus petit que le quotient électoral.

Pour diminuer cette tendance à favoriser le parti le plus faible, M. R. Droop, de Londres, imagina en 1869 un système qui fut adopté en 1895 par le canton suisse de Soleure.

Voici comment raisonne M. Droop. Lorsqu'il n'y a qu'un siège à donner, il suffit à un candidat pour être certain de la victoire d'avoir remporté la moitié des votes plus un; s'il y a deux sièges à donner il suffit d'avoir le tiers des votes plus un; s'il y a trois sièges à donner il suffit d'avoir le quart des votes plus un et ainsi de suite. On constate que le diviseur de la masse électo-

rale est toujours une unité plus grande que le nombre des représentants à nommer. D'où découle la formule suivante :

$$\text{Quotient électoral} = \frac{\text{Masse électorale}}{\text{Nombre de sièges} + 1} + 1$$

dans le cas cité plus haut nous avons :

$$\text{Quotient électoral} = \frac{154,000}{12} + 1 = 12,834$$

Comme le diviseur est plus petit, les restes deviendront plus petits et il y aura moins de sièges en litigation.

Reprenons l'exemple précédent; nous avons cette fois :

Parti	Chiffre électoral	Quotient électoral	Reste	Sièges
A	78,800	÷ 12,834	6 + 1,796	6
B	39,700	÷ "	3 + 1,198	3
C	1,200	÷ "	0 + 1,200	0
D	11,100	÷ "	0 + 11,100	1
E	23,200	÷ "	1 + 10,366	1
	<hr/> 154,000	+ 12	= 12,834	10
				<hr/> 11

L'on voit qu'en appliquant le système de M. Droop, on a 10 sièges de distribués d'emblée; tandis qu'en nous servant de la méthode dite rationnelle, nous n'en avons que 8 de donnés, et 3 restaient en litigation.

Le système adopté dans le canton de Bâle est un perfectionnement du système de Droop. Si, après la division par le quotient électoral, il reste encore des sièges en litigation; on divise le chiffre électoral de chaque parti par le nombre de sièges plus un que ce parti a obtenu à la première division. Les sièges sont donnés aux partis ayant les plus grands quotients.

Parti	Chiffre électoral	Sièges obtenus		Dernier quo.	Sièges
			plus un		
A	78,800	÷	6 + 1 = 7	= 11,257	6
B	39,700	÷	3 + 1 = 4	= 9,925	6
C	1,200	÷	0 + 1 = 1	= 1,200	0
D	11,100	÷	0 + 1 = 1	= 11,100	0
E	23,200	÷	1 + 1 = 2	= 11,600	2
			—		—
			10		11

Ce système est recommandé par le gouvernement prussien pour la composition des tribunaux commerciaux, a été aussi adopté en Hollande, dans les Etats de Bavière, de Wurtemberg et de Baden dans leurs lois de réforme électorale.

Tous les systèmes énumérés plus haut ont l'inconvénient de ne pas résoudre d'une façon pleinement satisfaisante la question des sièges en souffrance et des restes. C'est pourquoi M. V.-D. d'Hondt, professeur à l'Université de Gand, s'est proposé le problème de la façon suivante :—Etant donnés plusieurs nombres (chiffres électoraux) trouver un nouveau nombre tel que si l'on divise par lui chacun des nombres précédents la somme de quotients soit égale au nombre de représentants à choisir. Ou, si on aime mieux, trouver un quotient électoral tel que l'on n'ait pas à tenir compte des restes.

Pour obtenir ce résultat, M. d'Hondt divise à tour de rôle les différents chiffres électoraux par 1, 2, 3, 4, etc., classe les quotients ainsi obtenus par ordre de grandeur jusqu'à concurrence du nombre de représentants à choisir, donne à chaque quotient un siège, et appelle le dernier quotient *Quotient Electoral*. Dans notre exemple les chiffres romains indiquent le rang des quotients et par suite l'ordre dans lequel les sièges seront distribués.

Diviseurs	A	B	C	D	E
1	78,800 I	39,700 II	1,200	11,100	23,200 V
2	39,400 III	19,850 VI	600	5,500	11,600 XI
3	26,266 IV	13,233 IX			7,733

4	19,700	VII	9,925
5	15,760	VIII	
6	13,133	X	
7	11,257		

Donc le parti "A" aura six sièges, le parti "B" trois, et le parti "E" deux; ce qui correspond aux résultats obtenus par la méthode de Bâle. Le quotient électoral sera 11,600; et l'on voit que le parti qui aura ce dernier quotient sera le parti favorisé puisque son chiffre électoral étant divisible sans reste tous ses votes auront été utilisés.

La méthode de d'Hondt tend à favoriser le parti le plus puissant (bien que cela ne soit pas dans notre cas); car le dernier quotient a toujours plus de chances de se trouver dans la colonne du parti le plus fort, puisque ses quotients effectifs sont beaucoup plus rapprochés les uns des autres. En effet, voici le tableau de ces différences:

Parti	Avant dernier quotient	Dernier Quotient	Différence
A	15,760	13,133	2,627
B	19,850	13,233	6,617
C	23,200	11,600	11,600

Mais cette tendance à favoriser le parti le plus fort n'est pas un mal, puisqu'il aide le parti à qui revenait certainement la suprématie à gouverner avec un peu plus de facilité.

Comparons maintenant le nombre de votes nécessaires à chaque parti pour obtenir un siège d'après les différents systèmes.

Parti	Système rationel	Système de Droop	Système de Bâle	Système de d'Hondt
A	15,760	13,133	13,133	13,133
B	13,233	13,233	13,233	13,233
D	11,100	11,100		
E	11,600	23,200	11,600	11,600

Les systèmes de Bâle et d'Hondt donnent des résultats iden-

tiques et qui semblent plus équitables que les autres. Il est impossible d'arriver à une distribution rigoureusement mathématique des sièges, car il est difficile d'attribuer une fraction de siège et impossible à un parti de nommer une fraction de représentant. Néanmoins les résultats fournis par ces différents systèmes ne varient pas beaucoup entre eux; et le plus mauvais a toujours l'avantage de donner une représentation sensiblement correspondante aux opinions et aux désirs du corps électoral.

Tous les calculs qui s'y rattachent sont relativement simples et ont été compris à merveille par les Danois, les Suisses, les Wallons et les Flamands. Ils n'ont rien qui puisse embarrasser l'électeur qui a fait ses études secondaires. Quant aux électeurs peu instruits, il leur suffit de savoir comment inscrire leur vote, le fonctionnement du système ne les intéresse pas.

2° *Le choix par chaque parti des candidats qui doivent le représenter en Chambre.*

SYSTÈME ANDRAE & HARE

Le système de MM. Andrae & Hare, que nous allons d'abord expliquer, résout en réalité les deux parties du problème; mais comme il encourage le vote personnel, il convient bien mieux pour la nomination d'échevins, de conseillers, de contrôleurs et de membres de chambres de commerce, que pour l'élection du parti qui doit gouverner un pays.

La seule différence entre le système de M. Andrae et celui de M. Hare est que pour obtenir le quotient électoral (que M. Hare appelle quota), on divise la masse électorale par le nombre de représentants à choisir; et, dans la méthode de M. Andrae, par le nombre de représentants plus un.

Sur les bulletins de vote sont imprimés par ordre alphabétique les noms de tous les candidats, et l'électeur est prié d'indiquer l'ordre de ses préférences en écrivant les chiffres 1, 2, 3, 4, etc., après les noms des candidats.

Soient cinq représentants à choisir. On dépouille le scrutin en comptant d'abord seulement les premiers noms sur chaque liste; soit un vote total de 3,700 bulletins, on aura $3,700 \div 5 = 740 =$ quota ou quotient électoral.

Candidats	Premiers votes	Surplus	Éliminés			Elus
			A	D	B	
A	750					740
B	250					
C	600		40	80	20	740
D	110					
E	400	3	15	102	150	670
F	550	2	20	53	115	740
G	340					
H	700	5	30	5		740
Nuls			5	10	55	70
	3,700	10	110	250	340	3,700

“A” est élu d'emblée; mais il a dix voix de trop puisque le *quota* est 740 et qu'il a obtenu 750 votes. Comme il ne faut pas qu'il y aient de votes perdus, on prendra *au hasard* 10 bulletins à “A” et on constatera quels noms sont suivis du chiffre deux; par ce procédé “C” obtient 3 voix, “F”, 2 et “H”, 5. Maintenant comme “D” n'a que 110 votes et qu'il n'a aucune chance d'être élu il est déclaré hors concours, et ses 110 bulletins sont dépouillés à nouveau pour être attribués aux candidats marqués en second. Les bulletins de “D” qui avaient le nom de “A” au deuxième rang sont déclarés nuls. Après on élimine “B” et “G”, et on redistribue leurs bulletins. “A”, comme nous l'avons dit, a été élu d'emblée parce que le nombre de votes qu'il avait obtenus dépassait 740. C, F, H, sont aussi élus pour avoir atteint après redistribution des votes éliminés le *quota* 740. “E” est aussi élu quoique n'ayant atteint que ce que Hare appelle “le *quota* approximatif”, parceque tous les autres candidats ont été éliminés.

On remarquera au bas une ligne de chiffres précédés du mot “nuls”; ce sont les bulletins qui au second dépouillement donnaient la deuxième place soit à un candidat déjà élu ou à un candidat déjà éliminé.

Pour éviter cet inconvénient des bulletins nuls, on emploie en Tasmanie une méthode connue sous le nom de “Clarke-Hare

system". Elle consiste, lors du second dépouillement du scrutin, à négliger les noms des candidats élus ou éliminés et à attribuer le vote au candidat suivant.

Quoique cette méthode soit recommandée par la ligue de la représentation proportionnelle en Angleterre, nous ne croyons pas qu'elle puisse être adoptée dans le cas d'élections provinciales ou fédérales. Car outre le caractère tout-à-fait arbitraire du second dépouillement, elle pousse trop l'électeur à donner son vote à l'homme et non au parti. Or, en politique, il est impossible d'agir sans un groupement déterminé des individualités; car, même si l'on avait une Chambre composée des meilleurs candidats, rien ne pourrait laisser prévoir leur ligne de conduite puisque, comme le dit quelque part le vicomte Melchior de Vogüé "l'assemblée est un monstre nouveau très différent des unités qu'il totalise, qui sent, pense et agit autrement que ses composantes".

MÉTHODE BELGE

En Belgique, la représentation proportionnelle est accompagnée de trois autres réformes; à savoir, le vote plural, le vote obligatoire et la représentation proportionnée.

Un électeur peut avoir jusqu'à trois votes suivant le nombre de ses rejetons, la qualité de son éducation, ou la valeur de ses propriétés immobilières. On rend le vote obligatoire en imposant une amende plutôt nominale, mais en entourant le paiement ou la demande d'exemption de cette amende, de formalités beaucoup plus compliquées que le simple fait d'aller donner son vote. Le pays est divisé en collèges électoraux qui envoient en Chambre un représentant par 40,000 électeurs.

Le système de d'Hondt que nous avons expliqué plus haut, est appliqué dans chaque district pour déterminer les sièges remportés par chaque parti; puis la sélection des candidats se fait de la manière suivante.

Le système de vote belge est une combinaison du scrutin de liste et du scrutin uninominal, dans ce sens que l'électeur vote pour une liste tout en ayant la liberté de désigner sur cette liste le candidat qu'il préfère.

Chaque parti fait sa propre liste et dispose ses candidats dans l'ordre de préférence indiqué par les membres des comités.

Si un électeur vote au haut de la liste, il attribue un vote au parti et approuve l'ordre de la liste. Si au contraire le candidat en tête de la liste ne lui convient pas, il fait sa marque vis-à-vis le nom du candidat de son choix; et, en ce faisant, donne une voix pour le parti en même temps qu'un "vote individuel" pour le candidat désigné.

Soit le parti "B" de notre exemple précédent qui a obtenu 39,700. D'après la méthode de d'Hondt, nous avons calculé que ce parti avait gagné 3 sièges, et que le quotient électoral pour cette élection était 11,600.

Nous avons donc :

Votes pour la liste	15,000		
Candidat No 1	3,000	+ 8,600 =	11,600 élu.
" No 2	2,000		
" No 3	1,700		
" No 4	8,000	+ 3,600 =	11,600 élu.
" No 5	10,000	+ 1,600 =	11,600 élu.
			39,700

Pour être élu il faut qu'un candidat ait obtenu 11,600 voix; pour arriver à cette somme les candidats empruntent à tour de rôle sur les votes de liste. Ainsi le candidat No 1 emprunte 8,600 votes pour arriver au quotient électoral.

Mais comme après cet emprunt il ne reste que 6,400 votes de liste, et que ce chiffre est insuffisant pour permettre, soit au candidat No 2, soit au candidat No 3, d'atteindre le quotient électoral, on partagera ces votes entre les candidats No 4 et No 5 qui, grâce au grand nombre de leurs votes individuels, pourront atteindre le chiffre 11,600 requis.

Il ressort de tout ceci que la disposition de la liste par le comité n'a pas l'influence prépondérante qu'on aurait pu lui attribuer de prime abord, et que les électeurs demeurent parfaitement libres dans le choix de leurs représentants.

MÉTHODE SUISSE

En Suisse, la plupart des cantons ont adopté le système de représentation proportionnelle et les autres discutent fortement la question.

Les sièges sont attribués aux différents partis, soit d'après la méthode du plus grand reste, soit d'après la méthode de Droop ou de Bâle.

Quant aux candidats ils sont choisis de la manière suivante. Le vote est "cumulatif", c'est-à-dire que chaque électeur a autant de votes qu'il y a de représentants à nommer. Il est libre de distribuer ses votes à sa guise. Il peut, soit les donner au même candidat, soit les distribuer aux candidats d'une seule liste, ou bien "panacher" toutes les listes, c'est-à-dire voter pour des candidats qui sont sur des listes différentes. Chaque vote compte pour un vote de liste et pour un vote individuel.

Les sièges sont distribués d'après la somme de votes obtenus par les candidats de chaque liste, et les candidats sont choisis d'après le nombre de votes individuels qu'ils auront obtenus.

MÉTHODE SUÉDOISE.

Il n'y a que quelques mois que la Suède a adopté le système de représentation proportionnelle, et le texte de la loi ne nous est pas encore parvenu. Mais voici quelques extraits de la loi proposée aux Chambres en 1907.

Le pays devait être partagé en districts électoraux nommant un ou plusieurs représentants suivant leur population. Le nombre de sièges à la Chambre restait 230 comme par le passé, et par conséquent chaque électeur représentait un deux cent trentième de la population.

Les sièges devaient être distribués aux différents partis d'après la méthode de d'Hondt; et le classement des candidats se faire d'après le nombre des votes individuels.

Il est à remarquer que tous les pays qui ont adopté le système de représentation proportionnelle, sont des pays relativement de peu d'étendue et à population très dense. Il serait donc intéressant de comparer leur densité de population avec celle d'une de nos provinces, de Québec par exemple.

Pays	Superficie en milles carrés	Population	Habitants par mille carré
Belgique	11,373	6,693,548	588
Danemark	15,388	2,464,700	160
Suisse	15,976	3,425,383	214
Suède	173,876	5,260,811	30
Québec	341,756	1,648,898	5

On voit que la Suède est le pays dont la densité se rapproche le plus (sans toutefois en être bien près) de celle de la province de Québec. Mais, d'un autre côté, si nous ne considérons que la partie réellement peuplée et retranchons les 109,186 milles carrés de nos districts non-organisés ainsi que les parties qui ont moins qu'un habitant par mille carré nous aurons à peu près 10 habitant par mille carré. Un autre fait à noter, c'est que les deux pays ont tant au point de vue physique que climatologique plusieurs ressemblances. En outre, en Suède, chaque groupe de 22,873 habitants envoie un député en Chambre, tandis que chaque député de Québec est supposé représenter 25,367 habitants.

Le point difficile dans l'application du système de représentation proportionnelle n'est pas de trouver combien de sièges chaque parti a remportés, mais quels sont ceux de ses candidats qu'il enverra en Chambre.

Nous pourrions donner à chaque électeur deux votes, un vote de parti et un vote de candidat. Les élections se feraient comme aujourd'hui, c'est-à-dire que la province de Québec resterait divisée en comtés. Seulement la somme totale des votes de parti donnés dans la province, serait considérée comme une masse électorale, et les sièges seraient distribués d'après l'une quelconque des méthodes expliquées plus haut.

Quant aux candidats, on les classerait d'après le pourcentage des votes qu'ils auraient obtenus dans leur comté, et chaque parti nommerait ses représentants d'après l'ordre de cette liste.

Une des difficultés de ce système est que, lorsque deux candidats partagent à peu près également les votes d'un comté, leur pourcentage est si élevé qu'ils seront tous les deux nommés re-

présentants par leur parti respectif. Dans ce cas celui qui aurait eu plus de voix resterait dans son comté, et l'autre devrait forcément être envoyé dans un comté où les candidats n'auraient obtenus que de faibles pourcentages.

Ce système forcerait chaque parti à exposer franchement un programme de politique provinciale et même nationale; et la lutte électorale se ferait alors non plus sur ses mesquines questions d'intérêt purement local, mais sur des questions importantes dignes d'attirer l'attention de tout le pays.

En outre le fait qu'un électeur libéral par exemple pourrait, sans crainte de nuire à son parti, voter pour un candidat conservateur, contribuerait à faire de la Chambre la réunion des meilleurs hommes de tous les partis.

On pourrait aussi partager la province en plusieurs districts 15 par exemple : chaque parti présenterait une liste avec le nom de ses candidats par ordre alphabétique, l'électeur indiquerait par des chiffres le rang des candidats. Un électeur ne pourrait classer qu'une seule liste et cette classification indiquerait son vote de parti, chacun envoyant en Chambre un député par 25,000 habitants.

Le système de représentation proportionnelle serait appliqué non plus à la province entière comme dans la méthode précédente, mais à chaque district séparément.

Quant aux candidats on ferait la somme des chiffres marqués après leur nom. Celui qui aurait le total le moins élevé serait le premier élu, et ainsi de suite jusqu'à concurrence du nombre de sièges gagnés par le parti.

Le fait d'augmenter la superficie à couvrir par chaque candidat serait sans doute une des objections à ce système; mais peut-être que les candidats pourraient s'entendre entre eux pour ne parler que dans les chefs-lieux de chaque comté actuel par exemple, et laisser à leurs satellites le soin de faire la campagne dans les endroits les moins importants?

Nous ne donnons pas ces systèmes comme parfaits, et nous savons que l'application du principe de la représentation proportionnelle est difficile dans un pays comme le nôtre. Mais cette méthode est tellement préférable au système majoritaire,

qu'il nous semble que chercher, ou encourager les autres à chercher une solution, est faire oeuvre de patriotisme rationnel⁽¹⁾.

Arthur Surveyer.

Ingénieur civil.

-
- (¹) Liste des livres et articles consultés pour faire cet essai:
1. The Arena, vol. VII, p. 290, par W. D. McCracken .
 2. Annals of the American Society of Political Science, vol. 11, p. 124, par J. R. Commons.
 3. The New England Magazine, vol. VIII, p. 116, par Soughton Cooley.
 4. Review of Reviews, vol. XXI, p. 583, par J. R. Commons.
 5. Contemporary Review, vol. 45, p. 417, par S. Westlake.
 6. Annals of the American Society of Political Science, vol. VII, p. 234, par Gilpin.
 7. 19th Century Review, vol. II, p. 293, par Woolsey.
 9. The Representation of Minorities. Contemporary Review, vol. XLV, p. 714.
 10. Proportional Representation, par T. P. Ashworth.
 11. Buckalen, on Proportional Representation, par J. G. Freeze.
 12. Proportional Representation, par J. R. Commons.
 13. Reports from His Majesty's representatives in foreign countries and british colonies respecting the application of the principle of proportional representation.
 14. Canadian Law Review for 1905, par Werinx.
 15. Annals of the American Academy of Political Science for 1900. Proportional representation, par Ernest Mahami.
 16. Discours de M. F. D. Monk en chambre, Hansard du 15 mars 1909.
 17. Revue hebdomadaire, 5 septembre 1908.
La représentation proportionnel, par Frédéric Clément.
 18. Pour la réforme électorale, par Charles Benoist.
 19. La crise de l'état moderne, par Charles Benoist.
 20. La représentation proportionnelle, par P.-G. LaChesnais.

(Note de l'auteur).

De la Filtration de l'Eau pour la Consommation Domestique



ME dans les pays où la natalité est supérieure à la mortalité, il est rationnel de chercher à enrayer les causes de maladie, avant d'essayer à guérir les malades eux-mêmes. C'est essentiel pour obtenir la survivance en général, et c'est indispensable dans les vastes agglomérations des grandes villes. Voilà, en deux mots, ce qui justifie le rôle des services d'hygiène publique. La prévoyance est en effet une des formes supérieures de la bienfaisance et il est légitime de reconnaître que, si les administrations municipales ont créé à grands frais divers services pour prévenir les épidémies et les contagions, c'est certainement à leurs efforts persévérants que l'on doit le relèvement de la durée de vie moyenne dans la plupart des nations civilisées. Les épidémies, malgré tout, viennent encore trop souvent, et parfois périodiquement, déjouer les espérances et contredire les tentatives des hygiénistes et des législateurs, et la lutte doit recommencer plus active que jamais.

N'est-ce pas là, du reste, l'image sans cesse renouvelée de la fragilité de la vie? Il ne faut donc pas se laisser abattre et proclamer la faillite de la science, de la civilisation et de la bienfaisance! Sans elles, vraisemblablement, le mal serait plus grand encore dans les populeuses agglomérations qu'abritent les grandes villes. La sagesse condamne assurément le surpeuplement dans les grands centres; mais les exigences impérieuses de la vie en commun ne sont pas toujours compatibles avec les leçons de la sagesse. Et c'est en vain souvent que la santé publique demande qu'on désinfecte les maisons, qu'on les inon-

de d'air et de lumière, qu'on procure à leurs occupants de l'eau potable et de bons systèmes d'égouts.

Sans nous arrêter à apprécier ici l'étendue du mal et sa gravité, il est facile, par les renseignements officiels, de nous assurer quels sont les ravages provoqués périodiquement, dans une ville comme Montréal, par des maladies aussi contagieuses que la fièvre typhoïde, la scarlatine, la rougeole, la diphtérie, la variole.

Les documents de toutes sortes, réunis par les différents services d'hygiène publique, permettent d'établir à ce sujet des statistiques précises, de concordance absolue. On a ainsi des termes de comparaison d'une période à l'autre, qui font voir soit la recrudescence d'une épidémie, soit sa diminution, en regard des moyens de protection employés dans l'intérêt général du public à sauvegarder. Les mesures et procédés imposés, ces dernières années, pour se défendre, à Montréal, contre l'invasion et la propagation des maladies épidémiques, ont donné des résultats sans doute. Mais ne sont-ils pas plutôt relatifs? Il faut reconnaître qu'il est toujours difficile de prévenir l'infection et d'obtenir la destruction complète des germes ou microbes nocifs. En telle matière, le mieux n'est pas l'ennemi du bien. Il faut chercher toujours, et même recommencer les recherches, quand on constate un insuccès ou qu'on est en présence d'une recrudescence du mal.

C'est ce qu'on a fait pour l'eau potable en particulier; car, il est démontré que l'eau est un des véhicules les plus actifs de la fièvre typhoïde, au même titre que le lait et les végétaux crus (légumes et fruits). On a constaté de façon indiscutable, en la majorité des cas, que la maladie suivait toujours de très près la contamination des approvisionnements d'eau après des périodes de dégel, de grandes pluies, ou de sécheresse absolue. Et on s'est livré à de patientes recherches pour prévenir la contamination de l'eau potable. A ces recherches, tous les hygiénistes, depuis les découvertes de Pasteur surtout, ont consacré une partie de leurs labeurs. Nous leur en devons une somme immense de gratitude. En général, le public ignore les services rendus à l'humanité par ces hommes de science, au dévouement obscur, dont la modestie égale le talent.

La recommandation de faire bouillir l'eau avant de l'absorber (comme les médecins parfois le prescrivent pour le lait) a été longtemps le procédé à la mode pour obtenir la stérilisation de l'eau de consommation domestique. C'est au demeurant très simple et très pratique, mais le procédé est aujourd'hui considéré comme insuffisant, et même certains prétendent qu'il est dangereux quand l'ébullition n'est pas faite sous pression et distillée au serpentín et au réfrigérant. Quantité de microbes et leurs spores peuvent résister plusieurs heures à une température de 100° centigrade. Il ne faut pas ignorer non plus que l'ébullition pure et simple de l'eau amène la disparition des gaz, notamment de l'air, ce qui rend l'eau simplement bouillie très indigeste. On devrait l'agiter à l'air pendant un certain temps avant de l'absorber, pour qu'elle puisse reprendre ainsi les éléments qu'elle doit détenir normalement. Cette remarque suffit pour constater l'inefficacité pratique du procédé. La prétendue stérilisation est par trop imparfaite.

Il a fallu trouver d'autres moyens pour combattre efficacement les retours offensifs des contaminations possibles par l'eau, celle de la fièvre typhoïde principalement si commune et souvent mortelle. Dès lors le problème de la filtration de l'eau s'est posé. Aujourd'hui, nous le trouvons résolu par plusieurs procédés, suffisamment expérimentés, et qui sont reconnus pratiquement utilisables à grande échelle, et même généralement parfaits.

Pour comparer entre eux et au mérite ces différents systèmes de filtration de l'eau, il faudrait sans doute bien des pages. En effet, chaque procédé, système ou appareil de filtration, a son mérite, ses qualités propres incontestablement établies et démontrées; mais l'adaptation de tel système ou procédé de préférence à un autre, n'a de valeur réelle et n'est justifiable qu'en raison de la nature, de la qualité, de la provenance et de la composition des eaux brutes à filtrer. Etant donné que les eaux, par leurs propriétés physiques et chimiques, sont très différentes les unes des autres suivant les diverses conditions géographiques, topographiques ou géologiques des lieux de provenance, suivant qu'elles sont des eaux de source, de puits ou de rivière, des

eaux de pluie, de lacs ou de marais, on peut estimer que la qualité de l'eau est extrêmement variable d'une région à l'autre et d'un site à l'autre. Que l'eau de consommation domestique soit plus ou moins potable, cela dépend avant tout de la nature et de la topographie des terrains qu'elle a traversés, et aussi des conditions artificielles (accidentelles et locales) qui dépendent du dispositif de sa dérivation, de son adduction, de son captage et de son système de distribution.

Une eau peut être reconnue potable lorsque l'analyse chimique et bactériologique, ou, mieux encore, un usage prolongé, a démontré son innocuité sur l'organisme humain. La municipalité qui se propose d'aménager un service d'eau pour l'alimentation de ses contribuables et administrés, devrait tout d'abord, on ne saurait trop le répéter, se préoccuper de la composition des eaux à dériver à ses consommateurs, s'assurer qu'elles sont potables, car l'eau potable devrait pouvoir être consommée telle qu'elle sort des conduites publiques, et l'on devrait pouvoir apprécier sa valeur par l'état de santé des populations qu'elle alimente. Dans la plupart des cas, l'eau est bien consommée par le client telle qu'elle sort des conduites publiques, mais, malheureusement, cette eau est à son état brut et naturel, c'est-à-dire qu'elle est sujette à contamination. On néglige trop de recourir à la filtration. Sans doute, c'est à cause de la dépense nécessaire par la construction de l'installation et les frais d'opération de l'appareil de filtrage indispensable dans la grande généralité des cas. Cette question du sacrifice pécuniaire à s'imposer, bien que secondaire quand il s'agit de la protection de la santé publique, a malencontreusement pu prévaloir en bien trop de cas! Mais qui oserait aujourd'hui contester la nécessité impérieuse d'une semblable dépense pour l'amélioration du service d'eau d'une ville aussi importante par exemple que Montréal?

On a discuté longtemps—pas toujours au mérite sur la valeur des différents procédés de filtration. Il importe en effet de bien fixer son choix au moment où l'on adopte un système de pareille utilité.

Dernièrement, par exemple, la municipalité de Westmount prenait l'initiative d'une mesure très sage en réclamant la filtration des eaux qui lui sont desservies par la "Montreal Water & Power Company". Le Conseil de cette municipalité, a sollicité l'avis des intéressés en la matière, et, docteurs, hygiénistes, ingénieurs hydrauliciens ont pu émettre leurs avis... parfois contradictoires, avouons-le. On a paru trop méconnaître, nous semble-t-il, que les procédés d'épuration de l'eau sont différents, suivant qu'ils devront agir sur les impuretés en suspension dans l'eau, ou sur celles en dissolution; que pour les premières, la purification mécanique suffit (décantation, filtrage par sable submergé); que pour les autres, elles ne peuvent être enlevées que par les procédés physiques (filtrage par sable non submergé, congélation, distillation, ébullition), et chimiques (précipitation, oxydation, stérilisation par l'ozone).

Si l'on considère qu'en général la population de Montréal s'approvisionne d'eau alimentaire dans la masse liquide du Saint-Laurent qui lui forme comme une ceinture naturelle, on peut judicieusement prétendre, parce que cette eau s'offre sous une étendue et une profondeur considérables, parce que l'agitation de la masse liquide est très forte et tumultueuse à cause de la déclivité du cours et du remous des rapides, et parce que le lit du fleuve est très rocailleux, on peut prétendre, disons-nous, que tout s'oppose à la formation de matières ou particules solides (organiques, minérales ou végétales) pouvant rester en suspens dans l'eau et la contaminer. Il y a évidemment, en de telles conditions, dissolution ou dilution à l'infini de ces matières de désagrégation et par conséquent un danger plus apparent que réel. La limpidité du liquide peut en être affectée, sans que précisément sa qualité chimique en soit amoindrie.

Le vrai danger, le danger réel de la contamination de l'eau, résiderait plus vraisemblablement dans tous les microbes, bactéries et leurs spores (ces infiniment petits qui ne peuvent être aperçus qu'après avoir été colorés) véhiculés à l'état de disso-

lution dans l'eau. Ces organismes, auxquels on peut, aujourd'hui, attribuer une importance pathologique considérable, ont leur origine dans les eaux d'égout, dans la matière organique azotée, dans les débris d'animaux ou de végétaux, dans les résidus de certaines industries, dans les déjections humaines. Placés dans des conditions favorables, ils se multiplient avec une prodigieuse rapidité. C'est ainsi que, introduits dans les eaux du fleuve en plus ou moins grande quantité, au-dessus de Montréal, ils s'accroissent notablement en nombre avec le temps et l'élévation de la température. Beaucoup de ces microbes, dira-t-on, ne sont pas nuisibles à la santé? C'est vrai, mais combien d'autres se développent dans le corps de l'homme, qui engendrent de terribles maladies. Ce sont, par exemple, les microbes pathogènes, qui provoquent des troubles pernicioeux dans l'organisme. C'est ainsi que la typhoïde, la dysenterie, la malaria et d'autres épidémies n'ont souvent pour origine que l'empoisonnement de l'eau par les déjections et les débris de matières animales en putréfaction.

Bien des analyses des eaux du Saint-Laurent : analyses chimiques (par l'analyse ou l'hydrométrie), analyses microscopiques (dans les dépôts que l'eau forme après repos), analyses bactériologiques (recherches des bactéries au moyen d'une culture spéciale dans le milieu nutritif) — ont été faites à différentes reprises par des laboratoires officiels ou particuliers. Mais, en comparant les résultats obtenus respectivement, on est fort embarrassé pour s'arrêter à une statistique précise. Cela provient sans doute du défaut d'unité des méthodes employées pour ces analyses. Tel échantillon d'eau donnera, au point de vue numérique, telle ou telle quantité de germes, suivant qu'il sera examiné par tel ou tel analyste. Et les chiffres peuvent varier, le croirait-on, à l'infini!...

Et quant à prétendre, au sein d'une assemblée publique surtout, au cours d'une discussion d'intérêt vital pour une municipalité, que tel appareil de filtration a pour mérite flagrant de diminuer la proportion des bactéries à tel ou tel pourcentage, nous nous permettrons de dire que l'argument n'a pas grande valeur. Sa valeur est très minime, en tout cas, pour justifier et faire préférer cet appareil. Il ne faut pas oublier

en effet, que, au point de vue sanitaire et hygiénique, la qualité des germes a une bien autre influence que leur quantité. Une eau peut être très riche, fertile en germes et être relativement saine; une autre très pauvre et pourtant relativement dangereuse.

Et puisque nous en sommes à parler de cette question si importante pour le bien-être général, que le lecteur nous permette de dire à ce sujet toute notre pensée. C'est se leurrer soi-même et leurrer le public que de donner le nombre de germes présents dans une eau, pour unique mesure de sa valeur hygiénique, de sa qualité potable. Il faut de plus pousser loin la crédulité pour fixer cette valeur par un chiffre, et dire par exemple qu'une eau est pure quand elle contient moins de 300 germes au centimètre cube. Une eau est pure quand elle est pure, c'est-à-dire quand elle ne contient pas de germes du tout! Si, dans les laboratoires, l'analyste, le chimiste, et l'ingénieur procèdent parfois par des numérations, c'est pour recueillir des faits, étayer des idées, et non pas pour faire des fétiches avec les chiffres trouvés! Il ne faut pas considérer comme inoffensifs les germes qui sont au-dessous de 300, 200, 100, 50, 25, au centimètre cube, et pas davantage considérer comme indiscutablement nocifs ceux qui dépassent ces chiffres. Pour juger de la valeur d'une eau, il faut faire entrer en ligne de compte les conditions de captage, la nature géologique du sol d'où elle sort, la nature des surfaces, les chances de contamination dans le trajet, les conditions d'impureté à la sortie, bref, l'ensemble des notions faisant l'objet de la science de l'ingénieur averti et de l'hygiéniste éclairé.

Notre dernière remarque s'appliquera surtout à la compréhension des analyses des eaux brutes. Nous convenons que la question se pose d'une façon un peu différente lorsqu'il s'agit de juger la valeur d'un procédé de purification à établir. En ce cas, l'embarras peut être grand, pour faire un choix, de comparer les chiffres fournis par certaines analyses sur des échantillons différents. Le plus sage et le plus rationnel serait de faire les frais d'expérimentation avec des appareils d'essai, par exemple des filtres de laboratoire. C'est bien du reste la règle générale adoptée par toutes les maisons sérieuses, spécialement

consacrées à la construction et à l'installation des appareils de filtrage à grande échelle: elles offrent d'abord un filtre d'expérimentation qui permet au client de faire son choix en connaissance de cause.

Au moment où la "Montreal Water & Power Co." paraît vouloir se rendre à la demande de sa clientèle et établir un système de filtrage qu'on nous dit devoir être de principe aussi simple que parfait ⁽¹⁾, il nous a paru intéressant de consacrer aux lecteurs de la REVUE CANADIENNE ces quelques remarques sur un sujet de pareille actualité. Nous y reviendrons en traitant spécialement du filtre à sable non submergé.

Georges Dupont.

⁽¹⁾ Il s'agit du système de filtrage par sable non submergé, système des docteurs Miquel et Mouchet de Paris. Il a été expérimenté et utilisé avec succès en Europe. Il est plutôt inconnu sur ce continent. (Note de l'auteur).

Les Travaux Manuels Techniques à l'École Primaire



J'AI été très heureux et très flatté de l'honneur que me fit M. le visiteur des Ecoles catholiques de Montréal, M. l'abbé Perrier, lorsqu'il me demanda, il y a quelque temps, d'écrire pour la REVUE CANADIENNE un article sur les Cours de Travaux Manuels Techniques à l'école primaire, dont la Commission scolaire catholique m'a confié l'organisation et la direction. J'accepte avec d'autant plus d'empressement, que j'ai toujours considéré qu'une partie de la tâche qui m'incombe dans cette organisation, est précisément de faire connaître et apprécier ces cours. Et je me rends parfaitement compte du pas qui serait fait dans ce sens si je parvenais, dans cette REVUE qui s'adresse à l'élite intellectuelle de notre ville, à prouver d'une manière évidente leur raison d'être à l'école primaire. C'est ce que je vais m'efforcer de démontrer, en faisant valoir d'abord les raisons d'ordre général qui justifient l'installation des cours de travaux manuels dans les écoles publiques de cette ville, puis en donnant l'exposé succinct de la méthode employée dans nos cours.

Mais avant de définir la chose, il ne serait peut-être pas superflu de préciser la signification des mots : Cours de travaux manuels techniques.

Cours de travaux manuels, cela veut naturellement dire un enseignement qui consiste à apprendre à fabriquer quelque chose avec ses mains ; il a par conséquent pour but de dégager et développer chez l'enfant le goût de l'industrie. J'ajoute techniques, pour bien faire comprendre que dans ces cours l'élève

doit également apprendre et appliquer les principes scientifiques élémentaires, qui sont d'une façon générale à la base de l'industrie.

Tous ceux qui aujourd'hui s'intéressent de près ou de loin aux questions d'éducation, savent plus ou moins ce que l'on entend par enseignement technique, et de nombreux articles de journaux ont démontré par des statistiques précises l'importance toujours plus grande que cet enseignement prend dans toutes les nations du monde.

Afin de mieux faire comprendre le rôle que ces cours de travaux manuels à l'école primaire sont appelés à jouer dans l'enseignement technique, qui est en voie d'organisation dans cette ville, je crois qu'il est nécessaire de donner également de ce dernier une définition sommaire.

L'enseignement technique comprend les écoles d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie, où l'on enseigne toutes les connaissances nécessaires, pour que les futurs agriculteurs, industriels, commerçants, puissent, intelligemment et en connaissance de cause, cultiver, fabriquer, construire, vendre et acheter, en un mot pour qu'ils ne soient point les esclaves de leur profession; mais qu'au contraire ils la dominent jusqu'à pouvoir découvrir, inventer.

Toutes les écoles d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie, sont donc des écoles techniques; cependant, ce sont plutôt les écoles industrielles que l'on désigne spécialement sous le nom d'écoles *techniques*—peut-être parce que, dans les écoles industrielles, les matières d'enseignement technique sont plus nombreuses et plus variées. Ainsi, l'école de Commerce en voie de construction dans cette ville porte le nom d'“Ecole des Hautes Etudes Commerciales” tandis que les deux écoles industrielles que l'on va construire, l'une à Québec et l'autre à Montréal, s'appellent tout simplement “Ecoles Techniques”.

Montréal, ville d'avenir qui fonde ses espérances sur son développement commercial et industriel, aura donc bientôt deux écoles techniques: une de commerce, d'où sortiront des jeunes gens ayant mieux que de simples notions de comptabilité et de correspondance commerciale, mais connaissant l'histoire contempo-

raîne et comparative du commerce des diverses nations, la géographie économique, la composition et l'origine des principaux produits, le fonctionnement des divers moyens de transport, la législation commerciale; l'autre d'industrie, qui aura pour but de former des ouvriers d'élite pouvant rapidement devenir des contremaîtres, des chefs d'atelier, des industriels instruits possédant, en outre d'une bonne instruction générale, la pratique et toute la technologie de leur métier, c'est-à-dire pouvant faire les dessins, plans et calculs que nécessite n'importe quel travail relevant de leur profession et même l'exécuter, ou bien interpréter les plans des architectes et des ingénieurs.

Si ces définitions sont exactes, une question se pose. Pour atteindre le but que ces deux écoles se proposent, se suffiront-elles à elles-mêmes? représenteront-elles tous les degrés de l'enseignement technique qui existe dans les autres nations? seront-elles à la fois primaires, secondaires, supérieures? Ou bien est-il nécessaire qu'au-dessous de ces écoles, c'est-à-dire à l'école publique, l'élève reçoive d'abord les notions générales élémentaires de cet enseignement?

La réponse n'est pas douteuse. Si le programme des écoles primaires ne faisait aucune place aux éléments de commerce et d'industrie, ce serait d'un pas boiteux que ces écoles marcheraient vers leur haute destinée. Car sans cela, comment l'élève saura-t-il si ses aptitudes et ses goûts le poussent plutôt vers l'une ou vers l'autre de ces écoles? ou s'il ne devrait pas plutôt aller vers les carrières libérales. Et si on laissait ainsi au seul hasard le soin de guider l'élève au sortir de l'école primaire dans le choix de sa voie, les résultats qu'obtiendraient ces deux écoles pourraient bien être également hasardeux.

Mais si il est d'un intérêt principal pour l'Ecole Technique que les premières notions de commerce et d'industrie soient données à l'école primaire, celle-ci répondra-t-elle à son but en faisant dans son programme une place à ces matières?

Cela me semble indiscutable. Il est admis aujourd'hui chez toutes les grandes nations que l'école publique doit avoir pour but de préparer les enfants pour la vie. Or, où vont les jeunes gens en quittant l'école primaire? Une petite partie se des-

tinant aux carrières libérales ira vers les collèges classiques, et l'immense majorité ira vers le commerce et vers l'industrie.

Ces trois grandes branches de l'activité humaine, dans une ville comme Montréal, devraient donc logiquement être représentées dans le programme primaire, si l'on veut que l'élève puisse, sans trop courir le risque de faire fausse route, s'engager dans l'une des trois voies qui s'ouvrent devant lui quand il quitte l'école primaire, soit qu'il doive compléter ses connaissances élémentaires dans les écoles techniques ou classiques, soit qu'il entre directement dans le commerce ou l'industrie. Dans le premier cas, il sera au moins sur le premier échelon de l'enseignement au sommet duquel il va essayer de s'élever mais c'est surtout dans le second cas que les éléments techniques acquis lui seront d'une incontestable utilité. Ils lui donneront la possibilité, s'il est actif et intelligent, d'atteindre graduellement les plus hautes situations, lesquelles seront de plus en plus réservées à ceux qui pourront justifier de la plus grande somme de connaissances pratiques et théoriques, et non point seulement d'une expérience basée sur la routine.

Les raisons d'ordre général que je viens de faire valoir pour justifier l'enseignement technique élémentaire à l'école publique s'appliquent aussi bien au commerce qu'à l'industrie; et je n'ai point établi de distinction entre ces matières, parce que j'estime qu'elles sont également nécessaires et qu'enseigner les unes et non les autres serait un non-sens qui finirait par créer une situation anormale.

Ainsi je suppose que la Commission des Ecoles Catholiques, négligeant en cela de suivre l'exemple de la Commission des Ecoles Protestantes et de toutes les grandes nations, n'eut point décidé d'organiser des cours de travaux manuels dans ses écoles et eût continué à y faire enseigner la tenue de livres, la comptabilité et la correspondance commerciale, la dactylographie, etc., il est certain qu'il en serait résulté un déséquilibre, puisque les élèves auraient été poussés dans un seul sens; d'autant plus que le traitement de faveur que l'on accorderait au commerce jetterait le discrédit sur l'industrie, en incitant les jeunes gens à croire qu'il n'est pas nécessaire d'être instruit ni très intelli-

gent pour entrer dans les carrières manuelles, attendu qu'aucune matière du programme n'y préparerait spécialement.

Cela est si vrai, qu'à l'exception de ceux qui se destinent aux professions libérales, et qui sont le petit nombre, à peu près la seule ambition que l'on rencontrait chez les élèves était de devenir comptable ou tout au moins commis de magasin. Cependant comme les places de comptables sont rares et que tous ne peuvent vendre dans les magasins, une moitié des élèves se trouvait finalement rejetée dans les usines.

Personne ne contestera que cet engouement pour le commerce est un mal, une source d'illusions funestes. Et je suis sûr que nul n'oserait soutenir que le commerce doit avoir le pas sur l'industrie; car sans vouloir les opposer l'un à l'autre, il est bien permis de dire que c'est l'industrie qui réalise surtout le progrès matériel, qui transforme la matière brute en maisons, palais, machines, ponts, bateaux, ballons, en mille objets divers; en un mot, que c'est elle qui crée tout ce qui n'est pas un produit naturel. Et si l'on veut bien admettre qu'il faut au moins autant de connaissances pour fabriquer et construire que pour acheter et vendre, n'ai-je pas raison de dire que le commerce et l'industrie doivent être traités sur un pied d'égalité à l'école primaire? Bien plus, il me semble qu'il serait illogique et surtout contraire à l'intérêt général des Canadiens français de canaliser à l'école primaire les intelligences au seul profit du commerce, parce que cela justifierait et expliquerait cette constatation que j'ai entendu faire par un groupe d'ouvriers: "Les étrangers viennent ici pour nous *bosses*"—c'est-à-dire pour nous commander. Et cependant, qui, mieux que les Canadiens français, pourraient être désignés pour faire au moins des contre-mâtres, des chefs de travaux, puisqu'ils sont du pays et qu'ils auront toujours sur les étrangers cette supériorité de pouvoir s'exprimer avec une grande facilité dans les deux langues? Que leur manque-t-il donc pour pouvoir remplacer les étrangers qui occupent les premières places dans les usines? Tout simplement des connaissances techniques, qu'un grand nombre d'ouvriers auraient pu acquérir suffisamment s'ils avaient suivi le cours complet de travail manuel à l'école primaire.

Je vais terminer ce plaidoyer en faveur de l'installation des cours de travaux manuels dans les écoles primaires, en donnant de ceux-ci une définition que j'ai préparée naguères, et qui a déjà paru autre part. J'essayais d'y condenser et la méthode que nous employons et le but que nous poursuivons.

“L'enseignement technique comprend deux matières : la technologie et le travail manuel, en d'autres termes, la théorie et la pratique.

Le travail manuel, son nom l'indique, est le travail des mains, il consiste à faire avec de la matière brute (pour le moment du bois) des objets agréables et utiles. Il a pour but de rendre l'enfant adroit, en exerçant sa main aux diverses manipulations des principaux outils employés dans l'industrie, de faire l'éducation de son oeil, en l'habituant à juger des formes qu'il réalise, et aussi de cultiver son goût par l'exécution des modèles dont l'utilité n'exclut pas l'élégance.

Mais pour que l'élève puisse tirer du bois brut un objet quelconque, il est indispensable qu'il en ait au préalable étudié la forme, les dimensions et les diverses lignes.

Il devra donc, pour procéder d'une manière rationnelle et conforme à la méthode employée dans l'industrie, en faire un croquis portant les dimensions. Ce croquis, ce sera le relevé rapide, fait à vue et à main levée, des grandes lignes du modèle que l'on veut reproduire, ou encore une sorte de brouillon de la forme que l'on conçoit.

L'élève fera ensuite avec précision, sur une planche, d'après ce document, au moyen d'un té, d'une équerre ou d'un compas, le plan ou dessin d'exécution, dans lequel il devra détailler toutes les pièces du modèle et résoudre, s'il y a lieu, les difficultés de tracé qu'il aura à appliquer sur la matière d'oeuvre.

Des leçons de géométrie appropriées précéderont toujours ces différents dessins, afin de permettre à l'élève de les exécuter à bon escient.

En outre, pour procéder intelligemment à une bonne exécution, l'élève devra connaître le nom de ses outils, le pourquoi de leurs formes et la manière de s'en servir, ainsi que les termes à employer pour désigner les opérations successives que comporte l'exécution.

Il devra également avoir sur le bois des notions générales,

savoir comment l'arbre pousse, de quelles parties il se compose, comment il est réduit en planches, etc. . . .

Il devra encore savoir quelles sont les principales essences de bois employées dans l'industrie, et les caractères distinctifs de chacune.

L'ensemble de ces connaissances indispensables pour que le cerveau guide toujours le bras dans le travail manuel s'appelle la *technologie*."

L'on peut se rendre compte par cette définition de l'utilité d'un tel enseignement à l'école primaire. Non seulement l'enseignement du dessin linéaire et de la géométrie, ainsi que d'excellentes leçons de choses apprises par le fait, complètent heureusement le programme de l'école primaire qui ne comprenait jusque-là que des notions très élémentaires de géométrie à la base du dessin d'art; mais encore, par cette gymnastique appliquée, l'élève développe parallèlement ses facultés physiques et ses facultés intellectuelles. Et tous ceux qui ont vu les enfants au travail à l'atelier scolaire, savent quel attrait leur offre le maniement des outils.

Quand l'élève sortira de l'école après trois ans de cours, à raison de deux heures par semaine, il ne sera ni menuisier, ni ébéniste, ni charpentier; mais il saura ce qu'ignorent presque tous les ouvriers de l'industrie, faire le croquis coté d'une chose simple, en dresser le plan, souvent l'exécuter; et, dans tous les cas, s'il doit entrer dans l'industrie, les éléments de dessin linéaire qu'il possédera lui permettront d'arriver rapidement à comprendre les plans des architectes et des ingénieurs. Et ses connaissances techniques, bien qu'élémentaires, lui donneront, s'il est intelligent, le droit d'aspirer aux situations supérieures.

On peut dire en toute assurance que si ces cours manuels techniques se développaient comme il convient, l'industrie dans Montréal s'en trouverait vivifiée et régénérée.

Il me semble donc juste de dire en résumé que tout justifie le développement des cours de travaux manuels à l'école publique et que rien ne s'y oppose. A moins cependant que l'on ne prétende que l'outil et la plume ne peuvent voisiner, que faire expérimenter les principes enseignés sur la matière est indigne de l'école primaire qui ne doit former les intelligences que par un enseignement livresque, spéculatif, abstrait. Mais je ne pense

pas que personne ose aujourd'hui invoquer de telles raisons et, au surplus, les résultats obtenus ailleurs par ceux qui ont fait appel autrefois à ces préjugés sont très rassurants. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur les autres nations pour s'en convaincre. En Angleterre, en Allemagne, en Belgique, en France, en Suède, aux Etats-Unis, au Japon, etc. . . , le travail manuel dans les écoles publiques, après s'être imposé dans les grandes villes, se répand jusque dans les petits centres industriels. Et cela, non seulement pour les garçons, mais également pour les filles, avec cette différence que le travail manuel des filles comprend l'enseignement ménager, la couture et les principes de coupe.

L'enseignement technique industriel joue un si grand rôle, chez tous ces peuples qu'il est apparu comme un non-sens que les éducateurs de la jeunesse n'en possèdent pas au moins quelques notions générales, et à peu près partout des cours de travaux manuels ont été institués dans les écoles normales.

Mieux que cela, cet enseignement commence à envahir les lycées et collèges parce qu'on s'est aperçu, après expérience, que le travail manuel à l'école, indépendamment des services qu'il rend à l'industrie, constitue un principe éducatif au premier chef, parce qu'il apporte à l'école une variante dans la manière d'apprendre, parce qu'il permet d'expérimenter certaines autres matières telles que les calculs de surface et de volume, les tracés de géométrie plane et descriptive, etc., tout en permettant aux élèves d'acquérir une dextérité manuelle, une sûreté de coup d'oeil et des principes d'industrie utiles à tous dans la vie.

Aussi je suis persuadé que la Commission scolaire catholique, qui a décidé il y a plus de trois ans d'organiser ces cours dans ses écoles, et en comprend bien entendu toute l'importance, saura prendre les mesures nécessaires pour doter graduellement toutes ses écoles d'ateliers de travaux manuels. Je crois savoir que de son côté le gouvernement provincial est décidé à encourager le développement de ces cours et qu'il va faire installer une salle de travaux manuels à l'Ecole Normale Jacques-Cartier.

Paul Michal,

*Directeur des Cours de Travaux Manuels
dans les Ecoles de la Commission catholique de Montréal.*

A Travers les Parls et les Oeuvres

En Angleterre.—Reprise de la session.—Le nouveau budget.—Un déficit de \$80,000,000.—Comment M. Lloyd George entend le combler.—Mesures radicales.—La personnalité du chancelier de l'Échiquier.—Les quatre "Dreadnoughts" additionnels.—La question du serment royal.—Le duc de Norfolk la pose devant la Chambre des Lords.—Un bill est présenté par M. Redmond sur ce sujet dans la Chambre des Communes.—La rentrée des Chambres françaises.—La grève des postiers.—L'attitude du gouvernement.—Elle est mise en question au Parlement.—Un débat mouvementé.—L'Internationale à la Chambre.—La question du syndicalisme.—La situation politique en Amérique.—Les fêtes de Jeanne d'Arc à Rome—Au Canada.

Le Parlement anglais a repris ses séances après l'ajournement de Pâques—*Easter recess*. Et depuis qu'il s'est remis à l'oeuvre, l'événement le plus important qui ait occupé les cercles parlementaires a été sans conteste la présentation du budget de 1909. C'est le 29 avril que le chancelier de l'échiquier, M. D. Lloyd-George a prononcé son exposé si impatientement attendu. Il a parlé pendant quatre heures et demie, et cet effort oratoire l'a tellement fatigué qu'à un moment donné il a dû interrompre son discours pour une demi-heure.

On se demandait comment il allait faire face au déficit de près de 16,000,000 de louis sterlings, environ \$80,000,000, qu'il était appelé à combler, déficit causé par la diminution du rendement des sources ordinaires du revenu, et par les dépenses grossissantes dues à la loi de pension pour les vieillards et aux constructions navales. On s'attendait à ce que son budget fût un budget libéréchangiste et radical. Cette expectative a été dépassée. M. Lloyd-George a proposé des moyens d'une hardiesse extraordinaire pour remplir le trésor. D'abord il réduit le fond d'amortissement de 3,000,000 de louis (\$15,000,000). Il demande ensuite à la taxe sur les revenus non gagnés (unearned incomes) une addition de deux pence par louis, et il porte à un shilling la

taxe sur les revenus gagnés (earned incomes) au-dessus de 2,000 louis. Il accorde en même temps aux personnes gagnant un revenu de moins de 500 livres par année une déduction de 10 louis pour chaque enfant qu'elles ont au-dessous de seize ans. Sur tous les revenus au-dessus de 5,000 livres, il impose un droit additionnel de six pence par louis. Il s'attend à recevoir de ces augmentations de *l'income tax* 6,500,000 louis par année. M. Lloyd-George propose aussi une augmentation de droits sur les successions, sur les timbres, sur le transfert des débetures, des actions et valeurs de Bourse, sur l'accroissement de valeur des propriétés non acquis par l'action du propriétaire (unearned increment), sur les automobiles, sur les licences pour vente de boissons alcooliques, sur le pétrole, sur le whisky, etc. Ce budget a produit une grande sensation. Des adversaires du gouvernement l'ont qualifié d'extravagant et d'insensé, soutenant qu'il pressure injustement les classes aisées de la société, et leur fait solder plus que leur part des dépenses publiques. La prétention de ces critiques, c'est que le gouvernement au lieu de s'adresser à toute la nation, fait peser sur un trop petit nombre, et uniquement sur ce petit nombre, le fardeau des nouvelles taxes.

La séance durant laquelle le chancelier de l'Echiquier a prononcé son discours a été d'un très vif intérêt dramatique. Le ministre était évidemment très nerveux et très pénétré de la gravité de la tâche qu'il avait à remplir. Au début de son exposé il a sollicité l'indulgence de la Chambre à laquelle il allait s'adresser pendant plusieurs heures. Au bout de trois heures il a donné des signes de grande fatigue, sa pâleur est devenue excessive et sa voix hésitante. Le premier ministre et M. Winston Churchill ont en vain essayé de le persuader d'interrompre son discours. Il a persisté à parler, espérant pouvoir finir sans arrêt. Mais après une autre demi-heure il a dû céder à son épuisement. La Chambre a suspendue sa séance pendant une trentaine de minutes, puis M. Lloyd-George a repris la parole et retenu l'attention de la députation durant environ une heure. Cette exposition de la politique fiscale du gouvernement a excité, comme on pouvait s'y attendre, les commentaires les plus divergents. Nous voyons dans une correspondance de Londres

que l'opposition l'accuse d'être socialiste et prédit qu'il exercera sur le commerce du pays une influence funeste. Le budget, a dit M. Balfour, n'est pas une oeuvre financière ou morale, ou humanitaire, mais une besogne de haine d'une part et de prodigalité de l'autre. Quant aux libéraux, ils saluent le nouveau bill de finances comme un chef-d'oeuvre de justice, et partagent l'espoir exprimé en ces termes par M. Lloyd George :

“Je ne puis me défendre d'espérer et de croire qu'avant la disparition de la génération actuelle, nous aurons fait un grand pas vers l'heureuse époque où la misère, avec toute la dégradation qui la suit, sera, dans la mémoire du peuple anglais, un souvenir aussi lointain que celui des loups qui jadis infestaient nos forêts.”

Il y a dans ces paroles une forte dose d'optimisme utopique. Ni le budget de M. Lloyd-George, ni aucun budget, ne produira jamais d'aussi merveilleux résultats. On n'éteindra pas le paupérisme en répartissant le poids des dépenses nationales de telle manière plutôt que de telle autre.

Quoiqu'il en soit, M. Lloyd-George est à l'heure actuelle l'une des figures dominantes de la politique anglaise. Il est un *self-made man* dans toute la force de l'expression. Né dans une condition très modeste, il s'est élevé de la situation de petit avocat dans le pays de Galles à celle où s'illustrèrent jadis Gladstone et Disraëli. On ne peut lui nier la force intellectuelle et l'énergie de caractère. Il est regrettable que sur bien des sujets ses principes soient totalement inacceptables. M. Lloyd-George est un radical et un libre-penseur. C'est lui qui, durant les débats sur le bill d'éducation en 1904, rééditait à l'usage de l'Angleterre le mot fameux de Gambetta “le cléricalisme voilà l'ennemi”.

Dans son discours, le chancelier de l'Echiquier avait parlé de la question navale. Il est connu comme un adversaire de l'impérialisme, et on le classé généralement parmi les *little Englanders*. Cependant il a déclaré que l'Angleterre ne peut consentir, par esprit de parcimonie, à mettre en danger la sûreté de ses rivages. Mais en même temps il a ajouté que ce serait folie de se jeter dans la construction de flottes gigantesques simplement pour s'opposer à des armadas

chimériques. Voici maintenant que, trois semaines à peine après cette déclaration, on annonce que, sous la pression de l'opinion publique, le ministère Asquith a décidé que les quatre "Dreadnoughts" éventuels mentionnés dans les estimés navals, durant la première partie de la session, vont être commencés avant la fin de la présente année fiscale. Cela va entraîner une dépense de \$40,000,000. Les partisans de l'économie, dans le ministère, ont dû céder aux instances du premier ministre M. Asquith et de Sir Edward Grey, qui eux-mêmes ont cru sans doute nécessaire de donner cette satisfaction à l'opinion.

Durant ces dernières semaines la question du serment royal, dont nous avons naguère entretenu nos fidèles lecteurs de la REVUE CANADIENNE, a de nouveau été agitée dans le Parlement. A la Chambre des Lords, le duc de Norfolk a demandé au gouvernement ce qu'il entend faire à ce sujet. Au nom du cabinet, lord Crewe, le ministre des colonies, a répondu que, malgré son désir de manifester sa sympathie pour les catholiques, il ne pouvait s'engager à rien, et que certainement il ne fallait pas compter sur l'initiative du gouvernement pour cette session. C'était renvoyer la question aux calendes grecques, et le duc de Norfolk a exprimé son profond regret de cette attitude et de ce langage. Par contre, M. William Redmond, le chef du parti nationaliste irlandais, a été jusqu'ici plus heureux à la Chambre des Communes. Son projet de loi ayant pour objet de modifier la déclaration royale à l'ouverture du premier parlement du règne, et de faire disparaître les dernières incapacités catholiques, avait été adopté en première lecture au mois de février, ce qui n'engageait en rien la Chambre des Communes. Le 14 mai le bill est revenu devant elle en deuxième lecture. Il comporte trois points :

1° Les catholiques seront désormais en droit d'accéder aux deux postes que l'acte d'émancipation de 1829 leur interdit; ils pourront être lord chancelier d'Angleterre et lord lieutenant d'Irlande;

2° Les ordres religieux établis en Angleterre, qui y vivent à titre précaire, seront pourvus d'un titre légal et seront autorisés à posséder;

3° Le roi, au jour du couronnement, ne répudiera plus comme

“blasphèmes et idolâtrie” la transsubstantiation et le culte des saints; il jurera simplement de maintenir la religion réformée.

Ce projet de loi—lisons-nous dans une correspondance de Londres—répond certainement au voeu de l'opinion moyenne; l'Eglise anglicane, orientée vers Rome dans son bloc, l'approuve; seules les sectes non-conformistes y répondent par de nouveaux éclats de leur vieille passion antipapiste et elles sont puissantes sur le ministère.

M. Asquith, parlant pour son compte personnel, ne s'en est pas moins prononcé en faveur du bill.

En ce qui concerne les postes de lord chancelier et de lord lieutenant, il leur donne sans réserve son approbation.

Ces déclarations de M. Asquith ont brisé la force de l'assaut protestant. Par 133 voix contre 123, le principe du bill était adopté. Puis, à une voix de majorité, 124 contre 123, les Communes décidèrent de discuter les articles en session plénière et de ne pas les soumettre à la commission restreinte qui prépare pour une troisième lecture définitive les projets de loi dus à l'initiative privée.

Ce vote met en réalité le bill en danger. Si le gouvernement ne lui fait pas une place dans le programme de la session, ne l'adopte pas en quelque sorte, il meurt de lui-même et tout est à recommencer. Cependant, l'attitude ferme de M. Asquith donne droit à quelque espoir.

* * *

En France, la rentrée des Chambres a eu lieu le 11 mai. Et elle a coïncidé avec une nouvelle crise dans le service des postes, télégraphes et téléphones. On sait que la grève du mois de mars s'était terminée par une reculade mal dissimulée du gouvernement. Après avoir proclamé qu'il ne céderait pas, qu'il acceptait la guerre déclarée par les postiers, qu'il n'abdiquerait pas son autorité devant une révolte de fonctionnaires; il avait rentré ses foudres et fait des promesses aux grévistes pour leur faire reprendre leur besogne. Mais en agissant ainsi MM. Clemenceau et Barthou avaient une arrière-pensée. Ils voulaient reprendre d'une main ce qu'ils concédaient de l'autre. Et à

L'occasion de discours prononcés çà et là dans les réunions publiques, de participation à des assemblées de protestation, et d'actes considérés contraires à la discipline administrative, le sous-secrétaire d'Etat aux postes, appuyé par le ministre des travaux publics, M. Barthou, a prononcé de nombreuses suspensions. Comme réponse à ces mesures, les employés des postes ont tenu une réunion à la salle Vianey, à Paris, dans laquelle ils ont adopté des résolutions dont voici un résumé. Ils ont déclaré que lors de la dernière grève la reprise du travail avait été conditionnelle; que les promesses des ministres n'avaient pas été tenues; que les peines disciplinaires infligées à des employés étaient une manoeuvre de division et de diversion; que leur devoir était de se solidariser avec les camarades incriminés et de protester contre l'atteinte portée à la liberté de conscience et à la liberté d'opinion des salariés de l'Etat; que la réponse aux menaces gouvernementales devait être la grève, déclarée quand le comité fédéral le jugerait opportun; enfin qu'ils adoptaient le principe du syndicat et s'engageaient à le former le plus tôt possible. Ce dernier point demande quelques explications. Le gouvernement a déclaré que la loi ne reconnaît pas aux fonctionnaires publics le droit de se constituer en syndicat et qu'elle ne doit pas le leur reconnaître. D'autre part les employés de l'Etat réclament la faculté de former comme les autres des associations professionnelles.

A la suite de cette réunion, une délégation des postiers a sollicité une entrevue de M. Clemenceau, qui ne l'a pas reçue. Immédiatement, les employés des postes se sont constitués en syndicat professionnel, jetant ainsi le défi au gouvernement. Celui-ci a donné ordre au procureur de la République de poursuivre la dissolution de l'association comme illégale. Si le jugement à intervenir prononçait la dissolution, les membres qui persisteraient à se réunir comme syndiqués seraient passibles individuellement d'une amende pouvant aller jusqu'à cinq mille francs et d'un emprisonnement de six jours à un an. La poursuite contre le syndicat nouveau-né a été accompagnée de nombreuses peines disciplinaires. Les postiers ont alors décrété la grève, qui a commencé le 12 mai. Mais le gouvernement avait pris ses précautions. En prévision de la suspension possible des services

des chemins de fer, et des postes, télégraphes et téléphones, les préfecture de la Seine-Inférieure et du Nord s'étaient efforcées d'assurer les communications avec Paris par pigeons et automobiles. Un service d'ordre important était assuré par la garde républicaine et les agents de police aux abords du Central télégraphique, de la Recette principale, des Centraux téléphoniques et des bureaux où l'on redoutait des manifestations des postiers. En outre, pour parer aux éventualités de désordre et de violence, une partie de la garnison de Paris restait consignée.

Ce qui pouvait faire craindre que la situation ne devint très grave, c'était l'affiliation effectuée des postiers à la Confédération Générale du Travail, organisation ouvertement révolutionnaire. A la rentrée des Chambres, le 11 mai, le gouvernement a été interpellé au sujet de son attitude dans ce conflit. Ce sont MM. Sembat et Wilm, du parti socialiste, qui ont porté la question à la tribune. Ils ont accusé le gouvernement d'avoir commis des abus de pouvoir, d'avoir violé la liberté légitime des employés, d'avoir manqué aux promesses qu'on leur avait faites, d'avoir pris contre les postiers des mesures de rigueur injustifiées. M. Paul Deschanel, l'ancien président de la Chambre, qui depuis quelque temps ne s'est pas prodigué, s'est fait entendre dans ce débat. Il a reproché au gouvernement son retard à proposer et à faire adopter une loi réglant le statut des fonctionnaires. Il a conseillé, pour prévenir les agitations et les grèves, un système de réformes bien établi et consciencieusement élaboré. Il a prononcé, en terminant, ces paroles : "Oui, cette oeuvre de reconstitution, il faut l'accomplir. Il est de mode aujourd'hui de médire du Parlement; le syndicalisme vengeur se dresse pour régénérer, prétend-il, la société française. Nous ne nous dissimulons pas les abus du régime actuel, nous nous les dissimulons si peu que nous réclamons le statut des fonctionnaires et la réforme électorale pour substituer à une politique de clientèle une politique d'idées. Dans la cité future qu'on fait luire à leurs yeux, où tous les abus auront disparu, où tous les hommes seront vertueux, il faudra bien toujours un arbitre qui représente la nation. Cet arbitre, c'est le Parlement. Rénovons-le, épurons-le, soit; mais s'il sombre, c'est la dictature."

M. Barthou, ministre des travaux publics, a répondu au nom du gouvernement. Il s'est prononcé énergiquement contre les syndicats de fonctionnaires et a dénoncé les postiers antipatriotes qui chantent l'*Internationale* et déclarent, comme l'a fait un facteur de Rouen : "On ne m'arrachera pas mes enfants pour les envoyer contre les Allemands; je n'ai pas de patrie, ma patrie ne me nourrit pas; je ne connais pas de frontières". Après avoir cité ces paroles, M. Barthou s'est écrié : "Je le demande à la Chambre : est-il admissible même en-dehors du service, que des fonctionnaires tiennent des propos aussi abominables? Si je tolérais un langage pareil, je serais tombé sous votre mépris, et je serais déshonoré à mes propres yeux".

Ce débat, commencé le mardi 11 mai a été ajourné au jeudi 13 mai. En sortant de la séance plusieurs députés socialistes ont chanté l'*Internationale*. Ce fait sans précédent a soulevé une profonde émotion.

C'est le soir même que la grève a été décrétée. Durant la journée du 12, les meneurs ont fait des efforts inouïs pour la généraliser d'un bout de la France à l'autre. L'un d'eux s'est écrié : "Ce soir, pas une lettre ne partira de Paris". Cependant, il parut bientôt manifeste que le mouvement ne prendrait pas la grave tournure désirée par les chefs. Le 13 mai la vie normale n'était pas troublée à Paris, et les dépêches annonçaient que la grève générale, annoncée si bruyamment, était un fiasco. C'est dans ces conditions que la Chambre reprit le débat ajourné le mardi. Il fut dramatique et mouvementé. Sembat et Jaurès défendirent la conduite des postiers et revendiquèrent pour les fonctionnaires le droit de se syndiquer. Au milieu du débat, un député radical, M. Combrouse, a accusé les socialistes d'être les instruments des réactionnaires, et prétendu qu'un représentant de l'extrême-gauche, M. Morel, avait été subventionné par le duc d'Uzès.

Cet incident déchaîne une effroyable tempête. Socialistes et radicaux s'invectivent à qui mieux mieux. Les collectivistes entonnent l'*Internationale*, à laquelle la masse des députés républicains répond par le chant de la *Marseillaise*. Le président Brisson, impuissant à dominer le tumulte et à rétablir l'ordre, se couvre et suspend la séance, pendant que M. de Baudry d'As-

son, le député vendéen si notoire, escalade la tribune et prononce une harangue royaliste. Finalement on fait évacuer les tribunes.

Au bout d'une heure la séance fut reprise, mais elle fut encore houleuse. M. de Baudry d'Asson donna des explications personnelles, et il faillit se produire des voies de faits entre les socialistes et les radicaux. M. Clemenceau a payé de sa personne et posé à la Chambre la question de confiance. "La France, a-t-il dit, doit choisir entre la révolution et une évolution progressive, entre le travail sous la loi et l'ordre républicains et un esprit d'aventure destiné à désorganiser et à diviser la République." Il est bien beau pour M. Clemenceau de tenir aujourd'hui ce langage, mais qui donc a le plus puissamment contribué, depuis trente ans, à fomenter l'esprit révolutionnaire, à prôner les doctrines subversives, à promouvoir l'antagonisme des classes, à désorganiser les forces sociales, sinon le premier ministre lui-même? Il est l'un des premiers artisans des désordres qui éclatent aujourd'hui, et quels que soient les succès temporaires qu'il peut remporter, il est impuissant par ses principes et ses formules politiques à repousser définitivement l'assaut socialiste qui menace la République française. Cet émouvant débat s'est terminé, comme on pouvait s'y attendre, par un ordre du jour de confiance, dont voici le texte. "La Chambre, décidée à refuser le droit de grève à tous les fonctionnaires, fermement résolue à voir le gouvernement exiger d'eux le respect absolu de la loi, de la discipline et de leurs engagements envers la nation, maintenant sa résolution de donner aux fonctionnaires un statut légal, confiante dans le gouvernement pour assurer la sauvegarde des intérêts généraux du pays, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour." La première partie de ce texte a été adoptée par 454 voix contre 69; la seconde partie par 365 voix contre 159. Et M. Clemenceau a ajouté une nouvelle victoire à la longue série de ses succès ministériels.

Quatre jours plus tard, la Chambre était agitée par un autre débat. M. Pugliesi-Conti, député nationaliste, déposait une résolution demandant au président Fallières d'exercer sa prérogative en dissolvant le Parlement pour cause d'impuis-

sance. La majorité, a déclaré l'orateur, discrédite le Parlement par sa négligence à s'occuper des vrais intérêts du pays. "Il vaudrait mieux dissoudre la République", s'est écrié M. de Baudry d'Asson. M. de Pressensé, socialiste, tout en proclamant que la majorité est corrompue, a protesté que son parti ne consentirait pas à se coaliser avec les réactionnaires. Au cours du débat, M. de Dion a énergiquement dénoncé le chant scandaleux de l'*Internationale*, qui avait déshonoré la séance du 13 mai. C'est M. Clemenceau qui a repoussé les attaques portées à la tribune contre le Parlement. Suivant lui, il y a plus de liberté en France qu'il n'y en a jamais eu, et la seule qui soit entravée est celle de la violence. Le premier ministre a fait l'apologie de son gouvernement et demandé un vote de confiance, qu'il a obtenu par 379 voix contre 83.

Ces manifestations parlementaires et l'avortement de la grève postale, ne solutionnent pourtant pas la question. Les postiers ont échoué une seconde fois et leurs alliés de la Confédération Générale du Travail n'ont pu réussir à faire éclater une grève générale. Mais les employés des postes, télégraphes et téléphones, de même que ceux de la plupart des autres services de l'Etat, n'en persistent pas moins à revendiquer le droit de se syndiquer. Et il faut reconnaître que leur prétention semble raisonnable à beaucoup de bons esprits. Ainsi le numéro du 5 mai des *Etudes*, de Paris, publie un article intitulé: *La grève des postiers*, qui est en somme plutôt favorable à ces derniers. Nous y remarquons cette phrase: "Le syndicalisme avec la grève des postiers a écrit une page de son histoire qui lui fait honneur". L'auteur qui signe H. Leroy, y discute le droit des fonctionnaires des postes au syndicat et à la grève. Il expose le pour et le contre. Il rappelle qu'aux yeux des employés, l'Etat n'est pas le pouvoir divinement ordonné auquel ils doivent une obéissance nécessaire à la stabilité publique; c'est un patron, ils sont libres à son égard autant que sont libres d'autres ouvriers, d'autres employés vis-à-vis d'autres patrons, dans la limite de leurs contrats. Tous ont leurs devoirs; il n'est permis de les violer, ni dans une industrie privée, ni dans l'industrie publique. Les violer, c'est courir de grands risques dont la première responsabilité remonte à celui qui a méconnu les exigences de la justice". D'autre part il signale l'objection de

ceux qui demandent "si l'intérêt général n'a point à invoquer ici un droit supérieur, si la grève est encore permise lorsqu'elle met en péril la sécurité de tout le pays". Et il termine cette discussion en déclarant qu'il n'est guère "possible actuellement d'apporter à ces troublants problèmes une solution complète. Comme l'on dit en langage d'école la difficulté reste, et ni l'autorité ni la liberté ne suffisent à la trancher actuellement". Dans l'*Univers*, M. George Berry, député de Paris, a aussi traité cette question. Son article intitulé "Syndicats et fonctionnaires", est beaucoup plus défavorable aux postiers et à leur thèse que celui des *Etudes*. Après avoir reconnu nécessaire que les pouvoirs publics protègent contre l'arbitraire de malheureuses victimes qui n'aspirent qu'à rester dans le devoir; qu'en récompense de leur soumission et de leur travail ces laborieux soient assurés qu'ils ne verront pas leurs mérites ignorés, et ne seront pas sacrifiés à des favoris ministériels; et qu'un statut bien compris et bien rédigé place les serviteurs de l'Etat à l'abri des caprices d'un chef injuste ou de passe-droits incompatibles avec le régime républicain, il continue en ces termes :

"Mais, cette oeuvre accomplie, il faut qu'il soit absolument interdit aux employés de la nation, qui les paie et qui a confiance en eux, de constituer des syndicats où il leur serait possible de se concerter en vue d'un chômage volontaire, et de nous causer ainsi des ruines irréparables. Il faut aussi et surtout que les tentatives d'affiliation des fonctionnaires à la Confédération du travail soit réprimés sévèrement comme un acte criminel. Eh! quoi, voilà un groupement révolutionnaire qui prêche à ses adhérents le sabotage, l'antimilitarisme, la haine de la Patrie, et c'est avec des anarchistes de cet acabit qu'il serait permis aux ouvriers de nos arsenaux, aux conducteurs et aux mécaniciens de chemins de fer, aux préposés à l'envoi et à la réception de nos dépêches, d'entrer en relation étroite. Avec quelque incohérence que l'on gouverne, il y a une limite à cette incohérence; et il s'agit de savoir si M. Clemenceau et ses collaborateurs sont décidés à laisser mettre en péril, en même temps que notre commerce et notre industrie, notre sécurité et notre indépendance nationales."

* * *

En Allemagne la situation politique est confuse et incertaine. Le Bloc formé sous les auspices de M. de Bülow aux dernières élections, pour écraser d'une part le Centre et de l'autre les socialistes, semble voué à la désagrégation. Comme nous l'avons déjà indiqué c'est la question des finances qui cause cette crise intérieure. Les partis sont divisés parce que les intérêts ne peuvent se concilier. Nous avons sous les yeux une correspondance d'Allemagne où l'on voit mis en pleine lumière le désarroi qui règne au Reichstag : Bülow indécis ; chaque jour changement de scène ; tantôt la droite semblant avoir l'ascendant, tantôt la gauche paraissant reprendre la prépondérance ; et le Centre se gardant, se préparant, attendant. On a parlé de dissolution. Les socialistes l'accueilleraient avec joie. La question des impôts leur donnerait un magnifique programme électoral. Les conservateurs non plus, ne craindraient pas de retourner devant le peuple, car ils ont fait preuve d'indépendance et de fermeté. Le Centre est tranquille dans sa force, et demeure sûr de ses électeurs. Seuls les démocrates et les libéraux pourraient craindre le verdict populaire. Les rumeurs de dissolution misés en circulation officieusement, ne sont donc pas de nature à faire fléchir l'opposition que rencontre le chancelier dans ses mesures fiscales. Du temps de Bismarck c'était différent : on savait qu'il faisait ce qu'il disait. Mais M. de Bülow est d'une autre trempe et menace souvent sans frapper. A l'heure actuelle, si l'on en croit les dépêches, il se verrait acculé à l'alternative d'un replâtrage blocard ou de la reconstitution de l'ancienne majorité. Le replâtrage tiendrait fort peu, dit un correspondant, de sorte que de graves décisions sont à prévoir. L'ancienne majorité est formée par le Centre, les conservateurs et les Polonais. Le Centre pardonnera-t-il au chancelier son attitude des dernières années ? En tous cas l'ancienne majorité, si elle n'est pas entièrement hostile à la réforme financière, entend l'opérer sur d'autres bases. Elle exigera qu'on frappe surtout les opérations de Bourse et les spéculations sur la propriété foncière.

* * *

Les limites de cette chronique ne nous permettent pas de parler longuement des scènes magnifiques qui ont marqué les solennités de la béatification de Jeanne d'Arc à Rome. Quarante mille pèlerins et soixante-dix évêques français assistaient à ces fêtes grandioses. Le 18 avril la béatification de la sainte héroïne, qui repoussa l'envahisseur de la patrie et refit l'union des bons Français devant l'ennemi jusque là vainqueur, a été proclamée au milieu d'une pompe incomparable, dans la basilique de Saint-Pierre. Le lendemain, dans la même basilique, le Pape a donné une audience aux pèlerins français. Mgr Touchet lut une admirable adresse, à laquelle le Pape répondit en stigmatisant avec force les attentats commis en France contre l'Eglise et contre la patrie. Tous les journaux ont signalé l'émouvant incident qui s'est alors produit. Une des délégations présentes avait un drapeau tricolore que le porteur inclina en signe de respect devant le Pape. Cédant à une inspiration soudaine, Pie X saisit l'étoffe de l'emblème national et la baisa. Il y eut alors au milieu de cette foule immense de Français une explosion d'enthousiasme. En dépit de tous les malheurs, de toutes les erreurs, et de toutes les fautes de la France le Vicaire du Christ donnait à l'ancienne fille aînée de l'Eglise le baiser paternel. A ce geste émouvant on vit des hommes pleurer de joie.

Puisse la bienheureuse Jeanne-d'Arc, la glorieuse vierge lorraine qui bouta hors de France les ennemis étrangers, délivrer maintenant sa patrie bien aimée des ennemis intérieurs qui l'égarèrent, l'oppriment, et ternissent la gloire rayonnante dont l'avait couronnée les siècles.

* * *

A Ottawa, la session fédérale est terminée après avoir duré quatre mois. Les débats ont parfois été vifs, mais peu de mesures importantes ont été adoptées.

A Québec, la session de la Législature a été aussi prorogée, le

29 mai. Elle avait duré près de trois mois; c'est une des plus longues que nous ayons eues depuis 1867. Elle a été très ardue et très mouvementée. Les nouveaux éléments d'opposition introduits dans l'Assemblée législative ont donné aux débats une ardeur et une vie qu'ils avaient cessé d'avoir depuis quelques années.

Thomas Chapais.

Québec, 30 mai 1909.

Notes Bibliographiques

SAINT GILDAS DE RUIS ET LA SOCIÉTÉ BRETONNE AU VI^e SIÈCLE,
par J. Fonssagrives, chanoine honoraire de Paris. In-12, avec 6 gravures et 2 cartes hors texte. 3.50. Vve Ch. Poussielgue, 15, rue Cassette, Paris.

Écrit avec piété, ce livre édifiera; plein d'une riche érudition, il plaira aux amis de la science; par l'examen des sources et documents, il donnera satisfaction aux esprits que n'effraie pas la critique historique. La poésie et, si j'ose le dire, le goût de terroir breton partument le plus grand nombre des 400 pages où chaque trait de la vie de saint Gildas revit sous la plume, alerte et savante à la fois, de l'auteur.

* * *

VINGT ANNÉES DE RECTORAT, Université Catholique de Lille, Facultés Catholiques, Discours de rentrée et annexes, par Mgr Baunard, recteur honoraire. Un beau volume in-8 écu, illustré. 5 fr., franco, 5 fr. 50. Librairie Vve Ch. Poussielgue, 15, rue Cassette, Paris.

Voici comment l'auteur s'exprime dans sa préface :

Les présents rapports et discours contiennent premièrement le compte rendu des événements et changements survenus au cours de l'année académique: c'est proprement le *Rapport*. Il est d'ordinaire précédé ou encadré par quelques considérations d'actualité sur l'état des esprits, le mouvement des idées ou des affaires, touchant l'enseignement supérieur. C'est la pensée centrale du *Discours* dont elle relie les parties, constitue l'unité et auquel elle imprime son caractère spécifique.

Les Annexes, notices, allocutions, lettres, articles, etc., relatifs aux actes, travaux, promotions, deuils indiqués dans le Rapport viennent lui ajouter un supplément considérable qui ne le complète pas seulement mais qui le vivifie, croyons-nous.

Peut-être ces pages apporteront-elles leur part contributive au tableau de la vie intellectuelle et morale de notre oeuvre en cette seconde phase de son existence. Ce qui, en effet, s'en dégage à chaque ligne, c'est son âme, son esprit familial, esprit catholique romain, représenté, exprimé, par celui de ses maîtres, de ses étudiants, de son administration, à mesure que, d'années en années, personnes et choses se succèdent sur ce théâtre de nos efforts et de nos combats.

Je dis combats. La vie de l'Université Catholique de Lille, depuis trente ans, n'a pas été autre chose qu'une longue lutte, qui dure encore. Telle est, d'ailleurs, on le sait, la condition commune de toutes les oeuvres de Dieu. Telle est, plus particulièrement, hélas! la condition présente des institutions de l'Eglise de France. C'est de là que ce livre tirera, peut-être, son émotion

et son intérêt, s'il en a quelqu'un. C'est de là aussi que sortira sa leçon pratique et sa moralité: celle d'une ferme confiance en Dieu, justifiée par des prodiges constants de Providence qui expliquent le passé et encouragent l'avenir.

* * *

L'EVANGILE DU SACRE-COEUR, par M. le Chanoine Vaudon, supérieur du grand séminaire de La Rochelle. Un beau volume in-12. 3.50. Librairie Vve Ch. Poussielgue, rue Cassette, 15, Paris.

Lorsque parut la première édition de l'*Evangile du Sacré-Coeur*, un maître dans l'art de parler et d'écrire, le R. P. Longhaye, de la Compagnie de Jésus, en rendit compte dans l'*Univers*. Après une analyse fidèle de l'ouvrage, le docte écrivain ajoutait:

"Le tout est fort instructif sans être didactique, plein, substantiel, animé d'une piété nette et sérieuse, nourri de la fleur des Ecritures, riche d'emprunts faits aux meilleurs maîtres, à Bossuet surtout; écrit enfin dans une langue très colorée, très chaleureuse, presque lyrique, où le poète complète le théologien, ce qui, en soi, est excellent".

* * *

A L'ENTREE DE LA VIE, par J. Guibert, supérieur du Séminaire de l'Institut Catholique de Paris. Joli volume in-32, cadre rouge. 1 franc. Librairie Vve Ch. Poussielgue, 15, rue Cassette, Paris.

Chapitre Ier. — *Le sens de la vie.* 1. Prenez ! lisez. — 2. Au sortir d'un long rêve. — 3. Un riche héritage. — 4. Que faire de la vie. — 5. Le rêve de Gratry. — 6. Le choix d'une carrière.

Chapitre II. — *Les luttes de la vie.* 1. Les deux camps. — 2. Sous l'étendard. — 4. L'autre camp. — 5. Ce que le tentateur veut conquérir en vous. — 6. Les organes du tentateur. — 7. Gardez vos yeux.

Chapitre III. — *Nos auxiliaires dans la vie.* 1. Ayez un directeur. — 2. La vie en famille. — 3. Vos amis. — 4e. Les lois de l'amitié. — 5. Amis de collège.

Chapitre IV. — *La conservation de la vie.* 1. La défense de votre foi. — 2. Comment nourrir votre foi. — 3. L'utilité du catéchisme. — 4. Devant les attaques. — 5. La vie du chrétien. — 6. "Cette religion, la pratiquez-vous ?" — 7. La prière ou la respiration de l'âme. — 8. "C'est Drouot qui prie." — 9. Le pain de la vie. — 10. Sans première communion. — 11. L'apprenti forgeron.

Chapitre V. — *L'emploi de la vie.* 1. Les oeuvres de zèle. — 2. La miséricorde corporelle. — 3. Les oiseaux du dimanche. — 4. La mie de pain. — 5. La quête de l'apprenti. — 6. Le voeu de l'étudiant. — 7. La miséricorde spirituelle. — 8. Jeunes apôtres. — 9. Action sociale. *Conclusion.*

Tables

10 TABLE DES SOMMAIRES

- SOMMAIRE DE JANVIER.—I. La fête du Pape (*La Rédaction*), p. 1.—II. Discours sur le Pape (*René Labelle*), p. 5.—III. Souvenirs d'un zouave (*Séverin Lachapelle*), p. 15. — IV. La poésie (*Benjamin Sulte*), p. 28. — V. L'insuccès de Bossuet orateur (*Hector Filiatrault*), p. 30. — VI. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 47. — VII. Chronique des Revues (*Elie-J. Auclair*), p. 61. — VIII. Le monde des petits êtres (*Germain Beaulieu*), p. 77.
- SOMMAIRE DE FÉVRIER.—I. Conseil (poésie) (*Adrien Plouffe*), p. 93. — II. Quelques souvenirs (*L.-O. David*), p. 94. — III. L'honorable L.-O. David (poésie) (*Bourbeau-Rainville*), p. 99. — IV. Aux Etats-Unis (Le centenaire de Lincoln) (*Antonio Huot*), p. 100. — V. Etude scientifique (*Jean Flahaut*), p. 111. — VI. Missions du Haut-Canada (*Benjamin Sulte*), p. 129. — VII. Les théories de Jean-Jacques Rousseau (*M. Tamisier*), p. 154. — VIII. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 168. — IX. Notes bibliographiques (XXX), p. 183.
- SOMMAIRE DE MARS.—I. L'Institut agricole d'Oka (*La Rédaction*), p. 189. — II. Adresse de l'Abbé de Notre-Dame-du-Lac (*Dom Antoine*), p. 201. — III. (Discours de M. le Sous-Ministre de l'Agriculture (*M. Gigault*), p. 207. — Notre histoire (*Henri Gauthier*), p. 214. — V. Ces pauvres orateurs (*M.-A. Lamarche*), p. 227. — VI. Du rôle des méthodes scientifiques (*E. Dulieux*), p. 234. — VII. L'ancêtre de la famille Guillet (*F.-L. Desaulniers*), p. 249. — Chronique des Revues (*Elie-J. Auclair*), p. 254. — IX. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 267. — X. Notes bibliographiques (XXX), p. 282.
- SOMMAIRE D'AVRIL.—I. L'Institut Agricole d'Oka (XXX), p. 285.—II. Aperçu sur le rôle des sciences dans l'agriculture (*A. Marsan*), p. 300.—III. Le Centurion (*Elie-J. Auclair*), p. 308.—IV. Note archéologique (*Alphonse Gagnon*), p. 318.—V. A travers la nature (Le grillon) (*Luc Dupuis*), p. 320.—VI. La lutte contre la tuberculose (*J.-L. Archambault*), p. 323.—VII. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 337.—VIII. Le monde des petits êtres (*Germain Beaulieu*), p. 352.—IX. La Vérendrye (I) (*L.-A. Prud'homme*), p. 366.—X. Notes bibliographiques (XXX) p. 372.
- SOMMAIRE DE MAI.—I. Aurore printanière (poésie) (*Lucien Rainier*), p. 381.—II. L'origine de l'homme et le darwinisme (dernier article) (*Léonidas Perrin*), p. 382.—III. La lutte contre la tuberculose (*E. St-Jacques*), p. 406.—IV. La Vérendrye (II) (*L.-A. Prud'homme*), p. 419.—A travers la nature (Les fourmis blanches) (*Luc Dupuis*), p. 430.—VI. Pages d'histoire (I) (*Ernest Gagnon*), p. 432.—VII. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 437.—VIII. Chronique des Revues (*Elie-J. Auclair*), p. 454.—IX. Notes bibliographiques (XXX), p. 467.

SOMMAIRE DE JUIN.—La Saint-Jean-Baptiste (*Elie-J. Auclair*), p. 477.—II. Pages d'histoire (II) (*Ernest Gagnon*), p. 485.—III. Mouvement social catholique (*Ph. Perrier*), p. 500.—IV. Etudes bibliques (VI) (*V. Many*), p. 526.—VII. De la filtration de l'eau (*Georges Dupont*), p. 541.—VIII. Des travaux manuels techniques (*Paul Michal*), p. 549.—IX. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 557.—X. Notes bibliographiques (XXX), p. 571.—XI.—Tables, p. 573.

20. SOMMAIRES DE LA CHRONIQUE

"A TRAVERS LES FAITS ET LES OEUVRES"

DE M. THOMAS CHAPAIS

(LIVRAISON DE JANVIER).—La session anglaise.—Le bill des licences rejeté à la Chambre des lords. — Irritation du parti ministériel. — Un autre échec. — Le bill d'éducation retiré. — Avortement d'un compromis. — La situation du gouvernement. — Sa force numérique et sa faiblesse politique. — Les progrès de l'opposition. — Rumeurs de dissolution. — Un discours du premier ministre. — Un projet de réforme de la Chambre des lords. — Le serment royal. — En Allemagne. — Un débat constitutionnel au Reichstag. — La constitution de l'empire. — Les amendements proposés. — Discussion budgétaire. — La marée montante des dépenses. — Dette et déficit. — Nouveaux impôts demandés. — Opposition du Reichstag. — Discours de M. de Bülow sur les affaires étrangères. — L'empereur observe une sévère réserve. — La session française. — Candidatures académiques. p. 47

(LIVRAISON DE FÉVRIER).—La fin de la session anglaise. — M. Lloyd George et la Chambre des Lords. — L'armée anglaise. — La question d'Orient. Une circulaire et un discours de M. Isvolsky, le ministre des affaires étrangères de la Russie.—La note autrichienne.—Un *Modus procedendi*. — Un accord austro-turc. — Mécontentement de la Serbie et du Monténégro. — La note bulgare. — Résumé de la situation. — Y aura-t-il guerre au printemps ? — Opinion d'un ancien diplomate. — En Italie. — La question électorale et les catholiques. — Divergences de vues. — Une élection significative. — Les incartades de l'abbé Murri. — Les élections sénatoriales françaises. — Victoire du Bloc. — La mort du cardinal Lecot. — La cataclysme de Messine. — Au Canada. — La session fédérale. — Le discours du Trône. — Changements ministériels à Québec. p. 168

(LIVRAISON DE MARS). — La session anglaise. — Le discours du trône. — Le débat sur l'adresse. — Lord Lansdowne. — Un amendement de M. Austin Chamberlain. — La flotte et l'armée britanniques. — La campagne de M. Haldane. — Une armée de l'empire. — La visite d'Edouard VII à Berlin. — Le toast de l'empereur et la réponse du roi. — L'accord franco-allemand au sujet du Maroc. — La question d'Orient. — Le conflit turco-bulgare. — L'intervention russe. — Un coup de théâtre. — La Serbie et l'Autriche. — La situation politique en Allemagne. — Un discours de M. de Bülow. — La question fiscale. — Au parlement français. — Un débat. — Les officiers et la messe. — MM. Clemenceau et de Pressensé. — Le budget de la marine. — Mort de Catulle Mendès. — A l'Académie. — Aux Etats-Unis. — Au Canada p. 266

(LIVRAISON D'AVRIL). — La session anglaise. — Les questions des armements navals. — Deux courants dans le ministère. — Un compromis. — La construction des "Dreadnoughts". — Les informations du ministre de la marine. — Les progrès inouïs de la construction navale allemande. — Une profonde sensation. — Les discours de M. Balfour. — Agitation de l'opinion et de la presse. — Le péril allemand. — Une mise au point par M. Asquith. — L'élection partielle de Glasgow. — La question d'Orient. — Les efforts des puissances. — La Russie et la Serbie. — Celle-ci renonce aux revendications territoriales. — Une note autrichienne. — Réponse peu satisfaisante de la Serbie. — Situation critique. — La paix ou la guerre. — Une grève formidable en France. — Le cabinet Clemenceau. — Les élections italiennes. — L'attitude des catholiques. — M. Jean Richepin à l'Académie française. — M. Maurice Barrès. — Au Canada. p. 337

(LIVRAISON DE MAI). — Le débat naval en Angleterre. — La question d'Orient. — Solution de la crise. — L'attitude de l'Allemagne et de l'Autriche. — Ultimatum de Berlin à Saint-Petersbourg. — La Russie est obligée de céder. — La France et l'Angleterre ne peuvent agir seules. — Les puissances conseillent à la Serbie de désarmer. — Capitulation du gouvernement de Belgrade. — L'Allemagne et l'Autriche triomphent. — La force a le dernier mot. — Un article de M. Flourens. — Un incident à la Douma russe. — En Italie. — La session. — Le débat sur l'adresse. — Succès de M. Giolitti. — Un épisode malheureux. — Un député catholique accepte la formule de "Rome capitale". — L'abbé Murri. — Excommunication majeure et nominale. — La question financière allemande. — L'enquête sur la marine française. — La révolution de Turquie. — A l'Académie française. — Au Canada. p. 437

(LIVRAISON DE JUIN). — En Angleterre. — Reprise de la session. — Le nouveau budget. — Un déficit de \$80,000,000. — Comment M. Lloyd George entend le combler. — Mesures radicales. — La personnalité du chancelier de l'Echiquier. — Les quatre "Dreadnoughts" additionnels. — La question du serment royal. — Le duc de Norfolk la pose devant la Chambre des Lords. — Un bill est présenté par M. Redmond sur ce sujet dans la Chambre des Communes. — La rentrée des Chambres françaises. — La grève des postiers. — L'attitude du gouvernement. — Elle est mise en question au Parlement. — Un débat mouvementé. — L'Internationale à la Chambre. — La question du syndicalisme. — La situation politique en Amérique. — Les fêtes de Jeanne d'Arc à Rome. — Au Canada. p. 557

30. SOMMAIRES DE LA "CHRONIQUE DES REVUES"

DE M. ELIE-J. AUCLAIR

(SOMMAIRE DE JANVIER). — La fête jubilaire, par M. Camille Bellaigue (du *Gaulois*). — La renaissance catholique en Angleterre (du *Correspondant*). — Le mariage et la famille (*Revue catholique des Institutions et du Droit*). — Les illettrés en France (*Jules Delafosse*). — La peine de mort (de *l'Univers*). — Une grève typique (de *la Croix*). — Les hommes de science, les législateurs et les ouvriers (du *Gaulois*). — Choses d'Alsace (du *Journal de Colmar*). — Le miracle canadien (*Maurice Barrès*). p. 61

(SOMMAIRE DE MARS). — La jeunesse et la liberté (de la *Revue pratique d'Apologétique*). — Le travail des Soeurs à domicile (de la *Revue des Deux-Mondes*). — Un fait-divers sublime (du *Gaulois*). — L'esprit des Annales Politiques et Littéraires (de l'*Univers*). — Un jugement sur M. René Doumic (par *J. Calvet*). — Les inquiétudes d'âme de Sully Prud'homme (par *Frédéric Masson*). — Mgr Ireland et la France (des *Cloches de Saint-Boniface*). — Les Noël's de M. Ernest Myrand (chronique du *Correspondant*) p. 254

(SOMMAIRE DE MAI). — Nécessité du travail pour les enfants (par le *Cardinal Mercier*). — Le transformisme et la foi (du feuilleton de l'*Univers*). — Les falsifications de Haeckel (de la *Semaine de Paris*). — Opinions chinoises sur les barbares d'Occident (par le *Commandant Harfeld*). — L'influence d'un comédien (Coquelin) (par *Paul Adam*). — Chez l'évêque de Jeanne d'Arc (du *Gaulois*). — Une statue à Mme de Sévigné (par *Emile Faguet*). p. 454

40. TABLE DES NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

(DE M. DESJARDINS)

	Pages
Aimez-les, par François Henry.	373
Amérique (L') précolombienne, par Alphonse Gagnon.	183
Amiral (L') de Coligny, par Charles Merki.	473
Amour et Foi, par H. de Lacombe.	380
Anglaise (Une) convertie, par H. d'Arras.	283
Bourgeoises artistes, par Henriette Bezançon.	476
Cadet (Le), par C. Nisson.	471
Catholicisme (Histoire du) en Angleterre, par G. Planque.	187
Catholicisme (Le) en Angleterre au XIXe siècle par P. Thureau-Dangin	473
Croisades (Les), par A. Fortin.	185
Défenseurs (Les) — Histoires lorraines, par J. Tanet.	474
Devoirs (Nos) envers le prochain, par L. Désers.	476
Dieu et l'agnosticisme contemporain, par G. Michelet.	375
Dilettantisme (Du) à l'action, par C. Lecigne.	379
Ecoles (Les) normales primaires de la Province de Québec par Desrosiers.	467
Eglise (L') de France après la séparation, par P. Barbier.	378
En passant, par Y. d'Isné.	378
Entrée (A l') de la vie, par J. Guibert.	572
Espérance (L'), par P. Girodon.	475
Expérience (L') esthétique et l'idéal chrétien, par A. Loisel.	475
Exposition de la morale catholique. Le vice et le péché, par E. Janvier	372
Evangile (L') du Sacré-Coeur, par Vaudon.	572
Ferveur (La) par de Gibergues.	476
Foi (La) catholique, par H. Lesêtre.	282
Gildas (Saint) de Ruis, par J. Fonsagrives.	571
Histoire de la fondation de l'Eglise, par A. Dufourq.	374
Idées (Les) morales de Chateaubriand, par M. Souriau.	186
Idées (Les) morales de Lamartine, par J. des Cognets.	186
Ile (L') de France contemporaine, par H. de Ranville.	373
Insuffisance des philosophies de l'intuition par C. Piat.	474
Jésus-Christ, sa vie, son temps, par H. Leroy.	377

TABLES

577

Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat, par le prince Murat.	283
Lettres sur les études ecclésiastiques, par Mgr Mignot.	375
Livre (Le) d'Amos, par J. Touzard	188
Monsieur Gendron va au peuple, par R. Thiry.	380
Montée (La) du Calvaire, par L. Perroy.	378
Nicole	186
Pages françaises, par P. Deroulède	473
Pallium (Le), par J. Baudot.	187
Par-dessus les vieux murs, par C. Marcey.	378
Par quelle autorité, par R.-H. Benson.	377
Passions (Les) contre les croyances, par P. Barbier.	372
Pères (Les) apostoliques, Doctrine des Apôtres, Epître de Barnabé.	284
Pie X (Sa Sainteté), par H. Hoornaert et A. Merville.	374
Portraits de femmes et d'enfants, par H. Bordeaux.	379
Portraits de femmes et d'enfants, par H. Bordeaux.	188
Question (La) sociale au XVIIIe siècle, par A. Lecoq.	380
Reflets de Rome, par G. Vallette.	284
Réforme (Contre la) de l'orthographe, par A. Beaunier	282
Religion (La) des primitifs, par Mgr LeRoy.	376
Théologie (La) scolastique et la transcendance du surnaturel, par H. Ligeard.	374
Traité de sociologie, par L. Garriguet	185
Travail (Le) sociologique, par P. Méline.	376
Vénéérable (La) Anne-Marie Javouhey, par V. Caillard.	376
Vie de Saint-Enthyme le Grand, par R. Génier.	475
Vieux (Un) célibataire, par J. Pravieux.	571
Vingt années de rectorat, par Mgr Baunard.	184
Vocation (Ma) sociale, par A. de Mun.	184

50 TABLE DES MATIERES PAR ORDRE ALPHABETIQUE

Adresse de Dom Antoine (abbé d'Oka).	20
Agricole (L'Institut) d'Oka, par la Rédaction.	189
Agricole (L'Institut) d'Oka, par XXX.	285
Agriculture (Le rôle des sciences dans), par A. Marsan.	300
Ancêtre (L') de la famille Guillet, par F.-L. Désaulniers.	249
Ancêtre (L') de la famille Guillet, par F.-L. Désaulniers.	320
A travers la nature, par Luc Dupuis (Le Grillon).	430
A travers la nature, par Luc Dupuis (Les fourmis blanches).	557
A travers les faits et les oeuvres (caronique), par Thomas Chapais, 47, 168, 267, 337, 437.	381
Aurore printanière (poésie), par Lucien Rainier.	100
Aux Etats-Unis (Le centenaire de Lincoln), par Antonio Huot.	183, 282, 372, 467, 571
Bibliographiques (Notes), par XXX.	510
Bibliques (Etudes), par V. Many.	30
Bossuet (L'insuccès de) orateur, par Hector Filiatraut.	308
Centurion (Le), par Elie-J. Auclair.	61, 254, 454
Chronique des Revues, par Elie-J. Auclair.	93
Conseil (poésie), par Adrien Plouffe	382
Darwinisme (L'origine de l'homme et le), par Léonidas Perrin.	99
David (L'honorable L.-O.) (poésie), par Bourbeau-Rainville.	20
Discours (de M. Gigault).	5
Discours sur le Pape, par René Labelle.	510
Etudes bibliques (VI), par V. Many.	510

Etude scientifique, par Jean Flahaut.	111
Fête (La) du Pape, par la Rédaction.	1
Filtration (La) de l'eau, par Georges Dupont.	541
Fourmis blanches (Les), par Luc Dupuis.	430
Grillon (Le), par Luc Dupuis.	320
Guillet (L'ancêtre de la famille), par F.-L. Désaulniers.	249
Haut-Canada (Missions du), par Benjamin Sulte.	129
Histoire (Notre), par Henri Gauthier.	214
Histoire (règes d'), par Ernest Gagnon.	432, 485
Institut (L') agricole d'Oka, par la Rédaction	189
Institut (L') agricole d'Oka, par XXX.	285
Insuccès (L') de Bossuet orateur, par Hector Liattrault	30
Jean-Jacques Rousseau (Les théories de), par M. Tamisier.	154
Lincoln (Le centenaire de), par Antoine Huot.	100
Lutte (La) contre la tuberculose, par J.-L. Archambault.	323
Lutte (La) contre la tuberculose, par E. St-Jacques.	406
Manuels techniques (Les travaux), par Paul Michal.	549
Méthodes (Du rôle des) scientifiques, par E. Dulieux.	234
Mission du Haut-Canada, par Benjamin Sulte.	129
Monde (Le) des petits êtres, par Germain Beaulieu.	77, 352
Mouvement (Le) social catholique, par Ph. Perrier.	500
Note archéologique, par Alphonse Gagnon.	318
Notes bibliographiques, par XXX	183, 282, 372, 467, 571
Orateurs (Ces pauvres), par M.-A. Lamarche.	227
Origine (L') de l'homme et le Darwinisme, par Léonidas Perrin.	382
Pages d'histoire, par Ernest Gagnon.	432, 485
Pape (La fête du), par la Rédaction.	1
Pape (Un discours sur le), par René Labelle.	5
Petits êtres (Le monde des), par Germain Beaulieu.	77, 352
Poésie (La), par Benjamin Sulte.	28
Printanière (Aurore) (poésie), par Lucien Rainier.	381
Proportionnelle (La représentation), par Arthur Surveyer.	526
Quelques souvenirs, par L.-O. David.	94
Représentation (La) proportionnelle, par Arthur Surveyer.	526
Revue (Chronique des), par Elie-J. Auclair.	61, 254, 454
Rôle (Du) des méthodes scientifiques, par E. Dulieux.	234
Rôle (Aperçu sur le) des sciences en agriculture, par A. Marsan.	300
Rousseau (Les théories de Jean-Jacques), par M. Tamisier.	154
Saint-Jean-Baptiste (La), par Elie-J. Auclair.	477
Sciences (Le rôle des) en agriculture, par A. Marsan.	300
Scientifique (Etude), par Jean Flahaut.	111
Souvenirs d'un zouave, par Séverin Lachapelle	15
Souvenirs (Quelques), par L.-O. David	94
Tables.	573
Théories (Les) de Jean-Jacques Rousseau, par M. Tamisier	154
Travaux (Les) manuels techniques, par Paul Michal.	549
Tuberculose (La lutte contre la), par J.-L. Archambault.	323
Tuberculose (La lutte contre la), par E. St-Jacques.	406
Verendrye (La), par L.-A. Prud'homme.	366, 419
Zouave (Souvenirs d'un), par Séverin Lachapelle	15